



**Les professions de l'urbanisme en évolution
en France et en Allemagne :
quelles sont-elles, comment les repérer ?**



Anne-Charlotte JOSSE

Mémoire de Magistère 3
Sous la direction de Monsieur Christophe Demazière
2007

Département Aménagement de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours

**Les professions de l'urbanisme en évolution
en France et en Allemagne :
quelles sont-elles, comment les repérer ?**

Anne-Charlotte JOSSE

Mémoire de Magistère 3
Sous la direction de Monsieur Christophe Demazière
2007

Première de couverture :

Photo de gauche, HAMBURG,
Die St. Pauli Landungsbrücken und S-Bahn

Photo de droite, NANTES,
Le Pont de la Motte Rouge et les bateaux de l'Erdre

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé ou m'ont aidée dans l'élaboration de ce mémoire et plus particulièrement :

- Mon Directeur de recherche, Monsieur Christophe DEMAZIERE, Directeur du Département Aménagement de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours et Maître de Conférences, pour ses conseils.
- Les professionnels rencontrés qui m'ont accordé de leur temps pour répondre à mes interrogations et qui ont su m'éclairer par leurs témoignages :

Monsieur Michel BERTREUX, Architecte, Agence Tétrarc, à Nantes et enseignant à l'ENSAN

(Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes)

Mademoiselle Aurélie BLANCHET, Géomètre diplômée de l'ESGT

(Ecole Supérieure des Géomètres Topographes, Le Mans)

Madame Dominique CITTE-CLAES, Architecte-Urbaniste à Saint-Herblain (44)

Monsieur Ghislain FERRE, Géomètre et enseignant à l'ESGT

Monsieur Philippe LHUILLIER, Géomètre et enseignant à l'ESGT

Madame Marie-Laure MIR, Géographe-Urbaniste, ECAU, à Luxembourg

(Etudes et Conseils en Aménagement et Urbanisme)

Monsieur Nicolas MILLET, Géomètre-Expert à Rezé (44)

Monsieur Eric RAIMONDEAU, Urbaniste, Ingénieur principal à Nantes Métropole

Monsieur Michel ROULLEAU, Architecte-Urbaniste à Nantes, Président de l'UNSEFA

(Union Nationale des Syndicats Français d'Architecture).

Monsieur HENRIK STÖHR, Maître de Conférences à la HAW d'Hambourg

(Hochschule für Angewandte Wissenschaften Hamburg)

Monsieur Pierrick TIGEOT, Architecte à Nantes, représentant le syndicat des architectes

de Loire-Atlantique à l'Union Régionale des CAUE des Pays de Loire

(Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)

Madame Tanja WALDMANN, Référente pour l'Europe de la BAK, à Bruxelles

(Bundesarchitektenkammer)

- Ma famille et mes proches pour leur aide, leur soutien et leurs conseils.

Table des Matières

INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE – LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES.....	5
A - Le géomètre-expert : une profession évolutive réglementée.....	6
1- Du géomètre attaché à la logique cadastrale au géomètre urbain	6
2- Le géomètre-expert comme acteur de l'urbanisme : un enjeu défendu par l'Ordre des Géomètres-Experts.....	9
2-1- L'Ordre des Géomètres-Experts : cadre de la profession	9
2-2- L'urbanisme : un domaine d'intervention intégré aux missions définies par l'Ordre .	11
2-3- L'urbanisme intégré au référentiel métier, outil de définition de la profession initié par l'Ordre.....	12
3- Le géomètre-expert comme acteur de l'urbanisme : une représentation relative à l'échelle européenne	13
4- Bund der Öffentlich bestellten Vermessungsingenieure (BDVI) : une définition plus limitée du géomètre-expert allemand.....	15
B - L'architecte : une profession bien établie	16
1- L'Ordre des Architectes : un organe structurant, orientant la profession vers l'urbanisme.	16
1-1- L'Ordre des Architectes : fondation de la profession.....	16
1-2- L'urbanisme au centre des orientations de travail définies par l'Ordre	17
2- La définition de l'architecte dans le contexte européen : une volonté d'uniformisation	18
2-1- La convention des architectes : point de ralliement entre les organisations nationales et européennes.....	18
2-2- Le Conseil des Architectes d'Europe : vers une coopération des architectes pour valoriser la profession	19
3- L'architecte allemand : une profession proche du modèle français	20
3-1- La Bundesarchitektenkammer : l'équivalent de l'Ordre des Architectes français.....	20
3-2- L'architecte, concepteur et gestionnaire : un portrait dressé par la Bundesarchitektenkammer	21
3-3- Une mission de la Bundesarchitektenkammer et des ses groupes associés : promouvoir les professions	22
C - L'urbaniste : une figure professionnelle en devenir.....	23
1- Le Conseil Européen des Urbanistes : structure organisatrice de la définition de l'urbaniste	23
1-1- Le Conseil Européen des Urbanistes : vers une construction progressive de l'urbaniste	23
1-2- De la Charte d'Amsterdam à la « Nouvelle Charte d'Athènes » : une définition plus affinée de l'urbaniste.....	24
1-2-1- La Charte d'Amsterdam : les fondements des règles communes de la profession d'urbaniste.....	24
1-2-2- La Nouvelle Charte d'Athènes : pour une orientation du travail de l'urbaniste sur la ville européenne	25
1-3- La Société Française des Urbanistes, représentant institutionnel des urbanistes français au Conseil Européen des Urbanistes	26
2- L'urbaniste français : une structuration par trois organisations croisées	27

2-1-	La Société Française des Urbanistes : un acteur majeur dans la promotion de l'urbaniste.....	27
2-2-	Le Conseil Français des Urbanistes : une structure fédératrice des organisations françaises.....	27
2-3-	L'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes : pour une meilleure reconnaissance des urbanistes français.....	28
2-3-1-	L'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes : pour des objectifs communs aux professions de l'urbanisme	28
2-3-2-	L'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes : le détenteur de la qualification d'urbaniste.....	29
2-3-3-	L'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes : à l'origine d'un référentiel métier-compétence.....	30
3-	L'urbaniste allemand : sous la coupe de la structure professionnelle de l'architecte	31
3-1-	L'urbaniste administrateur : le portrait dressé par la Bundesarchitektenkammer.....	31
3-2-	Vereinigung für Stadt-, Regional- und Landesplanung : un exemple d'association de promotion de l'urbaniste allemand.....	32
	DEUXIEME PARTIE – LES FORMATIONS.....	36
A -	Le nécessaire renforcement des formations à l'urbanisme et l'aménagement : bilan du rapport Frébault-Pouyet et propositions.....	36
1-	L'APERAU : une association structurante des formations à l'urbanisme.....	37
2-	L'apprentissage de l'urbanisme : un état des lieux des différents types de formation.....	38
3-	La promotion d'une formation unifiée : les seize propositions du rapport et la trame d'un socle commun.....	38
B -	Le processus de Bologne : « la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur », cadre réformateur des formations.....	40
1-	Des actions répondant à l'ouverture sur l'Europe des formations	40
2-	La mise en place du processus de Bologne en France et en Allemagne : des objectifs précis pour chaque pays.....	41
3-	Le processus de Bologne : une réussite conditionnée.....	42
C -	Des exemples de formations aux professions de géomètre, d'architecte et d'urbaniste en France et en Allemagne : pour une définition des compétences liées à l'urbanisme.....	43
1-	Les formations en France	43
1-1-	L'Ecole Supérieure des Géomètres et Topographes (ESGT) : une référence pour la formation de géomètre	43
1-1-1-	La formation de géomètre : une formation peu dispensée mais renouvelée par la dynamique européenne.....	43
1-1-2-	L'Ecole Supérieure de Géomètres et Topographes : l'organisation générale des enseignements	45
1-1-3-	L'urbanisme : une composante à part entière de l'enseignement de l'Ecole Supérieure de Géomètres et Topographes.....	47
1-1-4-	L'Ecole Supérieure de Géomètres et Topographes inscrite dans des réseaux de collaboration nationaux et internationaux.....	49
1-2-	L'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes : une référence de la formation d'architecte.....	50
1-2-1-	Une école poursuivant des objectifs précis	50

1-2-2-	L'organisation générale des études proposées à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes	51
1-2-3-	L'urbanisme : un enseignement intégré au cursus d'études menant au Diplôme d'Etat d'architecte	52
1-2-4-	Le master 2 professionnel « Ville et territoire » : pour une spécialisation en urbanisme	57
1-3-	Le Département Aménagement de l'Ecole Polytechnique de Tours : une formation de référence pour l'urbaniste.....	58
1-3-1-	Du Centre d'Etude Supérieures d'Aménagement au Département Aménagement de l'Ecole Polytechnique de Tours.....	58
1-3-2-	La formation du Département Aménagement fondée sur des objectifs clairement définis	59
1-3-3-	L'organisation générale de la formation du Département Aménagement : un enseignement structuré.....	60
1-3-4-	La dimension urbanistique : une constante dans les trois années d'enseignement	61
1-3-5-	La prise en compte de l'Europe dans la formation du Département Aménagement	66
2-	Les formations en Allemagne	67
2-1-	L'organisation générale du système universitaire allemand	67
2-1-1-	Les formations allemandes organisées selon trois types d'établissements	67
2-1-2-	L'accréditation des formations dans le cadre du processus de Bologne : vers une labellisation des formations.....	69
2-2-	Les formations en architecture et en urbanisme organisées au sein d'une classification	71
2-2-1-	L'organisation générale de la branche architecture.....	72
2-2-2-	L'organisation générale de la branche urbanisme et planification régionale.....	73
2-3-	La formation Stadtplanung à Hamburg : de la TUHH à la HCU, l'exemple d'une formation à l'urbanisme en évolution	76
2-3-1-	L'organisation de la formation au sein de la Hafencity Universität.....	77
2-3-2-	Les grandes thématiques composant l'enseignement de l'urbanisme.....	78
TROISIEME PARTIE : LES REGARDS CROISES DES PROFESSIONNELS SUR LEURS PROFESSIONS.....		81
A -	La critique des professionnels vis-à-vis des formations.....	82
1-	Le contenu et la portée des formations étudiées passés au crible par les professionnels.....	82
1-1-	La formation de l'Ecole Supérieure de Géomètres et Topographes jugée satisfaisante par les géomètres français	82
1-2-	Des avis partagés sur la formation d'architecte : une limite de sa portée urbanistique	83
1-2-1-	La formation en architecture pour les professionnels français : un socle solide nécessitant d'être complété	83
1-2-2-	La formation en architecture pour les professionnels allemands : une préparation complète pour traiter de l'urbanisme	86
1-3-	Des regards portés unanimement vers la pluridisciplinarité : atout majeur de la formation en urbanisme.....	87
1-3-1-	La vision des professionnels français : une formation généraliste comportant des atouts et des faiblesses.....	87

1-3-2- Une formation relativement complète aux yeux des professionnels allemands demandant quelques approfondissements	88
2- La perception par les professionnels de l'impact de la réforme Licence/Master sur les formations.....	91
2-1- Des critiques négatives plus nombreuses chez les professionnels allemands que français	91
2-1-1- En France : une perception négative limitée du rôle de la réforme.....	91
2-1-2- La réforme Bachelor/Master : une remise en cause des spécificités des types de formations allemandes.....	91
2-2- Une majorité de professionnels favorables au processus de Bologne.....	93
2-2-1- La réforme Licence/Master : le moyen d'atteindre une multitude d'objectifs pour les professionnels français.....	93
2-2-2- La réforme Bachelor/Master : une ouverture des formations sur d'autres compétences et d'autre pays pour les professionnels allemands.....	94
3- La question de l'équilibre théorie/pratique au sein des formations : une question fondamentale pour les professionnels	95
4- Le professionnel de l'urbanisme, doit-il être un spécialiste ou un généraliste ? : une question récurrente	97
B - Le monde du travail : la mise en application concrètes des compétences acquises.....	100
1- La situation des professions étudiées dans le monde du travail : des écarts constatés entre la France et l'Allemagne	100
1-1- En France : des professions globalement bien intégrées au monde du travail.....	100
1-2- En Allemagne : des professions surreprésentées sur le marché de l'emploi.....	101
2- Les débouchés des formations étudiées	102
2-1- L'urbanisme, secteur d'emploi minoritaire des diplômés de l'ESGT.....	102
2-2- Les écoles d'architecture françaises : la part minimale de l'urbanisme parmi une multitude de secteurs d'emploi	103
2-3- L'urbanisme : secteur d'emploi majoritaire des formations en aménagement et en urbanisme de Tours et d'Hambourg.....	104
3- L'évaluation des compétences des jeunes diplômés par les employeurs.....	108
C - Le devenir des professions de l'urbanisme : structurations, oppositions et complémentarités	111
1- Le géomètre, professionnel de l'urbanisme : des compétences techniques mais une identité peu visible en Allemagne et encore très limitée en France	112
2- La vocation d'architecte aujourd'hui : travailler sur la ville en déployant sa vision large et sensible sur le sujet.....	113
3- La vocation d'urbaniste : guider les acteurs du projet avec son statut généraliste et pluridisciplinaire.....	115
4- Les rapports entre les professions dans la pratique de l'urbanisme : à l'origine de restructurations et de luttes internes et externes.....	117
CONCLUSION	122
BIBLIOGRAPHIE	124
ANNEXES	130

INTRODUCTION

Tout au long de l'histoire, la ville a connu de nombreuses transformations. Au XX^e siècle, des mutations majeures avec « *La montée en puissance des questions urbaines, notamment à travers la métropolisation et la périurbanisation, les évolutions démographiques et les ruptures dans les modes de vie, la globalisation et l'europanisation, les nouvelles avancées de la décentralisation et des intercommunalités, l'évolution du cadre législatif à la fin des années 90 sur les politiques territoriales, la relance de la planification territoriale et des projets urbains, les priorités fortement affichées en matière de cohésion sociale et de développement durable...* »¹ ont considérablement modifié son appréhension. Les villes jouent dès lors un rôle innovant dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques, nécessitant une diversité d'acteurs pour prendre en compte la complexité des rapports structurant la réalité urbaine. Avec l'affirmation de l'Europe comme échelle de réflexion en matière d'aménagement du territoire, notamment dans le cadre du Schéma de Développement de l'Espace Communautaire, de nouveaux enjeux apparaissent alors, faisant appel au développement de nouvelles compétences chez les professionnels de l'urbanisme et, dans un contexte concurrentiel, à la reconnaissance de leurs pratiques.

Au regard de ces diverses mutations, l'enjeu de ce travail est d'identifier quelques unes de ces figures professionnelles évoluant dans deux pays européens voisins, la France et l'Allemagne. L'objectif est alors de répondre à la question : comment, en France et en Allemagne, les professions liées à l'évolution et à la construction de la ville se distinguent-elles et affirment-elles leurs compétences dans le domaine de l'urbanisme considéré à l'échelle nationale et dans la perspective d'un processus d'harmonisation à l'échelle européenne ? Cette question sous-entend alors d'autres interrogations à savoir si la France et l'Allemagne rencontrent des difficultés similaires quant à la reconnaissance de ces professions dans le domaine de l'urbanisme et quels sont alors les moyens mis en œuvre pour permettre cette reconnaissance nationale et européenne.

Pour pouvoir apporter des réponses aux questions ici soulevées, trois figures professionnelles sont étudiées : le géomètre-expert, l'architecte et l'urbaniste. Ces deux premières figures peuvent être qualifiées de profession, notion dont la définition est variable. Perçue comme « *un groupe reconnaissable à*

¹ FREBAULT Jean, POUYET Bernard (octobre 2006), commandités par le Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer et le Ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, *Renforcer les formations à l'urbanisme et l'aménagement*, rapport, Paris, p.12

certaines traits, groupe dont les limites sont arrêtées et l'unité est déterminée à priori par des règles explicites des membres du groupe concerné »² selon Claude Dubar, reprise par Viviane Claude, architecte, elle s'affirme du point de vue de Jacques de Maillard par « *la détention d'un savoir spécialisé, l'exercice d'un monopole sur un secteur d'activité et le contrôle à l'accès au corps* »³. De cette seconde définition émergent alors deux notions qui sont le savoir-faire spécifique et le code éthique, mais également une difficulté quant à l'affirmation des professions dans le domaine de l'urbanisme par la remise en cause du monopole due à la multiplicité des intervenants. Outre ces professions aux profils cadrés, le regard est porté sur l'urbaniste considéré comme « *un espace socio-professionnel* »⁴ regroupant différents acteurs de l'urbanisme et qui tend à s'identifier comme profession. Ces trois figures réunies permettent alors d'appréhender la reconnaissance professionnelle sous divers aspects, les premières déjà établies devant procéder à une adaptation de leurs compétences spécifiques et la dernière, en construction, devant prouver sa pertinence face aux enjeux révélés dans le secteur de l'urbanisme, à l'échelle des villes.

Cette échelle constitue l'un des volets du vaste champ d'intervention de l'urbanisme décliné dans les définitions suivantes :

*« L'urbanisme est une pratique spécifique qui a pour objet de proposer une organisation réfléchie et responsable des territoires constitués par les espaces naturels, ruraux, urbains, dans le respect de l'intérêt général et de la recherche d'équilibres territoriaux. L'îlot, l'espace public, le quartier, la ville, le territoire sont les différentes échelles de l'urbanisme et s'inscrivent dans l'aménagement du territoire. »*⁵

*« L'urbanisme recouvre un ensemble de démarches visant à maîtriser l'organisation ou la transformation spatiale des villes et des territoires urbains ou ruraux, aux différentes échelles géographiques et temporelles, dans la perspective d'un développement harmonieux, équilibré et durable »*⁶.

Au regard de ces définitions, vouloir traiter de l'ensemble des composantes de l'urbanisme obligerait à une analyse trop généraliste et peu édifiante. A contrario, concentrer l'analyse sur un aspect de la définition, à l'image des choix opérés pour les professions, permet de réaliser une étude affinée en réponse à la problématique de ce mémoire. Ce parti pris de travailler sur l'échelle de la ville s'appuie sur les définitions suivantes :

² CLAUDE Viviane (2006), *Faire la ville : Les métiers de l'urbanisme au XXème siècle*, Collection eupalinos, Marseille, Parenthèses, p. 18

³ de MAILLARD Jacques (2000), *Les chefs de projet et les recompositions de l'action publique, Des métiers qui font la ville*, Annales de la recherche urbaine, PUCA, Paris, n°88, décembre 2000, p.7

⁴ GODIER Patrice, RINGON Gérard, GAUDIBERT Françoise, TAPIE Guy (2004), OPQU et PAVE *Etude portant sur le référentiel métier de l'urbaniste*, Document d'étape : Qualification, fonctions et référentiels d'activité, Paris, p.5

⁵ Définition de l'urbanisme par l'OPQU et le CFDU

⁶ FREBAULT-POUYET (2006), *Op.cit.*, p.21

« L'urbanisme est la science de l'organisation de l'espace urbain. Elle a pour but de mettre en œuvre les mesures techniques, administratives, économiques et sociales qui doivent permettre un développement harmonieux, rationnel et humain des agglomérations »⁷.

« L'urbanisme naît dans une ville déjà là et qui se transforme au gré à la fois des projets individuels et des mesures prises par les pouvoirs publics. »⁸

« L'urbanisme est le savoir, l'art et la philosophie de la mise en forme et de l'encadrement des mutations que connaît la ville. »⁹.

Cette dernière définition traduite de l'allemand permet de s'assurer que la terminologie d'urbanisme est porteuse du même sens en France et en Allemagne, où plusieurs termes désignent l'urbanisme Städtebau, Stadtplanung, Regionalplanung, à des échelles différentes, du plus au moins localisé.

Toujours dans la même démarche, choisir pour référence la France et l'Allemagne est justifié par la proximité de ces pays qui est à l'origine de projets de coopération, deux pays structurés suivant des schémas politiques différents, une république et un état fédéral. Ce choix est également motivé par une volonté personnelle d'explorer un territoire devenu ma « terre d'accueil » suite à un semestre d'étude effectué à la HafenCity Universität d'Hambourg, dans le cadre des échanges ERASMUS¹⁰.

En posant pour hypothèse que la France et l'Allemagne rencontrent des difficultés semblables dans la lisibilité des professions de l'urbanisme, à savoir :

- l'urbanisme fait appel à de multiples professions plus ou moins réglementées qui, sur le terrain, ont des difficultés à se démarquer les unes des autres,

- les formations, d'où émanent la plupart des compétences des professionnels, sont diversifiées et en constante évolution du fait des nouveaux besoins émergeant dans le domaine de l'urbanisme,

ce mémoire se propose de répondre à la problématique posée suivant trois axes de réflexion. Le premier axe recense les principales organisations professionnelles nationales et européennes et analyse leur implication dans la définition et la reconnaissance des professions qu'elles structurent. Le second axe approfondit les systèmes de formations initiales français et allemand, dans l'optique de déterminer, dans chacun des cursus conduisant aux professions étudiées, les éléments qui répondent le mieux à la pratique de l'urbanisme et à son harmonisation à l'échelle européenne. Le troisième axe rend compte

⁷ Définition de l'urbanisme par l'OGUE

⁸ CLAUDE Viviane (2006), *op.cit.*, p. 8

⁹ *Ibid.*, p.8

¹⁰ Voir glossaire des sigles en annexe du présent mémoire

des regards que posent les professionnels sur ces organisations et ces formations mais également sur leur pratique. Pour ce dernier axe, les données émanant de sources bibliographiques françaises et allemandes sont complétées par la participation au colloque « Aménagement urbain et architecture. Expertises et dispositifs d'action » des 05 et 06 octobre 2006 organisé par la PUCA et par les résultats des entretiens avec des professionnels à partir d'un questionnaire préétabli annexé à cette étude.

PREMIERE PARTIE – LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

L'Association of European Schools Of Planning (AESOP), créée en 1987 à Dortmund est la plus importante institution d'Europe mettant en réseau les universités dans le champ de l'aménagement urbain et régional. Cette association vise à faciliter la coopération et les échanges entre les différents établissements, à introduire la dimension européenne dans les programmes d'enseignements, à développer la recherche dans ce secteur et à faire évoluer les formations au regard des besoins émergents. Dans ce cadre, l'AESOP travaille conjointement avec l'International Society of City and Regional Planners (ISoCARP) et l'European Council of Town Planner, également dénommé Conseil Européen des Urbanistes, pour notamment apprécier la relation entre les formations et le monde professionnel.

A la suite d'une étude menée à plusieurs niveaux sur le territoire européen¹¹, l'AESOP constate que le rôle des structures professionnelles ne se traduit pas de la même façon selon les pays. Elle distingue alors trois cas de figures. Dans certains pays, les structures professionnelles sont bien établies et autonomes. Elles jouent alors un rôle majeur de conseil sur l'exercice de la profession et les programmes de formation. Pour d'autres pays, les structures professionnelles émergent petit à petit dans des secteurs bien précis et éprouvent quelques difficultés à se positionner sur leurs actions possibles. Enfin, plus rarement, le rôle des structures professionnelles peut être quasi nul, car l'Etat représente l'autorité compétente pour encadrer les professions par la délivrance de certifications ou encore par un suivi strict des programmes de formation. L'autonomie des professions et leurs perspectives d'évolution sont alors fortement bridées. Ces derniers pays sont issus de régimes totalitaires de l'Europe de l'Est.

Au regard de ce constat, il s'agit dans cette première partie de comprendre comment se positionnent les organismes professionnelles en France et en Allemagne, et comment ces professions se structurent à l'échelle européenne.

¹¹ FUBINI Alex (2004), (AESOP), *Improving Planning Education in Europe*, Milano, Franco Angeli, p.142

A - Le géomètre-expert : une profession évolutive réglementée

1- Du géomètre attaché à la logique cadastrale au géomètre urbain

Au travers d'une brève rétrospective sur un siècle (1840 – 1940) de la place qu'ont occupée les géomètres, sont mis en valeur l'évolution de leur champ d'activités et les prémisses des fonctions qu'ils exercent aujourd'hui¹².

La loi du 15 septembre 1807 et le règlement impérial du 27 janvier 1808 sont à l'origine de la confection du cadastre parcellaire général qui est la première mission du géomètre, mais à l'achèvement de cette grande opération, en 1840, les géomètres doivent se reconverter. Dans ce sillage est créée, en 1847, la Société des Géomètres ou Comité Central des Géomètres Français, esquisse d'une défense corporative. A cette même époque, les grands travaux d'infrastructure et le mouvement des transactions foncières qui accompagnent l'industrialisation et l'urbanisation offrent de nouvelles perspectives, mais le métier a alors des contours flous et les voies qui y mènent sont très hétérogènes et peu étendues. De ce fait, l'appellation « géomètre » oppose le niveau d'instruction du géomètre rural aux connaissances nécessaires aux opérations complexes de travaux urbains. Son travail sur le cadastre reste donc prépondérant jusqu'à la fin du XIX^e siècle.

Au début du XX^e siècle, les initiatives se multiplient pour établir un enseignement technique destiné à la formation des géomètres et obtenir la reconnaissance d'un statut spécifique. Ces initiatives prennent forme dans le cadre du congrès international de Bruxelles en 1910 et du congrès national de Paris en 1913, où une volonté de mobilisation professionnelle se manifeste à travers l'unification d'associations à vocation nationale autour d'un programme fédérateur, dans le but de stabiliser la profession. Une réflexion est alors menée pour délimiter les aires d'intervention du géomètre et définir ses compétences à partir de formations techniques spécifiques. A l'exemple du modèle allemand, il ressort du congrès de Paris la nécessité de modernisation du géomètre. Dans la perspective d'une redéfinition de son « rôle » dans le milieu professionnel, l'accent est mis sur sa qualité d'agent social conciliateur qui sait coordonner les fonctions de conseil, de direction, en particulier pour les activités liées au cadastre et au bornage, et d'exécution, afin d'améliorer, d'organiser et de mettre en valeur la propriété foncière. Aussi, pour mener à bien ce rôle d'agent social conciliateur, le géomètre doit harmonieusement réunir des compétences juridiques, économiques et techniques.

¹² VACHER Hélène(2000), *L'Ecole Supérieure de Topographie et le géomètre urbain (1900-1939), Des métiers qui font la ville*, Annales de la recherche urbaine, PUCA, Paris, n°88, décembre 2000, p.121-129

La perspective du géomètre urbain est donnée, dès 1913, lorsque l'Ecole Eyrolles, du nom de son fondateur Léon Eyrolles (1861-1945), publie *L'Ecole chez soi*, publication dans laquelle il est mentionné qu'à côté des « missions d'exécution », bases de la pratique courante, doivent être déployées des « missions d'initiative », qui se traduisent notamment par l'élaboration de plans régulateurs de ville ou encore d'études de lotissements. Ces « missions d'initiative » sont confirmées, la même année, lors du congrès national des géomètres, où l'appellation de « géomètre urbain » apparaît. Le caractère prioritaire de cette nécessaire évolution est rappelé par Hélène Vacher, dans l'article qu'elle publie dans *Les Annales de la recherche urbaine n°88*, lorsqu'elle reprend le commentaire du commissaire général du congrès, René Danger (1872-1954), intervenant dans cette réflexion sur les « missions d'initiative » en ces termes : « *Il nous faut envisager l'aménagement de la ville : phare miroitant où viennent trop souvent se brûler les phalènes ruraux.* »¹³. Dans les mêmes temps, Paul Bourgoïn, géomètre, intervient lors d'une conférence sur les « plans régulateurs de ville » dans le cadre du comité de patronage du congrès, où il défend le point de vue de sa profession sur « les plans d'extension et d'embellissement des villes ». De par sa parfaite connaissance du territoire local, il prouve également au congrès que le géomètre a le profil pour être le maître d'œuvre des plans. Le congrès confirme alors l'aptitude certaine du géomètre à réaliser les plans de ville, grâce à son expertise topographique, sa culture technique et esthétique. A ces qualités s'ajoutent également sa connaissance du parcellaire qui lui permet d'être compétent pour la conception des systèmes de voirie pour des lotissements, mais également des qualités en matière de paysagisme, reposant sur une utilisation ingénieuse des ressources naturelles. A ce stade, les géomètres n'entendent pas prendre la place des architectes mais recherchent une cohérence interdisciplinaire par une collaboration de la technique et de l'art, en laissant les architectes intervenir sur la mise en valeur et l'harmonisation des voies et édifices, une fois le plan régulateur approuvé par les politiques.

A ces nouvelles orientations professionnelles se conjugue la mise en place d'un enseignement technique spécialisé pour les géomètres dans l'optique d'investir l'aménagement urbain. C'est l'Ecole Spéciale des Travaux Publics (ESTP) à Paris qui est l'un des principaux pôles d'échange entre l'enseignement des techniques d'aménagement et la pratique opérationnelle. L'Ecole Supérieure de Topographie (EST) intègre l'ESTP qui ouvre alors les métiers et les techniques liés à la construction des villes à une profession encore majoritairement articulée autour du monde rural et conforte son éventail de compétences en aménagement avec sa filière d'ingénieur géomètre. La création du diplôme de géomètre-expert intervient à ce titre en 1929.

¹³ VACHER Hélène(2000), *Ibid.*, p.123

A la même époque, René Danger mène de front trois combats : l'élaboration d'un enseignement spécialisé qui s'impose pour former les géomètres, le développement de son cabinet dans le champ de l'aménagement urbain et l'organisation d'un corps professionnel de géomètres-experts. En 1925, il met en avant la nécessité pour les géomètres de délivrer des projets traduisant la volonté des politiques et de la population pour pallier aux projets figés. Dans la continuité de cette démarche, le président de l'Amicale des ingénieurs-géomètres de la Ville de Paris déclare au congrès de la Fédération Internationale des Géomètres (FIG) en 1926 : « *Nous allons entrer dans une période de modification des grands plans de ville, et ce sera là un débouché nouveau tout indiqué par les géomètres. Je crois donc que l'urbanisme est le complément indispensable de la fonction de géomètre. Nous sommes toujours battus en brèche par les architectes ; or ce qui constituerait véritablement le panache du géomètre, ce serait d'apporter dans ses fonctions les connaissances nécessaires pour dresser les plans des villes. On le considère comme un simple mesureur, alors que, s'il était considéré comme un urbaniste, cela lui donnerait un caractère de culture tout à fait général.* »¹⁴. En 1933 s'opposent, en effet, au sein de la FIG, une définition restrictive de la profession selon laquelle le géomètre s'occupe des « mensurations de la terre » et une vision extensive, qui est l'aboutissement des évolutions de la profession au cours des années précédentes, à partir de laquelle il « *étudie, projette, dirige l'aménagement ou les améliorations foncières rurales et urbaines* » et « *traite des sciences techniques, juridiques, agricoles et sociales afférentes* »¹⁵. C'est cette vision extensive qui, à partir de 1934, figure dans les statuts de la fédération.

A la fin des années trente, sur les 39 types d'activités exercées par les géomètres, les plans d'aménagement des villes occupent seulement la 35^{ème} position et 31 % des géomètres l'intègrent à leur activité alors que selon une enquête de l'UGEF (Union des Géomètres Experts Français) en 1939, 84 % des géomètres travaillent sur les projets de lotissement, perçu comme « *un aménagement sans savoir aménagiste de référence* »¹⁶. Aidé de la Société Nationale des Géomètres et porté par la formation spécifique dispensée par l'Ecole Supérieure de Topographie, le géomètre urbain intègre petit à petit les métiers attachés à la construction des villes mais reste tout de même sous représenté.

¹⁴ *Ibid.*, p.127

¹⁵ *Ibid.*, p.125

¹⁶ *Ibid.*, p.128

2- Le géomètre-expert comme acteur de l'urbanisme : un enjeu défendu par l'Ordre des Géomètres-Experts

2-1- L'Ordre des Géomètres-Experts : cadre de la profession

La profession de géomètre-expert a été érigée en Ordre par la loi du 07 mai 1946, succédant à une Union Nationale et regroupe actuellement environ 2 000 membres exerçant en profession libérale réglementée. L'Ordre est administré par un Conseil Supérieur, dont Pierre Bibollet est le Président depuis le 20 juin 2007, et 18 Conseils Régionaux dotés de la personnalité civile¹⁷. Les pouvoirs publics sont représentés auprès du Conseil Supérieur par un Conseiller d'Etat, Commissaire du Gouvernement, Daniel Labetoulle, et auprès de chacun des Conseils Régionaux par un représentant du Commissaire du Gouvernement. Le Ministère de tutelle de l'Ordre est le Ministère chargé de l'urbanisme, en l'occurrence le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables.

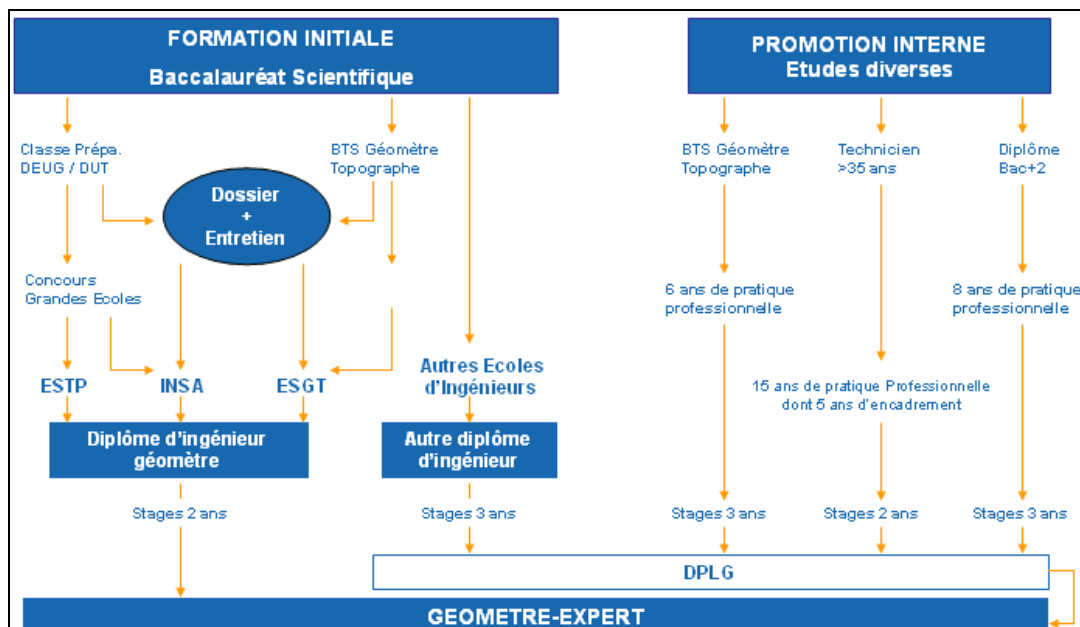
L'Ordre a donc pour mission de représenter la profession de géomètre-expert auprès des pouvoirs publics et d'assurer la mise en œuvre des lois et des règlements qui la régissent. A ce titre, les Conseils Régionaux de l'Ordre sont investis par la loi d'une mission de surveillance et de contrôle de l'ensemble de l'activité professionnelle des géomètres-experts de leur circonscription. L'Ordre veille à la discipline, au perfectionnement professionnel, ainsi qu'au respect de la déontologie et des règles de l'art. Perfectionner ses connaissances professionnelles est à la fois un devoir professionnel et une garantie de qualité du service rendu pour les clients du géomètre-expert. Le Conseil Supérieur de l'Ordre des Géomètres-Experts a fixé cette obligation de formation permanente à un contingent de 40 heures par an par géomètre-expert. L'obligation est contrôlée par les Conseils Régionaux. La formation, habilitée par l'Ordre, est dispensée dans des disciplines et par des intervenants divers.

Le droit d'exercer, soit de manière individuelle, soit en commun sous forme de sociétés, découle de l'inscription au tableau de l'Ordre. Cette inscription est subordonnée à des conditions de compétences émanant des diplômes qui constituent les références des formations spécifiques à cette profession. Un géomètre ayant le désir d'intégrer l'Ordre doit être titulaire d'un diplôme d'ingénieur-géomètre, délivré par l'une de ces trois écoles : l'ESGT (Ecole Supérieure des Géomètres et Topographes) du Mans, l'ESTP (Ecole Spéciale des Travaux Publics) de Paris et l'INSA (Institut National des Sciences Appliquées) de Strasbourg, ou d'un diplôme délivré par le Gouvernement (DPLG). Ces différentes écoles ne sont soumises ni au système de numerus clausus, ni à une

¹⁷ Source : Ordre des Géomètres-Experts

exclusivité territoriale. Comme l'indique le schéma suivant, pour intégrer l'Ordre des Géomètres-Experts, plusieurs parcours sont possibles¹⁸. A l'issue d'une des trois écoles citées, l'ingénieur-géomètre diplômé doit effectuer un stage de deux ans qui lui donne directement accès à l'Ordre, tandis que les ingénieurs diplômés dans d'autres écoles doivent prolonger leur stage d'une année et passer un examen pour obtenir le DPLG de Géomètre-Expert. En parallèle, des promotions internes sont également possibles mais nécessitent une expérience professionnelle plus longue.

■ Schéma des parcours de formation à la profession de géomètre-expert ■



Source : Plaquette de l'Ordre des Géomètres-Experts, p 10

Concernant les stages et les modules de formation exigés pour accéder à la profession, un groupe de travail au sein de l'OGE mène une réflexion sur la mise en place de parcours pertinents à offrir aux candidats issus de profils multiples, afin que tous, ingénieurs généralistes, diplômés de l'université dans les disciplines du droit, des sciences humaines ou de la géomatique, ou encore techniciens supérieurs, puissent concrétiser leur désir de devenir géomètre-expert.

¹⁸ ORDRE DES GEOMETRES EXPERTS (2006) *Profession : Géomètre-Expert*, Paris, 10 p.

2-2- L'urbanisme : un domaine d'intervention intégré aux missions définies par l'Ordre

Pour définir la profession de géomètre expert, l'Ordre s'appuie sur les termes de l'article 1er de la loi du 07 mai 1946, qui présente en deux ensembles les missions exercées par celui-ci. Cet article prévoit que le géomètre expert :

- « réalise les études et les travaux topographiques qui fixent les limites des biens fonciers et, à ce titre, lève et dresse, à toutes échelles et sous quelque forme que ce soit, les plans et documents topographiques concernant la définition des droits attachés à la propriété foncière, tels que les plans de division, de partage, de vente et d'échange des biens fonciers, les plans de bornage ou de délimitation de la propriété foncière ;
- réalise les études, les documents topographiques, techniques et d'information géographique dans le cadre des missions publiques ou privées d'aménagement du territoire, procède à toutes opérations techniques ou études sur l'évaluation, la gestion ou l'aménagement des biens fonciers. »¹⁹

De cet article, le deuxième ensemble révèle les missions qui sont attachées au domaine de l'urbanisme, à travers la réalisation d'études et d'opérations d'aménagement, alors que le premier ensemble reste très centré sur la thématique de la définition de la propriété foncière. De même dans la longue liste dressée par l'Ordre²⁰, reprenant les différentes activités exercées par le géomètre-expert, ressortent les notions de pré-études d'aménagement d'études d'impact, d'aménagement et de gestion du patrimoine des collectivités, de maîtrise d'œuvre, d'aménagement urbain, et de développement économique local qui constituent le champ de l'urbanisme. En 2005, la part des activités liées à l'urbanisme se place en troisième position après le foncier et la topographie et représente 12,5 %.

L'Ordre présente le géomètre-expert comme « un partenaire incontournable pour assurer l'ingénierie et la maîtrise d'œuvre des projets menés par les collectivités territoriales en matière de voiries et de réseaux, d'infrastructures, de récolement des ouvrages, de requalification d'espace public, d'aménagement de centre bourg ou de zones d'activités. Le géomètre-expert intervient à chaque étape du projet et assume les responsabilités attachées à sa qualité de maître d'œuvre. En phase de définition du projet, il peut réaliser les études amont de préfaisabilité ou de définition de programme en

¹⁹ Loi n°46-942 du 7 mai 1946 instituant l'Ordre des géomètres-experts, p. 1

²⁰ Source : Ordre des Géomètres-Experts

«... la topographie, le bornage, la photogrammétrie, la télédétection, le cadastre (cadastre rural, urbain, triangulation, mise à jour du plan cadastral), l'information géographique, l'aménagement rural, la réorganisation foncière, le remembrement, les pré-études d'aménagement, les études d'impact, le drainage, la gestion forestière, l'expertise et l'économie foncière et immobilière (expertise judiciaire, estimation rurale et urbaine), la voirie communale, l'aménagement et la gestion du patrimoine des collectivités, le mesurage et la certification des surfaces des immeubles, l'établissement des documents relatifs à la copropriété, l'établissement des documents relatifs aux divisions en volumes immobiliers, l'établissement des documents à annexer aux permis de construire et de démolir (plans, détermination de la constructibilité, étude des servitudes publiques et privées...), les enquêtes sur les affectations et les destinations des biens immobiliers, la gestion et la transaction immobilières, l'implantation, l'ingénierie et la maîtrise d'œuvre en matière de réseaux, d'aménagements publics et privés, et de génie civil, la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé, l'aménagement urbain (urbanisme réglementaire et opérationnel, projets de quartiers, lotissements, AFU, élaboration et révision des POS, ZAC, zones d'activité...) et le développement économique local. »

parfaite adéquation avec les spécificités locales et en prenant en compte les contraintes qu'elles soient fonctionnelles, réglementaires, urbanistiques ou environnementales, et fournit les conseils appropriés dans le cadre d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Au stade du projet, lorsque le programme est arrêté, dans le cadre d'un contrat de maîtrise d'œuvre, il peut réaliser les plans jusqu'aux plans d'exécution et de consultation des entreprises, se charger de la passation des marchés et assurer la coordination et la direction des travaux, dans les délais impartis et dans le respect du budget fixé »²¹. Les compétences techniques dont dispose le géomètre-expert urbaniste, sa connaissance du terrain et des rouages administratifs, lui permettent d'intervenir à toutes les étapes de la démarche urbanistique : la réflexion sur le projet urbain avant l'aménagement et la construction (diagnostics, enjeux...), la planification au travers des différents documents d'urbanisme (PLU, SCOT...) et la conduite d'opération. A cet égard, l'Ordre des Géomètres-Experts est membre du conseil d'administration de l'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes (OPQU).

L'intégration progressive des géomètres-experts au champ de l'urbanisme est donc portée par l'Ordre des Géomètres-Experts. Il peut notamment être fait référence aux travaux d'André Radier pour faire reconnaître cette profession. En effet, dans sa présentation du géomètre expert, l'ancien Président du Conseil Supérieur de l'Ordre des Géomètres-Experts attache une importance toute particulière à exposer le rapport de cette profession à l'Art Urbain, lorsqu'il la définit ainsi : *« Véritable architecte du foncier, le géomètre-expert est un professionnel qualifié de l'aménagement du cadre de vie et un acteur majeur des opérations d'aménagement urbain dans une perspective de développement durable. »*²²

2-3- L'urbanisme intégré au référentiel métier, outil de définition de la profession initié par l'Ordre

Le géomètre étant passé du statut « d'acteur » de ses actes professionnels à celui de « manager » des compétences de ses collaborateurs, des qualités humaines et managériales sont devenues indispensables à l'exercice même de cette profession. Pour aborder cette réflexion sur un socle solide, un référentiel de compétences nécessaires à l'exercice du métier de géomètre-expert a été élaboré par Michel-Patrick Lagoutte, au cours de l'année 2005. Ce référentiel se décline en cinq fonctions dans lesquelles sont développées différentes tâches et comporte une analyse des capacités générales et du savoir-faire correspondant à chacune d'elles, ainsi qu'un recensement des savoirs associés nécessaires à l'exercice de la profession de géomètre-expert. Les cinq fonctions énoncées dans le référentiel sont :

²¹ *Ibid.*, p.1

²² Source : Ordre des Géomètres Experts

l'expertise, l'étude, la valorisation, la production et la gestion. En sein de la fonction « étude » Michel-Patrick Lagoutte distingue l'aménagement de l'espace rural de l'aménagement de l'espace urbain et de la VRD (Voirie et Réseaux Divers). C'est cette deuxième « tâche » du référentiel qui intègre directement le champ de l'urbanisme. Le référentiel met en évidence sept étapes constituant l'aménagement de l'espace urbain qui guident le géomètre tout au long de son étude. Le géomètre doit :

1. Analyser une problématique d'un aménagement urbain
2. Analyser les conséquences : environnementales, économiques, sociologiques, juridiques, fiscales ...
3. Exploiter des documents d'urbanisme existants
4. Rédiger des demandes d'autorisation (permis de construire, certificat d'urbanisme, lotissement, ZAC, ...)
5. Etablir un diagnostic global
6. Elaborer des documents d'urbanisme
7. Animer la concertation de groupes d'intérêts variés

3- Le géomètre-expert comme acteur de l'urbanisme : une représentation relative à l'échelle européenne

L'OGE a exposé en 2006 une volonté ferme de jouer pleinement un rôle sur la scène internationale. Cette volonté s'est d'abord appuyée sur l'accession, fin 2005, d'Alain Gaudet, ex-président du Conseil Supérieur de l'OGE, à la vice-présidence du Comité de Liaison des Géomètres Européens (CLGE) et à la présidence de l'association « Geometer Europas », par lesquels est permis un travail de veille sur la réglementation européenne. En 2006, il a notamment été question de la transposition dans la réglementation nationale de la directive européenne sur la reconnaissance des qualifications professionnelles adoptée en septembre 2005, qui fixe le cadre de la libre prestation de service.

De nombreuses réunions européennes et internationales se succèdent autour de l'association « Geometer Europas », créée en 1995, qui a, entre autres, l'objectif d'établir une association visant à encourager l'exercice de la profession libérale du géomètre expert foncier en Europe. Cette association travaille activement à la mise en place d'une plate-forme commune européenne sur la base de l'accord multilatéral signé par les sept pays fondateurs de l'association (Allemagne, Autriche, Suisse, Danemark, Belgique, Luxembourg et France), lors du «*Workshop*» de Bruxelles de novembre 2004. La mise en place de cette plate-forme se traduit lors des réunions annuelles, par les témoignages des géomètres-

experts des différents pays membres qui élaborent des projets de développement de la profession dans le cadre d'une Europe unie. En 2006, l'association s'est agrandie en accueillant la Chambre Slovaque des Géomètres-Experts et Cartographes ; elle accueillera, dans un proche avenir, l'Association Lithuanienne des Géomètres-Experts²³.

Le CLGE, créé lors du Congrès de la Fédération Internationale des Géomètres (FIG) à Wiesbaden en 1972, représente le deuxième pôle d'échange européen et regroupe aujourd'hui les géomètres de l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, la Grande-Bretagne, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Slovaquie, la Suède et la Suisse. Il a pour ambition de faire évoluer les organisations de géomètres européens afin qu'elles soient encore mieux reconnues et qu'elles agissent en tant que forces de propositions représentatives de la profession vis-à-vis des diverses instances de l'Union Européenne. Le CLGE mène également toute une réflexion sur les moyens de rendre la profession attractive auprès des jeunes européens. Dans ce cadre, en union avec l'OGÉ, a été mis en place un séminaire à Lyon en mars 2007, intitulé « Promouvoir les formations de géomètre en Europe ». Les divers Etats membres étaient présents pour dresser un état des lieux de l'évolution du nombre de géomètres et de leur niveau de qualification. Les différentes organisations professionnelles ont pu témoigner de leurs actions visant à promouvoir la profession de géomètre.²⁴

Au delà de l'échelle européenne et donc en marge de cette étude existe la Fédération Internationale des Géomètres qui a permis la création de la CLGE. Elle est une organisation internationale non gouvernementale, dont l'objet est de soutenir la collaboration internationale pour le progrès de la profession de géomètre dans tous ses domaines et applications, compte tenu de l'évolution du marché et des réponses qu'il doit apporter aux changements sociaux, économiques, technologiques et environnementaux, ainsi qu'aux besoins particuliers des pays en transition économique. Fondée à Paris en 1878, la FIG est une fédération d'associations nationales qui représente plus de cent pays. Tous les quatre ans sont organisés des congrès internationaux dans lesquels est présenté le travail des dix commissions thématiques composant la FIG. Parmi ces commissions se distinguent :

- la commission n°1 « Pratique professionnelle », orientée notamment sur les principes éthiques et le code de conduite professionnelle et sur la législation internationale affectant la profession,

²³Source : Geometer-Europas

²⁴ Source : Comité de Liaison des Géomètres Européens

- la commission n°2 « Enseignement professionnel », qui réfléchit sur les méthodes d'éducation et d'enseignement, l'interaction entre l'enseignement, la recherche et la pratique, les aides aux échanges internationaux...
- la commission n°8 « Développement et planification de l'espace » en charge, entre autres, de la planification d'usage de l'espace urbain, des politiques d'aménagement et de protection de l'environnement, ainsi que du développement urbain et de sa mise en œuvre.²⁵

Sa prise en compte se fonde sur le fait que des trois organismes présentés, elle est la seule à mettre clairement en valeur la notion d'urbanisme, ce qui montre qu'aujourd'hui, l'échelle européenne n'est pas la plus compétente pour traiter de l'implication des géomètres dans l'urbanisme.

4- Bund der Öffentlich bestellten Vermessungsingenieure (BDVI) : une définition plus limitée du géomètre-expert allemand

Les géomètres experts fonciers en Allemagne se sont regroupés dans l'Association Allemande des Géomètres Experts Fonciers ou « Bund der Öffentlich bestellten Vermessungsingenieure » (BDVI), créée en 1898 pour représenter efficacement leurs intérêts communs. Actuellement, l'association fédérale, qui équivaut à l'OGE pour la France, compte environ 1 300 membres. Elle se présente comme l'interlocutrice du Parlement allemand, le Bundestag. La BDVI est composée de cinq commissions d'experts qui mènent des réflexions autour des sujets d'actualité concernant la profession. Parmi ces commissions, deux sont principalement à retenir : celle intitulée « Questions de principe de la profession » qui travaille sur la définition du géomètre, et celle intitulée « Aménagement foncier/ Remembrement / Droit de la construction et droit de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire », qui traite, entre autres, du champ de l'urbanisme. Au-delà du conseil aux professionnels, la mission de ces commissions porte également sur la défense des intérêts de ses membres. La BDVI est divisée en quinze groupes régionaux, les « Länder » étant responsables du domaine de la géodésie en Allemagne.²⁶

La BDVI avec la « Deutsche Verein für Vermessungswesen » (DVW), association créée en 1871, membre du CLGE, de Geometers Europas et regroupant 8 800 membres, sont intervenues au séminaire de Lyon organisé par l'OGE et le CLGE pour dresser un bref bilan de la situation du géomètre en Allemagne. De ce séminaire ressortent ces grandes lignes : avec 25 000 ingénieurs géomètres en activité, 700 diplômés par an, aujourd'hui, l'Allemagne ne manque pas de géomètres.

²⁵ Source : Fédération Internationale des Géomètres

²⁶ Source : Bund der Öffentlich bestellten Vermessungsingenieure

Toutefois, elle éprouve une grande difficulté à attirer les jeunes vers cette profession. Les associations qui s'impliquent dans la mise en place du processus Licence/Master, reconnaissent alors que la profession doit développer de nouveaux champs d'activité et qu'elle doit être mieux intégrée aux autres disciplines. Actuellement, la mission du géomètre en Allemagne n'est pas aussi centrée sur l'urbanisme qu'elle peut l'être en France, puisqu'elle est très orientée sur la géodésie et sur toutes les techniques d'arpentage qui s'y rattachent.

Dans la suite de la présente réflexion sur les professions de l'urbanisme en France et en Allemagne, le cas du géomètre allemand ne fera pas l'objet d'une étude dans les points suivants, marquant ainsi une première différence dans l'analyse de ces deux pays. Ainsi, malgré la présence de plusieurs organisations disposées à dresser un profil harmonisé de la profession de géomètre en Europe et à l'échelle internationale, la place occupée par ce dernier, dans le champ de l'urbanisme n'est, à ce jour, pas identique pour tous les pays.

B - L'architecte : une profession bien établie

La profession de l'architecte étant mieux connue que celle du géomètre-expert, il n'est pas nécessaire ici d'expliquer les différentes étapes historiques qui ont conduit l'architecte à prendre place dans l'urbanisme, la bibliographie relative à la profession étant suffisamment édifiante²⁷. Un simple rappel des éléments la structurant en France est dressé dans un premier temps, pour ensuite comprendre comment cette profession s'organise au-delà des frontières françaises, en Europe et en Allemagne.

1- L'Ordre des Architectes : un organe structurant, orientant la profession vers l'urbanisme

1-1- L'Ordre des Architectes : fondation de la profession

Dès le Moyen-Age, l'architecte occupe une place majeure dans la société, mais le début du XIX^e siècle est marqué par le commencement d'une longue lutte autour de la reconnaissance du

²⁷ *Histoire du métier et des bâtiments aux XIX^e et XX^e siècles* (1989), Actes du séminaire de recherche, Plan Construction et Architecture, Novembre 1989

MOULIN Raymonde, CHAMPY Florent(1993), *La Formation et la profession d'architecte depuis 1914*, Encyclopaedia universalis, p.858-861

RINGON Gérard (1997), *Histoire du métier d'architecte*, Collection Que Sais-je ? Paris, Presses Universitaires de France

TAPIE Guy(2000), *Les architectes : mutation d'une profession*, collection Logiques Sociales, Paris, l'Harmattan, 318p. ...

diplôme, de la possibilité de l'exercice libéral et de la création d'une organisation représentative de cette profession. Cette organisation structurant les architectes se trouve être la Société Centrale des Architectes fondée en 1840. Le diplôme d'architecte est, quant à lui, créé en 1867, puis en 1914 apparaît le DPLG (Diplôme délivré par le Gouvernement). Plusieurs années après et suite à la demande de la Société Centrale des Architectes, la loi Hauteceur en 1940 est à l'origine de l'Ordre des Architectes, aujourd'hui régi par la loi du 03 janvier 1977 sur l'architecture et par le décret du 28 décembre 1977.²⁸ A la suite de la création de cet Ordre, en 1941 est instauré le Code des devoirs professionnels des architectes, intitulé aujourd'hui Code de déontologie des architectes.

L'Ordre des Architectes s'organise sur la même base que l'Ordre des Géomètres-Experts et se fixe des objectifs quasi identiques. En effet, l'Ordre des Architectes est constitué d'un Conseil National présidé par Bernard Figiel qui coordonne l'action de 26 Conseils Régionaux et les informe. Ces deux entités fonctionnent à des échelles différentes, la première agissant auprès des pouvoirs publics et représentant également les architectes français au niveau européen et international, alors que la seconde est l'interlocutrice directe des architectes.

D'une façon générale, l'Ordre veille à l'organisation de la profession d'architecte à travers diverses missions :

- « assurer la tenue du tableau régional des architectes afin de protéger et contrôler le titre d'architecte,
- garantir le respect des règles déontologiques et la discipline de la profession,
- procéder au contrôle des formes juridiques et des modalités d'exercice de la profession,
- représenter et promouvoir la profession auprès des pouvoirs publics et des instances européennes et internationales,
- et participer à l'organisation de l'enseignement et de la formation continue.²⁹ »

La France compte aujourd'hui environ 27 000 architectes et agrées en architecture inscrits au tableau de l'Ordre sur 39 500 diplômés.

1-2- *L'urbanisme au centre des orientations de travail définies par l'Ordre*

Pour qualifier le travail de l'architecte, l'Ordre se base sur trois orientations qui englobent la totalité de son champ d'activité.

Tout d'abord l'Ordre des Architectes met en avant le fait que l'architecte possède la maîtrise de toutes les étapes d'un projet. Dans sa plaquette de présentation il détaille ainsi cet aspect : « *De la*

²⁸ Source : Ordre des Architectes

²⁹ ORDRE DES ARCHITECTES (02 et 03 décembre 2005), *L'Architecte dans le contexte européen : Actes de la convention des architectes – Bruxelles*, Paris, p.3

conception à la livraison d'un ouvrage, l'architecte est compétent pour agir, dans l'intérêt de son client, à toutes les étapes : choix du terrain, diagnostic, expertise, étude de faisabilité technique et financière, conception, estimation financière des travaux, aide à la recherche de financement, démarches administratives, consultation d'entreprises, suivi de l'exécution des travaux, réception finale. C'est un prestataire doué de multiples compétences qui peut d'autant mieux garantir le succès d'une opération qu'il y participera de bout en bout, assurant ainsi une mission complète. »³⁰

L'Ordre des Architectes insiste aussi sur la capacité de l'architecte à valoriser le patrimoine de chacun, par son sens de l'écoute et le regard qu'il sait porter sur un site et son environnement, lui permettant d'en comprendre les enjeux. Par la conjugaison de cette compréhension du site et des attentes du commanditaire, il produit un projet respectant à la fois la commande initiale et les composantes du territoire.

Enfin, l'architecte se caractérise par sa capacité d'agir sur l'ensemble du cadre de vie. Avant tout maître d'œuvre, ses compétences lui permettent également d'intervenir en tant que conseiller, expert, assistant à la maîtrise d'ouvrage ou encore formateur. Selon l'Ordre des Architectes, c'est aussi pour cette raison qu'il est recherché dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, où il se met au service de la qualité du cadre de vie.

2- La définition de l'architecte dans le contexte européen : une volonté d'uniformisation

2-1- La convention des architectes : point de ralliement entre les organisations nationales et européennes

Les 02 et 03 décembre 2005 a été organisée, à Bruxelles, par le Conseil National de l'Ordre des Architectes français, la convention des architectes, réunissant les élus et les permanents des Conseils Régionaux et du Conseil National de l'Ordre, ainsi que les acteurs de la maîtrise d'œuvre française et européenne. Cette convention s'inscrit dans le travail mené par le Conseil des Architectes d'Europe (CAE) qui vise à élargir les débats nationaux à une échelle communautaire pour porter un regard sur la situation des architectes dans le contexte européen. Cette convention, sous forme d'une formation de deux jours, représente avant tout une véritable rupture géographique, au regard de la difficulté de cerner, jusqu'alors, la profession au-delà du territoire national. Elle est ensuite une rupture en terme d'approche, les Français, inscrits dans une réflexion collégiale, n'ayant pas le monopole de l'animation des débats. Enfin, elle est à l'origine d'une rupture de style, des structures diverses (syndicats d'architectes, associations, représentants des ingénieurs) participant à ce congrès. Selon Jean-François

³⁰ *Ibid.*, p. 4

Susini, président du Conseil National de l'Ordre des Architectes, « *Cette Convention devrait confirmer l'importance du travail mené en commun et la pérennité d'un nouveau mode de gouvernance, qui a été mis en œuvre de façon expérimentale depuis 5 ans. Sur le plan politique, elle devrait être une prise de conscience décisive de la réalité européenne : l'Europe des architectes aura désormais, pour tous, une apparence et une réalité.* »³¹

2-2- Le Conseil des Architectes d'Europe : vers une coopération des architectes pour valoriser la profession

Le Conseil des Architectes d'Europe (CAE) est né le 11 mai 1990 à Trévise de la fusion du Comité de Liaison des Architectes de l'Europe Unie (CLAEU), dont il a repris les objectifs et les activités, et du Conseil Européen des Architectes créé à l'initiative des organismes régulateurs, ordres et chambres. Au travers de 42 organisations membres, issues de plus de 30 pays, le CAE, dont le siège est à Bruxelles, représente, aujourd'hui, 450 000 architectes. Il se compose d'une Assemblée générale regroupant ces diverses organisations, de deux commissions permanentes intitulées « Formation et communication » et « Pratique professionnelle », d'un Comité des finances et d'un Bureau exécutif présidé par Jean-François Susini.³²

Le CAE intervient à tous les niveaux du processus de décision communautaire, au Parlement de Strasbourg et dans les circuits du lobbying bruxellois. Sa principale fonction est de surveiller l'évolution des dossiers au niveau de l'Union Européenne et d'influer sur leur développement, en mettant en évidence les domaines des politiques européennes qui ont un impact direct sur la politique et la pratique de l'architecture et l'environnement bâti. Il promeut la prise en compte de l'architecture dans les politiques communautaires, lutte pour le maintien des standards les plus élevés dans l'accès et l'exercice de la profession et défend ainsi la notoriété de la profession d'architecte. D'une manière générale, le CAE réfléchit sur les grandes questions qui touchent les architectes à l'échelle européenne, pour tenter d'y répondre, en liaison avec les associations de chaque pays.

Le CAE travaille notamment en étroite collaboration avec l'Association Européenne des Ecoles d'Architecture (AEEA) à la mise en place du processus de Bologne pour être impliqué dans le débat sur la durée et l'organisation des études. Fondée en 1975, l'AEEA est une association internationale, dédiée à l'échange d'idées et de personnes dans le domaine de l'enseignement et de la recherche en architecture. Son objectif est d'améliorer le savoir et la qualité de l'enseignement de l'architecture et de

³¹ *Ibid.*, p.5

³² Source : Conseil des Architectes d'Europe

l'urbanisme au travers de conférences, séminaires et universités d'été, dont elle publie et distribue les actes.

Le CAE réfléchit également avec les organisations syndicales, parmi lesquelles l'Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes (UNSF), sur la transposition des directives européennes et notamment la Directive Qualifications du 07 septembre 2005 entrant en vigueur le 20 octobre 2007. Elle travaille notamment sur l'institution d'une formation professionnelle de deux ans pour l'obtention du titre, ce qui n'est pas le cas en France, et sur l'obligation de formation permanente des architectes. En effet, les architectes en France et en Europe ont un intérêt stratégique à se saisir de cette question afin d'améliorer leur image et leur crédibilité, face à une concurrence très bien organisée, à l'image du secteur de l'ingénierie. D'un point de vue pratique, au niveau européen, la formation permanente, tout comme les règles liées à la profession, est définie par des associations professionnelles, qui peuvent prendre la forme d'Ordres professionnels. Dans le cas d'un Ordre, la formation permanente est alors rendue obligatoire par la loi et son non-respect implique une sanction. Il est donc nécessaire d'offrir une réponse homogène à cette question soulevée. Pour cela, le CAE a créé une charte en cinq points, qui vise notamment à mettre en place d'ici 2010 un système européen permettant à chaque architecte de suivre une formation permanente. Il a également défini les lignes directrices du système de formation permanente à l'échelle européenne, qui fixent cinq conditions portant sur la qualité des centres de formation, leur contenu, le financement, l'engagement des architectes, la validation et le contrôle de la formation. De manière plus opérationnelle, l'idée d'un label européen est également avancée par le CAE. Les entités nationales ou régionales en Europe pourraient alors valider leurs programmes de formation permanente auprès d'une structure européenne, qui leur fournirait en retour, chaque année, un certain nombre de labels.

3- L'architecte allemand : une profession proche du modèle français

3-1- La Bundesarchitektenkammer : l'équivalent de l'Ordre des Architectes français

En Allemagne, les architectes sont représentés par la « Bundesarchitektenkammer » (BAK), Chambre Fédérale des Architectes. La BAK, créée en 1969, siège à Berlin et à Bruxelles et regroupe 118 000 architectes. Son rôle consiste à traiter les questions relatives à l'exercice de l'architecte au niveau national mais aussi international. Dans ce cadre, elle participe notamment au CAE. Elle assure également le suivi du registre des professionnels inscrits à l'Ordre. A ce titre, intervient une différence avec la France. Ce registre est composé de quatre listes relatives aux professions d'architecte, d'architecte d'intérieur, de paysagiste et d'urbaniste. Les architectes restent tout de même majoritaires

dans cette liste, avec 83 % des personnes inscrites, alors que les urbanistes ne représentent que 3 % des personnes inscrites.³³

La BAK est présidée par Arno Sighart Schmid et constituée de multiples associations professionnelles ainsi que des présidents des seize chambres d'architectes des « Länder » (« Kammer »). En effet, la BAK coordonne le travail des chambres de chaque land qui possèdent, en réalité, la majorité des compétences. Ces chambres sont assimilables aux Conseils Régionaux de l'Ordre en France, délivrant le titre aux architectes. Toutefois, comme le précise Rober Laugier dans son rapport, ces chambres travaillent de manière plus autonome qu'en France, en déterminant les lois et règlements propres à chaque land. Le titre est donc protégé par la loi du land, qui détermine les conditions de son obtention.³⁴ Une expérience professionnelle préalable est par exemple demandée mais sa durée peut varier de deux à trois ans d'un land à l'autre. En effet, à l'issue des études, les étudiants ont engrangé un savoir dans différents domaines qui leur permet d'envisager des postes à responsabilités, sans automatiquement trouver une place dans la conception. Aussi, la Chambre des architectes impose aux jeunes diplômés un temps de formation dans la structure où ils sont employés, afin d'obtenir le titre d'architecte. Il est recommandé d'effectuer six mois à un an de formation pratique à l'étranger qui permet de donner une vue d'ensemble de la profession. Ces dispositions font écho à celle qu'impose, en France, l'Ordre des Géomètres-Experts aux jeunes diplômés.

3-2- L'architecte, concepteur et gestionnaire : un portrait dressé par la Bundesarchitektenkammer

La « Bundesarchitektenkammer » définit les grandes lignes de la réglementation de la profession des architectes que doivent appliquer les « Länder ». Selon la Chambre des architectes, les obligations reposent sur la planification des constructions sous l'angle conceptuel, technique et économique, tout en incluant également les aspects écologiques et sociaux. A celles-ci s'ajoutent la consultation et l'encadrement de la maîtrise d'ouvrage pour garantir une cohérence dans la planification et la réalisation du projet. L'architecte coordonne et définit la direction que doit prendre ce projet. Il le suit de façon rationnelle.³⁵

³³ KROMIK Wolfgang (1999), *Das Architekturbüro – Rechtsgrundlagen, Vertragwesen, Organisation*, Düsseldorf, Werner Verlag, 610 p.

³⁴ LAUGIER Robert (2005), Etude réalisée pour le bureau des Réseaux Professionnels de la Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction, « *Les formations d'urbaniste dans cinq pays européens : Allemagne, Espagne, Italie, Pays-Bas et Royaume-Uni* ».

³⁵ SÜSS Sabine (2004) (Sous la direction de), INTERNATIONALEN FORUM FÜR GESTALTUNG ULM, *Design und Architektur: Studium und Beruf – Fakten, Positionen, Perspektiven*, Basel, Birkhäuser -Verlag für Architektur, p.85 « *Berufsaufgabe des Architekten und der Architektin ist die gestaltende, technische und wirtschaftliche Planung von Bauwerken. Aber auch ökologische und*

Il ressort que l'architecte n'est pas simplement un dessinateur/projeteur ou encore un artiste. Le portrait de cette profession donné par la Chambre des architectes va au-delà, pour le définir comme l'administrateur de la maîtrise d'ouvrage, le haut responsable de la construction, le coordinateur d'un processus de planification intégrée - qui sous entend qu'il gère, en plus de la construction, toutes les disciplines spécifiques qui s'y rattachent -, l'organisateur de l'environnement de la construction et enfin le garant du contrôle de la qualité sur l'ensemble du projet. Ces missions que peut remplir l'architecte représentent le champ d'activités de la majorité d'entre eux. Les architectes sont des gestionnaires qui consacrent la majeure partie de leur travail à l'organisation du projet en terme de coût, de personnel, de sécurité, de qualité... Pour la minorité restante, l'étiquette de « planificateur – créateur » convient, limitant alors le champ d'activité de l'architecte à la simple conception du projet.

3-3- Une mission de la Bundesarchitektenkammer et des ses groupes associés : promouvoir les professions

Une des missions des structures professionnelles est la promotion de la profession qu'elles représentent. Cette mission a fait l'objet d'un travail particulier de la BAK. En effet, pour promouvoir les professions de l'urbanisme, le gouvernement a mis en place un programme appelé « Initiative Architektur und Baukultur » (initiative architecture et culture de la construction), visant à pallier aux problèmes des architectes et planificateurs quant aux perspectives d'évolution de leurs professions en dégageant leurs performances et en les exportant à l'échelle internationale. Avec d'autres institutions, la Chambre des Architectes a procédé à la réalisation d'un diagnostic de l'art ainsi que d'un catalogue de recommandations. Ce diagnostic a été réalisé sur la base d'un questionnaire adressé à la population pour connaître sa vision de ce secteur professionnel et ce qu'elle en attend. Cette décision a permis d'établir un contact durable avec la population puisqu'à la demande du gouvernement cette initiative perdure avec la participation des Chambres et des associations pour diffuser des informations sur l'architecture et la culture de la construction, au moyen notamment d'un site internet.³⁶

En France comme en Allemagne, la profession d'architecte bénéficie d'une réelle structuration par des Ordres bien établis, qui se réunissent à l'échelle européenne pour partager leurs grandes

soziale Aspekte sind mit einzubeziehen. Hinzu kommen die Beratung und Betreuung des Auftraggebers in den mit der Planung und Ausführung eines Bauvorhabens zusammenhängenden Fragen, die koordinierende Lenkung der Planung und Ausführung, die Rationalisierung von Planung und Ausführung. »

³⁶ www.bmvbs.de: site internet de Initiative Architektur und Baukultur

réflexions sur l'avenir de la profession qu'ils protègent. Il convient à présent de parcourir les organisations qui encadrent l'urbaniste dans chaque pays.

C - L'urbaniste : une figure professionnelle en devenir

Cet « espace socio-professionnel », pour reprendre le terme employé par l'OPQU évoqué dans l'introduction, est le fruit d'un travail auquel diverses structures ont participé. Contrairement aux points précédents, il s'agit ici d'établir l'analyse de l'organisation de cet espace socio-professionnel d'abord à l'échelle européenne et d'étudier ensuite les associations existant sur le territoire national, dans la mouvance de cette logique européenne. La qualification d'urbaniste étant plus récente que les professions de géomètre et d'architecte, des initiatives européennes sont prises pour donner des directions communes aux différents pays quelque soit le stade de réflexion sur la définition de la profession.

1- Le Conseil Européen des Urbanistes : structure organisatrice de la définition de l'urbaniste

1-1- Le Conseil Européen des Urbanistes : vers une construction progressive de l'urbaniste

Suite au traité de Rome créant en 1957 la Communauté Economique Européenne, l'homogénéisation du mode d'exercice des professions libérales et de leur niveau de formation dans les divers Etats membres pose problème : elle n'est pas réalisable compte tenu de la libre prestation de services pour les Professions Libérales qui n'impose pas de cadre. Pour offrir une première réponse à ce problème, la Commission européenne crée en 1960 un département pour les Professions Libérales. Parallèlement l'Association Internationale des Urbanistes (AIU) constitue le Comité de Liaison des Urbanistes (CLU) de la CEE, regroupant différentes associations nationales d'urbanistes des Pays Membres. Avec les autres Comités de Liaison, elle participe à la représentation des Professions Libérales auprès des institutions de la Communauté Européenne et est à l'initiative de la création d'un Secrétariat Européen des Professions Libérales (SEPLIS) en 1974. Ce secrétariat conseille au CLU d'organiser la libre circulation des professionnels sans Directive Européenne propre à la profession d'Urbaniste. La Commission Européenne considérant effectivement la profession d'urbaniste comme une profession non réglementée, le CLU décide d'établir entre les associations et instituts nationaux d'urbanistes les règles communes à la profession dans tous les Pays Membres de la CE, instituant des niveaux de formation, de compétence et de déontologie.

Le 08 novembre 1985 à Amsterdam, les associations nationales d'urbanistes membres du Comité de Liaison des Urbanistes signent la Charte, intitulée « Accord et Déclaration Internationale des Instituts Nationaux et Associations d'Urbanistes Professionnels des Pays de la Communauté Economique Européenne » constitutive du Conseil Européen des Urbanistes (CEU). Cette Association Internationale à but scientifique, dont le siège social est à Bruxelles dès le dépôt de ses statuts en 1988, a pour rôle de servir de plateforme commune à l'exercice de la profession d'urbaniste dans les pays de l'Union Européenne quelque soit son mode d'exercice. Dans le même temps, le CEU garde la fonction de Comité de Liaison des Urbanistes au sein du SEPLIS pour les professions libérales.

Le CEU, présidé par Jan VOGELIJ, rassemble 26 associations et instituts nationaux d'urbanistes de 24 pays européens. La France est représentée par la Société Française des Urbanistes (SFU) et l'Allemagne par la « Deutsche Akademie für Städtebau und Landesplanung » (Académie Allemande pour l'Urbanisme et la Planification Régionale). Le CEU définit l'urbaniste comme « *un facilitateur, un spécialiste d'analyse spatiale et de médiation, travaillant en partenariat avec d'autres professions à travers les champs disciplinaires, pour promouvoir le développement durable de l'environnement naturel, construit et urbain.* »³⁷ et entend tout mettre en œuvre pour faire de cette définition un dénominateur commun de tous ses pays membres. Parmi les divers travaux menés dans ce sens, doit être soulignée la révision de la Charte d'Athènes publiée en 1998, dont le contenu nécessite d'être étudié plus précisément.

1-2- De la Charte d'Amsterdam à la « Nouvelle Charte d'Athènes » : une définition plus affinée de l'urbaniste

1-2-1- La Charte d'Amsterdam : les fondements des règles communes de la profession d'urbaniste

En 1985, par la Charte fondatrice du CEU³⁸, le portrait de l'urbaniste se précise. En effet, cette Charte se compose de trois parties essentielles. Elle définit :

- la nature et l'étendue des champs d'activité spécifiques de la profession d'urbaniste communs aux pays membres de l'Union Européenne, annexe A de cette Charte. Y figurent les domaines et la nature de l'urbanisme, les qualités requises et les missions de l'urbaniste ;
- un niveau et un contenu de formation minimum, annexe B, proposant une étape préliminaire à l'harmonisation des systèmes actuels de formation des urbanistes, dans le but d'atteindre la

³⁷ Source : Conseil Européen des Urbanistes

³⁸ CONSEIL EUROPEEN DES URBANISTES (1985) *Charte Européenne des Urbanistes : Accord et Déclaration Internationale des Instituts Nationaux et Associations d'Urbanistes Professionnels des Pays de la Communauté Economique Européenne*, 8 p.

reconnaissance mutuelle des compétences entre les pays membres de l'UE tout en reconnaissant les particularités nationales. Outre le contenu de la formation, cette annexe présente la structure d'organisation de la formation, la possibilité pour les étudiants de se spécialiser et le cadre dans lequel peuvent intervenir des formations complémentaires ;

- un code de déontologie professionnelle commun établissant des critères de compétence et de conduite qui seront observés par tous les urbanistes membres, défini en annexe C de la Charte.

Cette Charte établit les fondements des règles communes à la profession d'urbaniste.

1-2-2- La Nouvelle Charte d'Athènes : pour une orientation du travail de l'urbaniste sur la ville européenne

A un autre niveau de la définition du rôle de l'urbaniste, intervient la « Charte pour l'urbanisme des villes du XXI^e siècle » publiée à Athènes en avril 1998³⁹ qui offre une nouvelle version de la Charte d'Athènes de 1933. Sa publication française, élaborée par la SFU au sein du Conseil Européen des Urbanistes, affirme le rôle et la responsabilité de la profession d'urbaniste auprès du grand public, des associations d'habitants, des associations professionnelles et des collectivités territoriales. Ce travail accompli s'est poursuivi dans la démarche de révision réalisée par le Conseil Européen des Urbanistes pour aboutir à la publication d'un nouveau texte en novembre 2003, adressé, cette fois, aux urbanistes professionnels.

Le CEU est convaincu, qu'au cours du XXI^e siècle, l'Europe progressera vers l'intégration d'une réflexion sur l'urbanisme à l'échelle communautaire. Dans cette perspective, il présente une vision partagée et largement collective sur le futur des villes européennes, comme fondement de la "Nouvelle Charte d'Athènes 2003" (partie A). La Charte d'Athènes propose alors une vision d'un réseau de Villes qui, tout en conservant la richesse patrimoniale de chacune, les relie par des réseaux multifonctionnels, incite la coopération jouant sur leur complémentarité pour finalement assurer une qualité de vie toujours supérieure à leurs habitants.

Cette vision est complétée en partie B par un certain nombre d'autres éléments. Outre les dix thèmes dominants pour les villes de demain et une brève référence aux principales questions et défis qui affectent les villes au début du XXI^e siècle, il est également question des engagements que prennent les urbanistes pour mettre en œuvre cette vision. En effet, le CEU, conscient du travail d'équipe transdisciplinaire que nécessitent les processus complexes du champ de l'urbanisme, choisit à travers cette seconde partie d'identifier les urbanistes dans leur travail avec les autres professionnels, de

³⁹ SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES URBANISTES (1998), *Charte pour l'urbanisme des villes du XXI^e siècle*, 28p.

clarifier leurs compétences, de renforcer la cohésion et la solidarité entre urbanistes. Par là même, le CEU met en avant le rôle de l'urbaniste en indiquant que « *ce qui distingue les urbanistes est le fait qu'ils se concentrent sur les intérêts de la société dans sa globalité, sur chaque forme d'établissement humain ou sur une région toute entière, et sur le futur à long terme.* »⁴⁰ Le CEU présente également une série d'obligations spécifiques aux différents postes que les urbanistes sont amenés à occuper au cours du XXI^e siècle, soit en tant que conseiller stratégique et médiateur, concepteur urbain et prospectiviste, gestionnaire-administrateur-animateur urbain, et/ou humaniste et expert scientifique.

En réalité, la « Nouvelle Charte d'Athènes 2003 » s'adresse en priorité aux urbanistes professionnels qui travaillent en Europe et à ceux qui s'intéressent à leur travail, afin de les orienter dans leurs actions pour configurer les villes d'Europe en villes cohérentes à tous niveaux, en partenariat avec les acteurs locaux, régionaux, nationaux et européens, ainsi qu'avec tous les agents qui participent aux processus de planification.

1-3- La Société Française des Urbanistes, représentant institutionnel des urbanistes français au Conseil Européen des Urbanistes

Comme précisé précédemment, la Société Française des Urbanistes (SFU), présidée par Jean-Pierre Gautry, est, institutionnellement, l'organisation nationale française d'urbanistes du CEU, dont elle est membre fondateur. Depuis la déclaration de Lens, en novembre 2004, affirmant la volonté de rassemblement des urbanistes en France, tant de la Société Française des Urbanistes que du Conseil Français des Urbanistes, les Assemblées Générales des uns et des autres ont confirmé cette volonté et mis en place les mesures nécessaires pour acter cette décision solennelle.

Ainsi, la Société Française des Urbanistes a élargi la représentativité des urbanistes français au Conseil Européen des Urbanistes aux membres des associations du CFDU. Dans l'Europe des 27, il est important que les urbanistes français soient représentés le plus largement possible tout en ayant une représentation unique. Dans ce cadre, le CFDU et la SFU ont décidé de se réunir en procédant aux adaptations nécessaires de leurs deux modes d'organisation avec pour objectif une meilleure lisibilité et une plus grande efficacité de la profession. Toutefois, chacune des organisations poursuit ses missions, qui nécessitent d'être explicitées pour mieux comprendre le travail mené par les urbanistes français pour améliorer leur reconnaissance.

⁴⁰ CONSEIL EUROPEEN DES URBANISTES (2003), *La Nouvelle Charte d'Athènes 2003 - La Vision du Conseil Européen des Urbanistes sur Les Villes du 21^{ème} siècle*, p. 20

2- L'urbaniste français : une structuration par trois organisations croisées

2-1- *La Société Française des Urbanistes : un acteur majeur dans la promotion de l'urbaniste*

La Société Française des Urbanistes, fondée en 1911 au sein du Musée Social⁴¹, est une organisation indépendante, qui prend la forme d'un lieu d'échange et de réflexion permanente entre urbanistes professionnels et Grands Associés⁴², personnalités qui concourent à la réflexion sur l'urbanisme. Elle joue également un rôle moteur dans la préparation des débats sur l'évolution des villes, des territoires et sur la vie de l'homme dans son environnement, et propose des formations permanentes aux urbanistes. Elle a pour objectifs :

- de mener des débats et des réflexions sur l'évolution des villes en préservant les équilibres environnementaux et, à l'issue, de faire des propositions sur les processus d'aménagement à mettre en place,
- d'intégrer des processus de coopérations avec les autres associations nationales, européennes et internationales qui concourent aux mêmes objectifs,
- d'informer le grand public sur la spécificité de l'urbanisme, la nécessité de l'aménagement du territoire et sur la profession d'urbaniste,
- de diffuser aux professionnels les connaissances évolutives de l'urbanisme, nécessaires à leur pratique, en assurant également un rôle de conseil auprès d'eux,
- et enfin, de donner son avis sur les textes réglementaires et législatifs, notamment à l'échelle européenne dans le cadre de sa participation au CEU.

2-2- *Le Conseil Français des Urbanistes : une structure fédératrice des organisations françaises*

Le Conseil Français des Urbanistes, présidé par Francis Cuiller, est une confédération d'associations, créée en 1998 par le mouvement « Profession Urbaniste » et constitué de sept associations nationales : Urbanistes des Territoires (UT), l'Association des Aménageurs et Urbanistes Dans l'Etat (AUDE), l'Association Française des Urbanistes des Agences d'Urbanisme (AFUA), l'Association des Géomètres Urbanistes (AGU), l'Association des Professionnels des CAUE (APCAUE), la Société Française des Urbanistes (SFU), et la Fédération Nationale des Centres PACT-ARIM (FNC PACT-ARIM). Outre ces associations nationales fondatrices, sont également membres

⁴¹ Cf. glossaire

⁴² Cf. glossaire

onze associations régionales, auxquelles s'associent aussi la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU), la Fédération Nationale des CAUE (FN CAUE) et l'Association des Consultants en Aménagement et Développement (ACAD), pour répondre au constat d'un manque de visibilité et d'audience d'une profession perçue comme trop fragmentée. La vocation du CFDU est donc de fédérer l'ensemble des associations dans une représentation commune auprès des pouvoirs publics, d'animer les réseaux des professionnels et de participer aux débats publics dans le champ de la ville et de l'urbain. La création du CFDU a eu également pour objet la création de l'Office Professionnel de la Qualification des Urbanistes en 1998, qui est la première traduction d'un travail de coopération entre les différentes associations et notamment entre le CFDU et la SFU, dans le but de mettre au point un système général de qualification des urbanistes en France. C'est dans le prolongement de cette initiative que la SFU et le CFDU ont signé la déclaration de Lens visant à « rassembler la profession dans sa diversité » en intégrant la première à la seconde.

2-3- L'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes : pour une meilleure reconnaissance des urbanistes français

2-3-1- L'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes : pour des objectifs communs aux professions de l'urbanisme

Outre les membres du CFDU, l'OPQU présidé par Louis Canizares comprend également le Conseil National de l'Ordre des Architectes (CNOA), et l'Ordre des Géomètres-Experts (OGE). L'OPQU se différencie d'un Ordre professionnel. Il n'a pas pour mission de défendre l'exercice libéral de la profession pour laquelle il agit mais plutôt de définir une identité collective à un groupe de professionnels hétérogènes. En effet, l'OPQU, créé le 03 mars 1998 pour poursuivre l'objectif de reconnaissance et d'harmonisation d'une profession d'intérêt public fixé dans la Charte Européenne des Urbanistes, a pour principale mission de délivrer la qualification des urbanistes français, de mettre à jour l'annuaire des professionnels qualifiés et de le faire connaître. Cette mission de service public soutenue par l'Association des Maires de France (AMF) est encadrée par le protocole signé avec le ministère en charge de l'urbanisme le 22 juillet 1998, dans lequel est énoncé que « *pour adopter une démarche d'urbanisme avec efficacité, il faut offrir aux donneurs d'ordre la possibilité de repérer les personnes physiques qui, par leur formation et leur expérience, agissant individuellement ou au sein d'une équipe, permettent de maîtriser les méthodes qu'elle suppose.* »⁴³

⁴³ Protocole signé entre le ministère de l'Équipement et l'OPQU, Paris, 22 Juillet 1998, préambule

En réponse à cette nécessité, l'OPQU prend, dans ce protocole, une série d'engagements en vue notamment :

- de définir et faire évoluer la qualification professionnelle des urbanistes en fonction des méthodes et de la pratique des missions d'urbanisme,
- d'étudier toute demande de qualification et d'attribuer celle-ci à toute personne physique qui remplira les conditions exigées,
- de contribuer à l'évaluation des formations liées à la qualification professionnelle,
- et de porter les décisions liées à la profession d'urbaniste à la connaissance des tiers par tous moyens appropriés tels que les publications d'annuaires, de listes de références, etc...⁴⁴

2-3-2- L'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes : le détenteur de la qualification d'urbaniste

En France, la profession d'urbaniste n'est pas réglementée, ne connaît pas de définition officielle et l'appellation « urbaniste » recouvre des formations, des pratiques et des méthodes hétérogènes. L'enjeu de la qualification est donc d'abord de définir les missions des urbanistes, par leurs formations et leurs pratiques, ensuite de rendre repérables ces professionnels qualifiés et enfin de faire reconnaître l'autonomie des urbanistes sur des champs et pratiques professionnels spécifiques.

La qualification d'urbaniste, qui reste une première étape à la structuration de la profession, donne lieu à la délivrance d'un certificat de qualification professionnelle, attribué pour une durée éphémère de cinq ans, qui est soumis à un certain nombre de critères fixés en référence à la Charte Européenne des Urbanistes. Trois modes d'accès à la qualification sont possibles. Le candidat à la qualification doit :

- être diplômé d'une formation supérieure (Bac + 4 minimum) et justifier d'une formation complémentaire spécifique à l'urbanisme et d'une pratique d'au moins deux ans dans le domaine de l'urbanisme ;
- être diplômé d'une formation supérieure (Bac + 4 minimum) et justifier d'une pratique d'au moins cinq ans dans le domaine de l'urbanisme ;
- justifier d'une pratique d'au moins dix ans dans le domaine de l'urbanisme et pouvoir faire état d'un dossier de références sérieuses et récentes.⁴⁵

⁴⁴ Protocole, article premier

⁴⁵ CONSEIL EUROPEEN DES URBANISTES (1985), *Charte Européenne des Urbanistes*, *Op.cit.*

2-3-3- L'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes : à l'origine d'un référentiel métier-compétence

En décembre 2003, la Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction (DGUHC) du Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, confie l'élaboration d'un référentiel des métiers de l'urbaniste à l'OPQU, assisté du groupe de recherche Profession Architecture Ville Environnement (PAVE) mené par Guy Tapie.

Afin d'assurer une meilleure lisibilité du métier de l'urbaniste auprès des employeurs, ce référentiel suit deux objectifs :

- *« identifier les activités principales des urbanistes, comme constitutives d'un cœur de métier, mais également les activités associées et complémentaires pouvant relever de domaines connexes à l'urbanisme,*
- *faire ressortir les compétences spécifiques, les savoir-faire opérationnels, les connaissances plus ou moins spécialisées et enfin, repérer les savoirs acquis lors des formations, mais également dans la pratique. »⁴⁶*

Le référentiel métier de l'OPQU dresse trois images professionnelles de l'urbaniste. Chaque praticien qui revendique son appartenance à l'espace socio-professionnel des urbanistes doit pouvoir se retrouver dans :

- *« l'homme d'études qui contribue à la connaissance du fait urbain dans toutes ses dimensions disciplinaires, spatiales et temporelles,*
- *l'homme de l'art qui sait proposer des dispositifs permettant l'organisation des villes et la mise en œuvre d'opérations d'aménagements pour la structurer,*
- *l'administrateur urbain, qui gère la multiplicité des incidences sur l'espace et sur le fonctionnement urbain des initiatives privées et publiques qui contribuent directement ou indirectement à la formation et au développement des villes. »⁴⁷*

De ces images professionnelles émanent des champs d'activités multiples. L'OPQU et le PAVE se basent alors sur la définition de fonctions comprises comme *« un ensemble d'activités orientées par une finalité et qui se traduisent par un produit »⁴⁸*, rassemblées sous sept grands domaines, afin de clarifier ces champs d'activités. Ces grands domaines traduisent les activités plus récentes, exploités par les urbanistes dans le cadre de l'évolution des politiques urbaines en plus des domaines fondateurs que sont la planification spatiale et la composition urbaine. Se distinguent alors :

⁴⁶PENNINI Daniel et ROUSSET Michel, OFFICE PUBLIC DE QUALIFICATION DES URBANISTES (OPQU) (2006), *Le métier d'urbaniste – Domaines d'activités, fonctions et compétences*, Paris, Le Moniteur, n°5379, cahier détaché n°3, 29 décembre 2006, p.8

⁴⁷ *Ibid.*, p.11

⁴⁸ *Ibid.*, p.10

- les domaines d'activités composant le cœur du métier de l'urbaniste, à savoir l'analyse et la prospective territoriale, la conception urbaine, la production d'opérations et la gestion urbaine,
- et les domaines d'activités que l'urbaniste partage avec d'autres professions, soit la coordination et la conduite de projets territoriaux et urbains, l'animation des projets territoriaux et urbains et la production des savoirs.

La définition de ces différents domaines décomposés en multiples fonctions donne lieu à l'élaboration de fiches-métiers incorporées au référentiel, qui offrent une nouvelle lecture des figures professionnelles de l'urbaniste. Ces fiches-métiers reprennent donc chaque fonction citée dans le chapitre précédent du référentiel pour en caractériser les compétences génériques, des savoirs et savoir-faire et enfin les produits qui en découlent.

3- L'urbaniste allemand : sous la coupe de la structure professionnelle de l'architecte

3-1- L'urbaniste administrateur : le portrait dressé par la Bundesarchitektenkammer

Comme précisé dans la partie présentant l'organisation de l'architecte en Allemagne, la reconnaissance des urbanistes émane de la BAK et des chambres d'architectes de chaque land, par l'attribution d'un titre.

La Chambre des Architectes définit les devoirs de l'urbaniste comme suit : « L'urbaniste a pour mission de réaliser l'aménagement conceptuel, technique, économique, environnemental et social des lieux, villes et espaces, par l'édification de plans d'urbanisme »⁴⁹. L'urbaniste est spécialisé dans l'aménagement de l'espace urbain et établit des concepts de développement urbanistique et des programmes d'assainissement urbain. Il participe à leur mise en œuvre et leur encadrement.

Pour remplir cette mission la BAK reconnaît quatre compétences principales à l'urbaniste en le désignant, tout d'abord, comme « administrateur ». Ce terme sous entend que l'urbaniste reste le garant des principes urbanistiques et le conseiller objectif, à l'esprit visionnaire, dont l'expérience en planification urbaine lui confère de hautes responsabilités. L'urbaniste est ensuite présenté comme un « concepteur », mêlant rationalité et créativité par ses facultés d'analyse, de conception et de maîtrise de l'environnement d'un projet. Il revêt également un statut de « modérateur ». Par sa vision d'ensemble du projet, l'urbaniste intervient comme aide à la décision, en synthétisant les éléments structurants. Il se doit également d'éveiller les intérêts des différents acteurs dans le projet, de les réunir et même de

⁴⁹ SÜSS Sabine (2004), *Op.cit.*,p.86 « *Berufsaufgabe der Stadtplaner ist die gestaltende, technische, wirtschaftliche, umweltgerechte und soziale Orts-, Stadt- und Raumplanung, insbesondere die Erarbeitung städtebaulicher Pläne* »

régler les conflits qui peuvent se révéler tout au long du processus. Enfin, l'urbaniste doit tenir sa place de « coordinateur ». Tout au long du projet, il est l'intermédiaire entre les intervenants, en tenant compte des impératifs de chacun, pour assurer le bon déroulement des différentes étapes.

3-2- *Vereinigung für Stadt-, Regional- und Landesplanung : un exemple d'association de promotion de l'urbaniste allemand*

De nombreuses associations professionnelles se sont constituées en Allemagne pour s'associer au travail de la BAK. Outre la Deutsche Akademie für Städtebau und Landesplanung, créée en 1946 et présidée par Christiane Thalgott, qui participe au CEU et compte 400 membres, les urbanistes se sont regroupés autour de la « Vereinigung für Stadt-, Regional- und Landesplanung » (SRL) ou « Association pour l'Urbanisme, la Planification régionale et le Paysagisme ». Cette association créée le 26 avril 1969 à Bonn et intégrée à la BAK est constituée d'environ 2 000 membres, issus de secteurs d'activités variés : l'urbanisme, le paysagisme, l'écologie, le droit, la sociologie ...et poursuit quatre objectifs. Tout d'abord, elle organise des groupes de réflexion sur les questions d'actualité de droit, de politique et de pratique professionnelles. Ensuite, elle prend position vis à vis des lois et règlements mis en place. Elle organise des congrès depuis 1970 et publie une revue intitulée « Planerin », qui permet de tenir les professionnels informés de l'évolution du cadre de leur profession et de leur pratique.

L'association « Vereinigung für Stadt-, Regional- und Landesplanung » (SRL) présente la mission d'urbaniste et de planificateur régional comme « l'aménagement de l'espace pour et par le développement de la société »⁵⁰. La SRL souligne deux aspects indissociables : d'une part, l'urbaniste travaille pour servir la société en améliorant son cadre de vie et, d'autre part, ce travail intervient du fait de l'évolution même de la société.

Pour renforcer la définition donnée par la BAK, la SRL a créé sa propre liste des champs de compétence des urbanistes et planificateurs régionaux :

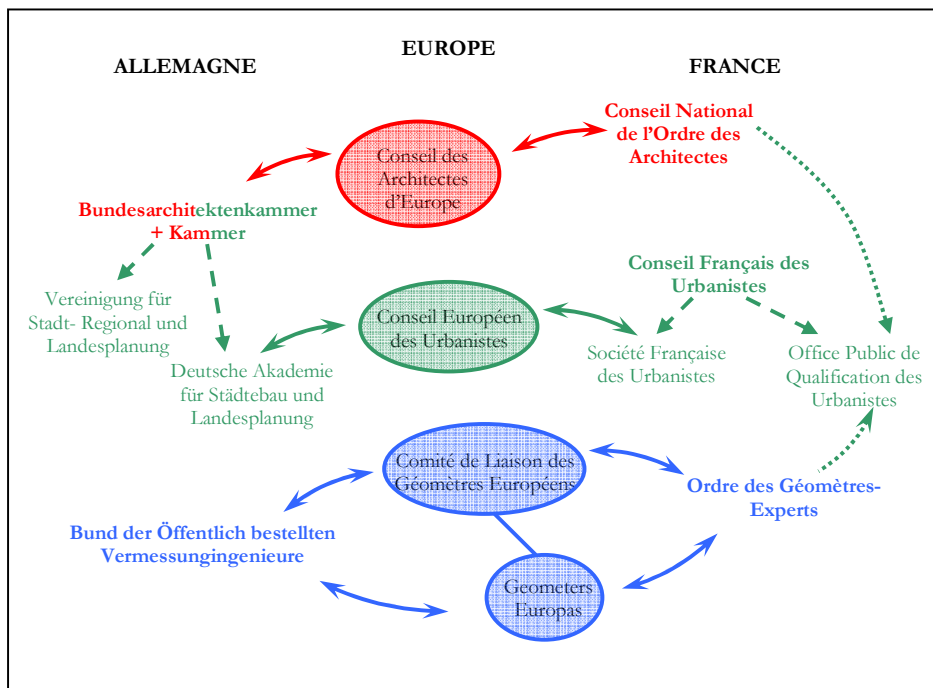
- le montage et la conduite de projets,
- la planification générale,
- l'animation,
- le montage et l'accompagnement du processus Agenda 21,

⁵⁰ DROST Uwe (2004), *Die Architekturlehre heute – oder von der Notwendigkeit einer neuen Selbsterkenntnis*, dans SÜSS Sabine (Sous la direction de) (2004), INTERNATIONALEN FORUM FÜR GESTALTUNG ULM, *Design und Architektur: Studium und Beruf – Fakten, Positionen, Perspektiven*, Basel, Birkhäuser -Verlag für Architektur, p.148 « *räumliche Planung für und von gesellschaftlichen Entwicklung* »

- le management des quartiers,
- le conseil en politique,
- le développement de projet et des stratégies de commercialisation,
- la planification des espaces et le management de l'immobilier,
- la maîtrise des coûts et le calcul de la rentabilité,
- le développement de nouveaux instruments de planification transfrontalière dans un contexte européen.

Cette liste des champs d'activité des urbanistes et planificateurs régionaux est fortement revendiquée par les architectes. Eike Becker⁵¹, architecte, envisagerait également d'y ajouter quelques autres champs de compétence, qui ont été intégrés récemment par les architectes. Elle considère en effet que l'architecte est un planificateur général, un pilote de projet, un conseiller auprès des investisseurs, un développeur de projet, un entrepreneur et un usager, un conseiller en matière d'énergie, Cette liste a donc ses limites, car il est certain que des chevauchements existent entre les différentes professions, même s'il est supposé que chacune ait sa propre compréhension du contenu de chaque champ de compétence.

■ Schéma de synthèse des organisations professionnelles françaises, allemandes et européennes



Réalisation : Anne-Charlotte JOSSE

⁵¹ SÜSS Sabine (2004), *Op.cit.*

Cette première partie permet avant tout de déterminer les cadres institutionnels qui définissent les figures professionnelles, architecte, géomètre et urbaniste, en France et en Allemagne et les dynamiques qui se sont construites autour de ces organisations professionnelles. Le schéma de synthèse précédent permet de comprendre les différentes échelles d'intervention et les liens qui existent entre ces organisations.

Plusieurs commentaires peuvent alors être élaborés. Tout d'abord, dans les deux pays, les figures professionnelles étudiées sont représentées par une organisation professionnelle principale, autour de laquelle gravite une multitude d'associations aux rôles plus ou moins affirmés. Pour l'architecte et le géomètre ces organisations constituent en France et en Allemagne des Ordres, qui sont structurés suivant un modèle quasi identique : un Conseil National et des Conseils Régionaux pour suivre un unique objectif : « *faire exister la profession par un travail de diffusion, de sélection, de fermeture pour permettre sa reconnaissance professionnelle* ⁵² ». Toutefois, le système politique fédéral de l'Allemagne implique que chaque « Land » détermine un mode de fonctionnement propre à son Conseil, contrairement à la France où les Conseils Régionaux suivent les directives du Conseil National, réglementé par une loi. Ces Ordres se réunissent avec d'autres associations au sein de Conseils européens pour réfléchir et travailler ensemble sur l'évolution et la reconnaissance des professions.

L'urbaniste trouve un point d'ancrage au sein de l'Europe avec le CEU et dans chacun des deux pays, mais, de nature différente, ce point d'ancrage ne lui donne pas le même statut en France et en Allemagne. En effet, il bénéficie en Allemagne de l'obtention d'un titre par la BAK, Ordre commun aux architectes et aux urbanistes, ce qui peut être perçu comme une limite à l'affirmation de ces derniers, existant sous l'égide d'une autre profession. En France, l'urbaniste est représenté par des organisations aux missions précises regroupées au sein du CFDU et, contrairement aux deux autres professions reconnues par un titre, ne dispose, comme moyen unique de reconnaissance, que d'une qualification. Malgré sa faible représentation actuelle sur le marché du travail (238 qualifications en 5 ans)⁵³, cette qualification constitue, en France, une étape déterminante dans la dynamique de professionnalisation de l'urbanisme, à laquelle prennent part l'Ordre des Architectes et l'Ordre des Géomètres-Experts dans le cadre de l'OPQU. Elle s'impose comme un principe général de reconnaissance professionnelle compte tenu du développement continu des systèmes de normalisation internationale et européenne.

⁵² CLAUDE Viviane (2006), *Op.cit.*, p. 97

⁵³ Source : Colloque PUCA *Aménagement urbain et architecture. Expertises et dispositifs d'action*. (Paris, 05 et 06 octobre 2006) clôturant le programme « *Activité d'experts et coopérations interprofessionnelles* » dans le cadre du réseau RAMAU.

Ce dernier point révèle une autre différence avec l'Allemagne, où les géomètres ne sont pas associés aux réflexions sur l'urbanisme. En effet, comme le précise Nicolas Millet, géomètre-expert à Rezé (44), l'Ordre des Géomètres-Experts en France, « *est une organisation très en avance parmi les 27 pays européens et sert souvent de référence* ». Cette organisation intègre le secteur de l'urbanisme dans sa pratique sous l'angle de la propriété foncière et de son évolution, alors qu'en Allemagne, l'aspect purement technique, socle de la profession, prime. La structuration de la profession de géomètre autour de l'urbanisme déjà sectorisée en France est encore moins évidente à l'échelle européenne : « *Il existe des discussions sur l'harmonisation des pratiques en Europe, qui est rendue très difficile par la multiplication des systèmes de pratique rencontrés.* »

Les limites de ces organisations professionnelles quant à leur implication dans le secteur de l'urbanisme se retrouvent également chez les architectes, lorsqu' Yves Dauge, sénateur, remet en cause la portée de la loi du 03 janvier 1977, cadre législatif et réglementaire de la profession en France. Il considère que, « *priviliégiant la construction, cette loi néglige l'aménagement de l'espace et des territoires et le nécessaire développement des missions de conseil en matière d'urbanisme et d'aménagement, qui prennent aujourd'hui une importance croissante pour la défense de la qualité et du cadre de vie.*⁵⁴ ».

Ainsi, exception faite de la BDVI en Allemagne, les organisations professionnelles présentées dans cette étude encouragent les professions qu'elles encadrent dans leur démarche d'identification à la pratique de l'urbanisme. En France, l'implication de ces organisations dans le domaine de l'urbanisme se traduit par une structuration plus nette des figures professionnelles. D'une façon générale, la dynamique de ces organisations ne doit pas s'arrêter aux territoires nationaux. L'urbanisme faisant sans cesse appel à de nouveaux enjeux, dépassant les frontières, les organisations professionnelles doivent participer aux réflexions qui se déroulent à l'échelle européenne. C'est par ces Conseils européens que certains décloisonnements peuvent se produire pour mieux identifier le champ d'intervention de chaque profession et l'harmoniser. C'est également grâce à cette échelle européenne, qu'est rendue possible l'harmonisation des formations en urbanisme, lieux d'assimilation de compétences pour les professionnels, point qui constitue la deuxième partie de cette étude.

⁵⁴ DAUGE Yves (2005), au nom de la Commission des Affaires culturelles sur les métiers de l'architecture, *Métiers de l'architecture et du cadre de vie: les architectes en péril. Rapport d'information du Sénat – Session ordinaire de 2004-2005 – n°64*, Paris, Sénat, p.37

DEUXIEME PARTIE – LES FORMATIONS

Le jeu de la concurrence dépassant les strictes frontières nationales, il est impératif de déterminer un profil plus exact de la profession au travers des expériences de chaque pays. Or, comme évoqués précédemment dans les missions de la plupart des organisations professionnelles, les formations jouent un rôle majeur dans la construction des profils des professions : « *la formation est reconnue pour être l'une des sources de la compétence professionnelle, si on entend par formation ce que délivre l'école mais aussi, au-delà de l'école, ce qui est constitutif du métier* ». ⁵⁵ Elles doivent donc faire l'objet d'un partage d'expérience entre les différents pays et dans le cadre de ce jeu de concurrence, se positionner à l'échelle européenne. Cela implique qu'un dialogue soit ouvert entre les professionnels et les directeurs des établissements de formation, au sein de structures précises, pour travailler ensemble sur la modélisation et la construction de ces professions de l'urbanisme à l'échelle européenne.

Dans cette seconde partie il convient de dresser un état des lieux des formations en urbanisme en France, dans le cadre du rapport Frébault-Pouyet, confirmant la nécessité des formations à prendre position dans la définition des professions. Cette nécessaire prise de position implique leur évolution, pensée à l'échelle européenne au sein du processus de Bologne. La traduction de la mise en place de ce processus en France et en Allemagne est enfin rendue possible par l'analyse de différentes formations conduisant aux professions faisant l'objet de cette étude pour déterminer celles qui préparent le mieux à travailler sur l'évolution et la construction des villes.

A - Le nécessaire renforcement des formations à l'urbanisme et l'aménagement : bilan du rapport Frébault-Pouyet et propositions

Parce que les professionnels voient en la formation un enjeu de taille, « *la conciliation de l'unité et de la diversité, à la fois dans l'affirmation d'un socle commun de fondamentaux, et dans la préservation de la variété des profils qui garantissent la richesse de la réalité professionnelle actuelle* » ⁵⁶, il est primordial de dresser un bilan de la situation actuelle des formations en urbanisme pour envisager les évolutions possibles. Dans ce contexte, en février 2004, le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche et le Ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer ont confié à Messieurs Jean Frébault, Président de la 5^{ème} section « aménagement des territoires » au Conseil Général des Ponts et Chaussées, et Bernard Pouyet, Professeur à l'université Pierre Mendès France de

⁵⁵ CLAUDE Viviane (2006), *Op.cit.*, p. 23

⁵⁶ FREBAULT-POUYET (2006), *Op.cit.*, p.13

Grenoble, la mission d'établir un rapport sur les formations à l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Ce rapport, abouti en octobre 2006, est également le moyen de rapprocher deux milieux qui évoluent en parallèle : le milieu de l'enseignement et celui du professionnel. Un des premiers moyens mis en œuvre est la création de l'Association pour la Promotion de la Recherche en Aménagement et en Urbanisme (APERAU).

1- L'APERAU : une association structurante des formations à l'urbanisme

L'offre d'enseignement supérieur est relativement récente puisqu'elle s'est surtout développée depuis les années 70 et représente environ 88 formations provenant essentiellement des universités et de quelques écoles d'ingénieurs. Concernant les formations issues de l'université, une volonté de structuration s'est affirmée par la création en 1984 de l'Association pour la Promotion de la Recherche en Aménagement et en Urbanisme (APERAU). Cette association comprenant 17 membres et 61 universités adhérentes, suit trois objectifs :

- « *promouvoir la recherche, la formation initiale et continue, l'information en urbanisme et aménagement et l'insertion professionnelle ;*
- *représenter les intérêts collectifs des institutions chargées de l'enseignement et de la recherche en urbanisme et aménagement, et développer leur coopération et leurs échanges,*
- *promouvoir la coopération et les échanges avec les organismes professionnels et de recherche, les administrations, les institutions internationales, les centres de formation et de recherche étrangers*⁵⁷ ».

En plus de ces objectifs, l'APERAU est une « instance porteuse d'une démarche qualité » à travers la mise en place d'une Charte adoptée en 1984 et signée en 1989 avec le Ministère chargé de l'urbanisme, sous le double patronage de la Société Française des Urbanistes et de l'Association Professionnelle des Urbanistes des Collectivités Territoriales, regroupées au sein du Conseil Français des Urbanistes. Dans ce cadre, l'APERAU s'est dotée de son propre système d'évaluation des formations qui permet d'apprécier l'évolution des formations et le respect des principes de la Charte, qui a fait l'objet d'une réadaptation à la diversité des situations nationales, réadaptation adoptée au congrès de Tunis en 1998. L'APERAU, devenue une association internationale francophone, est aujourd'hui la section « Urbanisme et Aménagement » de l'Agence Universitaire de la Francophonie. Dans ce contexte, les évaluations des formations sont menées sur une base internationale, dans le sens du processus de Bologne sur l'harmonisation des formations en Europe.

⁵⁷ *Ibid.*, p.42

2- L'apprentissage de l'urbanisme : un état des lieux des différents types de formation

Les formations universitaires sont bien implantées dans l'apprentissage de l'urbanisme, toutefois sur les 300 premiers urbanistes qualifiés par l'OPQU, la moitié sont architectes et 20 % d'entre eux ont complété leur formation par l'acquisition d'un diplôme universitaire en aménagement et urbanisme. Selon le rapport Frébault–Pouyet, l'urbanisme présente un intérêt majeur dans le programme de formation des écoles d'architecture, bien que l'interdisciplinarité reste un point faible. En effet, contrairement à leurs homologues européens, les écoles françaises ne sont pas intégrées aux universités et sont donc relativement isolées de la communauté scientifique, où évolue la pensée urbaine autour de réflexions interdisciplinaires. Cette limite est toutefois à nuancer par la mise en place du processus de Bologne qui facilite la remise en cause de la formation initiale en permettant de nouvelles adaptations et notamment le développement de coopérations avec d'autres établissements (universités et écoles d'ingénieur).

Certaines écoles d'ingénieurs sont également concernées par le champ de l'urbanisme. Leur vocation est de former des ingénieurs ayant une formation complémentaire dans le champ de l'aménagement des territoires, à travers une filière optionnelle aménagement-urbanisme mise en valeur par l'intégration du processus de Bologne. Les systèmes de coopération cités précédemment, intervenant dans ce cadre, sont le moyen pour ces écoles de mieux contribuer à la construction d'un milieu professionnel qualifié, aux profils de compétence diversifiés partageant une culture commune. L'enjeu de cette ouverture aux écoles d'ingénieurs est également renforcé par les attentes de l'Etat et des collectivités territoriales qui recrutent en majorité des personnes de formation ingénieur pour les postes de cadre.

Enfin, concernant les universités, elles déploient aujourd'hui une véritable offre de formation et de recherche en matière d'urbanisme, même si les instituts d'urbanisme, qualifiés de « structures fragiles » dans le rapport, pèsent peu dans la balance universitaire et sont difficilement identifiables aux yeux de certains professionnels. Toutefois, ces instituts ont su se mettre en réseau pour établir des principes d'action et se doter d'un système d'évaluation.

3- La promotion d'une formation unifiée : les seize propositions du rapport et la trame d'un socle commun

Parachever leur rapport, Jean Frébault et Bernard Pouyet formulent des préconisations sous forme de seize propositions visant, entre autres, à promouvoir une vision partagée de la formation

entre formateurs, professionnels et donneurs d'ordre et renforcer l'interdisciplinarité dans les formations à l'urbanisme et à l'aménagement ⁵⁸:

« 1) *Promouvoir une vision partagée de la formation entre formateurs, professionnels et donneurs d'ordre ; lancer à cette fin une initiative de concertation.*

2) *Développer des formations s'organisant autour d'un socle commun et des voies d'approfondissements et de spécialisations, sanctionnées par des diplômes à forte identité.*

3) *Equilibrer dans le socle commun, théorie, méthodologie et pratique.*

4) *Renforcer l'interdisciplinarité dans les formations à l'urbanisme et à l'aménagement.*

5) *Développer des formations substantielles, en durée et en moyens ; permettre une réelle identification des instituts d'urbanisme.*

6) *Conforter les cursus de double culture, expérimenter aussi les cursus intégrés.*

7) *Associer plus étroitement les écoles d'architecture et les écoles d'ingénieurs volontaires aux universités, dans la mise en œuvre des formations à l'urbanisme et à l'aménagement.*

8) *S'ouvrir davantage au monde professionnel et travailler sur les débouchés, faciliter l'insertion professionnelle des diplômés.*

9) *Favoriser la mobilité étudiante.*

10) *Ouvrir la formation sur l'Europe et l'international.*

11) *Développer la formation professionnelle tout au long de la vie.*

12) *Mieux adosser la formation à la recherche et aux lieux de valorisation.*

13) *Dessiner une carte régionale et nationale des spécialités.*

14) *Reconnaître des pôles compétitifs au niveau régional et européen, en favorisant la coopération entre établissements.*

15) *Organiser et animer un réseau national des formations à l'aménagement et l'urbanisme.*

16) *Mettre en place une instance nationale de dialogue entre les formateurs et les différents acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement. »*

Parmi ces propositions, comme le référentiel de l'OPQU, ce rapport souligne l'importance de constituer un cœur de métier, se traduisant par la mise en place, dans les diverses formations, d'un socle commun de connaissances et de culture générale, d'apprentissage, de méthodes et savoir-faire et de savoir-être. A ce titre, ce rapport propose une trame de ce socle commun, intégrant :

- la culture urbaine, l'histoire des villes et de la pensée urbaine, la forme urbaine...

- l'initiation aux savoir théoriques dans les différentes disciplines et l'approche croisée de ces disciplines,

⁵⁸ *Ibid*, p.90

- des savoir-faire pour appréhender les espaces, participer aux études de projets, maîtriser des méthodes de prospective, de stratégie, des outils de conception, les cadres juridiques et politiques, les schémas d'intervention des différents acteurs ...,
- les grandes approches thématiques et sociétales dans le champ de l'urbain, leurs interrelations et la connaissance de champs professionnels connexes,
- le « savoir-être » qui intègre les notions de travail en équipe, d'animation, d'éthique, de concertation...

Cette trame précise aussi la nécessité de l'ouverture internationale et de l'immersion professionnelle.

B - Le processus de Bologne : « la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur », cadre réformateur des formations.

1- Des actions répondant à l'ouverture sur l'Europe des formations

La construction de l'Espace européen d'enseignement supérieur est initiée à la Sorbonne le 25 mai 1998 et poursuivie à Bologne le 19 juin 1999, Prague le 19 mai 2001, Berlin le 19 septembre 2003 et Bergen le 20 mai 2006 par 45 ministres de l'Education nationale ou assimilé des Etat européens. Le processus de Bologne poursuit trois grands objectifs : garantir la lisibilité et la compatibilité des systèmes de formation européens, favoriser la mobilité des étudiants -notamment à l'étranger- et mettre en place des parcours individuels de formation. Ces objectifs se traduisent par trois grandes orientations qui doivent être mises en place d'ici 2010 :

- L'appellation des diplômes en Europe doit être uniformisée pour être compréhensible et comparable.
- A travers la standardisation du système d'évaluation, la reconnaissance du niveau d'un étudiant ayant été diplômé dans son pays ou à l'étranger, doit être simplifiée.
- Avec la mise en place d'un système composé de deux cycles, la durée d'études pour obtenir un premier diplôme de qualification professionnelle doit être écourtée.

Le processus de Bologne permet une reconnaissance universelle des diplômes bien connus des entreprises, aujourd'hui, chaque diplôme venant de l'étranger étant perçu comme un cas isolé. D'ici 2010, un des objectifs est donc de favoriser la mobilité en mettant en place un système de crédits européens pour évaluer le niveau de chaque étudiant. Ce processus doit s'appliquer à tous les types d'établissements et permet également de diversifier les formations proposées en développant de nouvelles filières.

En terme d'organisation, le Bachelor⁵⁹ ou la Licence et le Master s'articulent dans un module, dans lequel les objectifs de la formation sont clairement établis. Le déroulement des enseignements -à savoir les cours magistraux, les exercices et les séminaires- est centralisé au sein d'une même unité thématique. Le Bachelor constitue le premier diplôme professionnalisant, suivi du Master, qui correspond à une spécialisation au sein du domaine d'étude. Les études sont validées par des examens plus cadrés qu'auparavant.

2- La mise en place du processus de Bologne en France et en Allemagne : des objectifs précis pour chaque pays

En France, même si un arrêté du 09 avril 1997 fixe d'ores et déjà l'obligation de l'évaluation des enseignements, le processus de Bologne est introduit dans certains établissements dès la rentrée 2003, puis successivement dans d'autres universités et écoles. Ce processus, bien avancé, dépasse la simple recomposition de l'offre de formation pour réformer en profondeur l'université et remettre en cause la séparation entre universités et grandes écoles.

En Allemagne, la mise en place du processus a débuté le 06 juillet 1998 avec une décision de la Hochschulrektorenkonferenz (HRK) rendant flexible l'offre des formations possibles, améliorant la compatibilité du diplôme allemand et promouvant la mobilité des étudiants et l'accueil des étudiants étrangers. A cette décision s'ajoute l'amendement Hochschulrahmengesetz (HRG) du 20 août 1998 de la loi sur le cadre universitaire, permettant aux différents établissements allemands d'introduire la filière Bachelor/Master dans leur cursus. La révision de l'offre de formation est envisagée comme un processus d'adaptation aux besoins du marché du travail et des étudiants ainsi qu'aux échanges à l'échelle internationale. L'objectif de la réforme est, en effet, de réduire le fossé qui s'est creusé entre les formations et le marché du travail, en orientant celles-ci sur le marché sans pour autant rester fixé uniquement sur celui-ci. Aussi, le contenu des études, leur déroulement et les diplômes correspondants sont voués à connaître de profonds changements dans le cadre de la réforme, afin que les formations allemandes soient compétitives à l'échelle internationale.

⁵⁹ Bachelor pour l'Allemagne, licence pour la France

3- Le processus de Bologne : une réussite conditionnée

Angelika Schade⁶⁰, docteur en droit et en sociologie, a travaillé entre 1999 et 2001 dans une agence d'accréditation et dirige à présent le conseil d'accréditation de Bonn. Selon elle, le processus de Bologne doit permettre de développer une Europe dynamique où puisse se créer un système de concurrence entre les espaces de formation et de recherche. Dans un communiqué de Berlin, les ministres prennent un premier engagement en indiquant que les états doivent se mettre en mouvement dans le sens de cette dynamique, en implantant pour 2005 le système de deux cycles dans les établissements. Angelika Schade insiste également sur le fait que, par la recherche de la transparence et donc de la possible comparaison entre les formations -toujours dans l'intérêt de favoriser la mobilité européenne-, les réformes nationales et internationales prennent tout leur sens. Concrètement, la mise en place des Bachelor /Master et du système de crédit ECTS pour l'évaluation rendent lisible le niveau des formations et constituent un inévitable pilier de la réforme du système universitaire. Avec ce nouveau système, les établissements universitaires, les étudiants et les professionnels s'orientent, de façon fiable, vers un travail de qualité. La garantie de la qualité à l'échelle des pays participant à ce processus est assurée sous quatre conditions, énumérées dans le communiqué de Berlin :

- une définition claire de la responsabilité des institutions participant à ce processus,
- une évaluation des programmes et des institutions à la fois interne et externe,
- un système d'accréditation, de certification ou de processus similaire,
- des systèmes de coopérations, de participations et de réseaux internationaux.

En tout état de cause, l'aspect novateur de cette réforme des universités peut poser question. Après avoir exploré les objectifs que s'est fixée cette réforme, Angelika Schade met en exergue un certain nombre de questionnements : « jusqu'où ira la réforme ?, Bachelor et Master sont-ils de *nouvelles voies royales ou de vieux chemins requalifiés* ?, comment sont perçues ces nouvelles filières par les étudiants et les futurs employeurs ?, les universités souffrent-elles d'une euphorie d'évaluation ? ».

⁶⁰ SCHADE Angelika (2004), *Qualitätssicherung : Motor oder Bremse der Hochschulreform*, dans SÜSS Sabine (Sous la direction de) (2004), INTERNATIONALEN FORUM FÜR GESTALTUNG ULM, *Design und Architektur: Studium und Beruf – Fakten, Positionen, Perspektiven*, Basel, Birkhäuser -Verlag für Architektur, p 52–59

C - Des exemples de formations aux professions de géomètre, d'architecte et d'urbaniste en France et en Allemagne : pour une définition des compétences liées à l'urbanisme

1- Les formations en France

1-1- L'Ecole Supérieure des Géomètres et Topographes (ESGT) : une référence pour la formation de géomètre

1-1-1- La formation de géomètre : une formation peu dispensée mais renouvelée par la dynamique européenne

« S'il était encore concevable, dans les années 1950, qu'après avoir suivi une formation initiale sanctionnée par un diplôme, un professionnel, puisse exercer son activité sans enrichir ni perfectionner ses connaissances, ce n'est plus le cas aujourd'hui et les législations européennes transposées dans notre droit national au moyen de la validation des acquis de l'expérience (VAE) accordent une place prépondérante à la reconnaissance de la pratique et de l'expérience professionnelle. Cette dynamique incarnée par la dualité entre 'compétences' (capacité due au savoir, à l'expérience) et 'qualifications' professionnelles, dont la reconnaissance est donnée par la directive européenne du 09 septembre 2005, est toutefois compensée par l'harmonisation européenne des diplômes au travers de la normalisation LMD qui engendre une nouvelle structuration des cursus et une redistribution des cartes dans l'univers de la formation initiale ».⁶¹ C'est ainsi que, dans la revue Géomètre, Michel-Patrick Lagoutte, géomètre expert et membre du groupe de travail chargé de la réflexion sur le DPLG, expose le contexte dans lequel intervient la question de la place occupée par le géomètre à l'échelle européenne et des moyens à mettre en œuvre pour la faire évoluer.

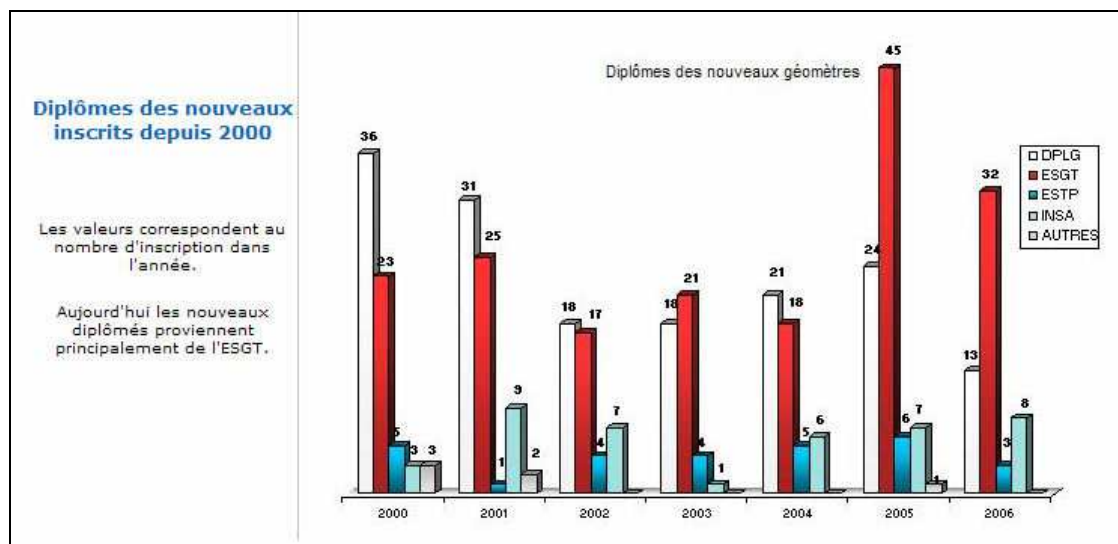
Dans un contexte de remise à plat des qualifications, des itinéraires de formation et de réforme du DPLG, l'OGÉ a compris qu'une réflexion stratégique doit être menée pour repenser les actuels schémas de formation dans une double direction : adapter la formation au nouveau standard européen des diplômes LMD et construire de nouveaux partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur dans le cadre de pôles universitaires et de recherche-développement de dimension européenne. Lors de sa séance du 1er mars 2006, le Conseil Supérieur de l'OGÉ a voté en faveur de la poursuite de la réflexion sur l'ouverture de l'accès à la profession dans le cadre de la réforme européenne LMD et sur la base du référentiel métier présenté en première partie, qui fournit un éventail très détaillé des différentes missions du géomètre. Le contexte européen avec la mise en place

⁶¹ LAGOUTTE Michel-Patrick (2007), *Moderniser la profession pour préparer l'avenir*, Paris, Géomètre, Mensuel des Géomètres-Experts, n°2036, avril 2007, p.8-9

du schéma LMD constitue en effet une incitation forte à promouvoir des initiatives communes entre les écoles d'ingénieurs et l'université.

Un groupe de travail est créé, dans ce contexte, pour mener une réflexion sur les conditions d'harmonisation par rapport à l'accomplissement du stage professionnel et à l'acquisition de modules de formation pour permettre aux candidats de niveau Bac+5 ou Master, quel que soit leur profil ou leur origine -ingénieur géomètre ou généraliste, titulaires d'un master en droit, sciences humaines ou géomatique-, d'accéder à l'inscription au tableau de l'Ordre. Selon Michel-Patrick Lagoutte⁶², « *cette réforme est exemplaire car elle permet de concilier une indispensable ouverture de la profession vers les disciplines non scientifiques, avec une adaptation à la dynamique européenne et une convergence avec la diversification du métier de géomètre-expert dans une perspective de développement durable* ». Toutefois, aujourd'hui, comme énoncé précédemment, trois écoles d'ingénieurs (ESGT - ESTP et INSA) prévalent sur les autres et permettent d'accéder directement à cette inscription. Parmi celles-ci, comme le met en évidence le graphique suivant, l'Ecole Supérieure des Géomètres et Topographes (ESGT) est celle qui forme le plus de diplômés depuis 2005. C'est dans ce cadre qu'il convient d'analyser le programme qu'elle dispense et, plus particulièrement, la place qu'occupe l'enseignement de l'urbanisme.

■ Répartition des géomètres diplômés entre les écoles ■



Source : Site de l'Ordre des Géomètres Experts

L'Ecole Supérieure des Géomètres et Topographes (ESGT), située au Mans depuis 1997, est une école d'ingénieurs qui dépend directement du Conservatoire National des Arts et Métiers

⁶² *Ibid.*, p.8-9

(CNAM). A sa création, en 1947, l'objectif est de former de futurs géomètres-experts, mais progressivement d'autres professions s'affirment au sortir du cycle d'études proposé par l'ESGT. Ces professions sont d'abord fortement ancrées dans le domaine de la topographie, mais aussi de la cartographie, de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, du génie civil, du foncier, ...

Jusqu'en 1991, en moyenne 35 ingénieurs par an sont formés sur un cycle d'études de trois ans. Suite à un réaménagement complet des formations mené par le CNAM pour répondre aux demandes croissantes des candidats, le recrutement est diversifié pour s'ouvrir aux classes préparatoires scientifiques tout en augmentant l'effectif avec des promotions accueillant alors environ 80 étudiants.

1-1-2- L'Ecole Supérieure de Géomètres et Topographes : l'organisation générale des enseignements

En ce qui concerne le contenu même de l'enseignement dispensé à l'ESGT, il est qualifié de pluridisciplinaire et se décompose en six domaines d'activité, dispensés sur trois années :

- les matières liées à la culture générale : mathématiques, physique, informatique, français et anglais,
- les matières à dominante "juridique" : foncier, expertise,
- les matières à dominante "économique",
- les matières liées à l'"aménagement du territoire"
- et enfin les matières purement spécifiques à l'école orientées sur les "techniques topographiques" et la "géomatique".

Ces différentes matières forment un ensemble cohérent qui permet à l'ingénieur diplômé de l'ESGT d'être polyvalent dans l'exercice de sa fonction de géomètre -spécialiste du foncier et de la mesure topographique- ou dans les bureaux d'études et d'aménagement.

La première année est consacrée aux enseignements de base. Etant donnée la diversité des profils accédant à l'école (préparatoires scientifiques, Deug, BTS géomètres-topographes), elle a pour objectif d'homogénéiser le niveau des élèves. Les étudiants munis d'une formation technique sont amenés à rééquilibrer leurs connaissances sur les matières générales ; à l'inverse, les étudiants issus de l'université ou de classes préparatoires doivent intégrer les enseignements techniques. Ce dernier point fait d'ailleurs débat : pour le directeur de l'ENSG (Ecole Nationale des Sciences Géographiques), l'enseignement de première année est trop technique, la finalité du cycle étant bien de former des ingénieurs et non des techniciens⁶³. Dans cet esprit, l'ENSG et l'ESGT ont choisi de se rapprocher en

⁶³ Entretien avec Philippe LHUILLIER

vue d'offrir à la rentrée 2008 un tronc commun aux étudiants de ces deux écoles en première année, rapprochement fortement soutenu par l'OGE.

Un stage en entreprise, d'une durée de deux mois, clôture la première et la seconde année, permettant ainsi à l'étudiant de se familiariser avec le monde du travail et de mettre en pratique les enseignements plus spécifiques. La seconde année est, quant à elle, consacrée aux enseignements théoriques et pratiques relatifs aux techniques de la topographie, à l'étude du droit foncier, aux matières liées à l'économie et à l'étude de l'environnement du projet.

La troisième et dernière année du cycle d'études à l'ESGT s'articule en deux temps. Un semestre est consacré à des cours d'approfondissement dans une des deux filières suivantes :

- la filière géomatique, plus spécifique à la compétence technique du géomètre, renforce les aptitudes des étudiants en topographie, métrologie et photogrammétrie mais également dans les systèmes d'informations géographiques.

- la filière foncière qui apporte un approfondissement dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'estimation et de l'expertise foncière. Cette deuxième filière, choisie par la majorité des étudiants, ouvre, comme le souligne Philippe Lhuillier, professeur à l'ESGT, sur un champ de compétences de la profession plus vaste et évolutif vers le secteur de l'urbanisme⁶⁴.

Au cours de cette dernière année, de février à juin, les étudiants réalisent un travail de fin d'études personnel soutenu devant un jury, travail de recherche en entreprise se devant d'être innovant et relativement original.

Une des forces de l'ESGT est la cohérence de la formation dispensée en lien avec le milieu professionnel, cohérence rendue possible par la qualité des intervenants. En effet, la plupart des enseignements techniques sont assurés par des enseignants vacataires, professionnels de haut niveau exerçant au sein de grandes administrations, de services publics ou dans de grandes entreprises, publiques ou privées, plutôt que par des professeurs permanents. Chaque enseignant peut ainsi associer dans son cours la formation de base théorique liée à l'évolution des techniques les plus élaborées avec les problèmes concrets posés par les réalités pratiques. Cette organisation garantit ainsi un enseignement vivant et à jour, à une époque où les techniques évoluent rapidement.

⁶⁴ Entretien avec Philippe LHUILLIER

1-1-3- L'urbanisme : une composante à part entière de l'enseignement de l'Ecole Supérieure de Géomètres et Topographes

Dans le contexte de cette étude, il s'agit à présent de dégager la part de l'enseignement consacré à l'urbanisme au sein de l'ESGT. En ciblant l'analyse du domaine d'activité « foncier, aménagement et urbanisme », l'enseignement lié à l'urbanisme se répartit sur les trois années de façon hétérogène. En première année, il représente 8 % de la totalité des enseignements dispensés et 64 heures de cours. En seconde année, ce chiffre s'élève à 12 % avec 94 heures associées à ce domaine. Enfin, en troisième année, ce chiffre varie selon les filières, avec 48 % pour celle du foncier, soit 169 heures de cours, et seulement 3% pour celle de la géomatique, soit 11 heures.

Dans le contenu de ce domaine d'activité, dont les unités sont récapitulées dans le tableau suivant, l'unité d'enseignement « urbanisme et aménagement » prend une part spécifique à la définition même de l'urbanisme tout au long du cursus. Il convient d'en étudier les objectifs ainsi que le programme des cours dispensés.

■ Répartition des matières en « urbanisme et aménagement » dans la formation de l'ESGT ■

Administration de la copropriété : ES3 Foncier	Expertise judiciaire : ES3
Aménagement foncier : ES3 Foncier	Expression graphique : ES2
Bornage et délimitation de la propriété : ES2	Finances des collectivités : ES3 Foncier - ES3 Géomatique
Cadastre : ES1	Géographie rurale : ES1
Division de la propriété, division en volumes : ES2 - ES3	Gestion et entremise immobilière : ES3
Estimation forestière : ES3 Foncier	Système cadastraux internationaux : ES3 Foncier
Estimation urbaine : ES3 Foncier	Topométrie urbaine : ES2 - ES3 Foncier
Estimation agricole : ES3 Foncier	Urbanisme et aménagement : ES1 - ES2 - ES3 Foncier

ES1 = première année, ES2 = deuxième année et ES3 = troisième année + spécialisation

Source : Site de l'ESGT

L'unité d'enseignement « urbanisme et aménagement » est dispensée en première année sous forme de 18 séances de cours. L'objectif est de donner aux étudiants les bases de connaissance et de méthode pour être à même de :

- comprendre comment une ville s'est constituée et s'est transformée,
- lire dans l'espace urbain les traces de cette histoire,
- percevoir les qualités ou les défauts d'espaces urbains,
- situer les genèses et les enchaînements des politiques d'urbanisme en France,
- comprendre et décrire l'évolution d'un territoire,

- savoir trouver et utiliser les principaux outils d'analyse permettant cette compréhension afin de situer l'aménagement non comme une technique mais comme une action qui poursuit des objectifs de politique urbaine, économique, sociale et environnementale.

Ce cours est organisé autour de deux thématiques abordées en parallèle. La première thématique s'intéresse à l'histoire de la ville, à ses formes et ses fonctions, à l'histoire de la « pensée urbaine » de la ville antique à la ville moderne. La deuxième thématique traite de l'aménagement et de l'évolution du territoire national. Y sont enseignés la définition de l'aménagement et l'histoire des politiques françaises liées, la structure du territoire national et son évolution, les collectivités territoriales, l'intercommunalité et les outils d'analyse d'un territoire.

En deuxième année, cet enseignement est dispensé sous forme de 6 séances de cours et de 25 séances de projets/TP, qui ont pour objectifs de pratiquer sur le terrain la lecture urbaine et de décrypter une forme urbaine, mais également de confronter les étudiants au projet de l'urbanisme par un travail « en temps et grandeur réels ». Au cours de ces différentes séances, les étudiants apprennent tous les éléments de programmation et de composition urbaine par deux types de travaux pratiques. Cet apprentissage se traduit dans un premier temps par un voyage d'étude de trois jours dans une ville européenne, où sont étudiés les grands stades d'évolutions de la ville (les traces), les structures majeures (les tracés), la composition fine du tissu urbain (les découpages) et l'importance de l'espace public et de son traitement, afin de percevoir ce qui fait la qualité des espaces urbains. Dans un second temps, les étudiants travaillent sur un projet d'urbanisme en atelier, par groupes de six à huit, sur une semaine complète et encadrés par des professionnels de l'urbanisme. Ce projet consiste à étudier un site, y concevoir un programme cohérent avec les données du territoire dans lequel il s'inscrit, exprimer des intentions d'urbanisme pour structurer ce site par rapport au programme choisi, les traduire sur un plan de masse et présenter ce projet à un jury.

En troisième année, l'unité d'enseignement « urbanisme et aménagement » s'inscrit uniquement dans l'option « Gestion et Aménagement du Patrimoine Foncier » et se traduit par 12 séances de cours visant à familiariser les étudiants avec l'aménagement opérationnel et à leur donner des repères supplémentaires en matière de composition urbaine. Il s'agit d'une analyse de concours d'urbanisme récents afin de déterminer les modes actuels de composition urbaine. Le cadre juridique, économique et financier de l'aménagement opérationnel y est étudié à travers l'analyse des textes du code de l'urbanisme, des lois récentes (SRU...) et des documents qui en découlent (PLU, SCOT...), d'outils propres au foncier et des bilans d'opération. Enfin, les thèmes de la politique de la ville, du renouvellement urbain et des nouveaux métiers de l'aménageur sont aussi étudiés.

A côté de cette unité sont également dispensés des cours de droit de l'urbanisme en seconde année, et, en troisième année, des cours relatifs à la conduite de projet et à la maîtrise d'ouvrage.

1-1-4- L'Ecole Supérieure de Géomètres et Topographes inscrite dans des réseaux de collaboration nationaux et internationaux

A l'issue de ces trois années d'études, les étudiants reçoivent à la fois un diplôme d'Ingénieur Géomètre Topographe et un grade de Master délivré au nom de l'Etat, pour inscrire la formation dans la démarche d'harmonisation des diplômes à l'échelle européenne. Cette démarche d'harmonisation est également présente à l'échelle nationale, au sein d'une véritable collaboration entre les principales écoles d'ingénieurs spécifiques à ce secteur d'études : l'INSA, l'ENSG, l'ESTP...

L'ESGT, comme la plupart des autres écoles d'ingénieurs, a mis en place un nombre important d'actions qui lui donnent une ouverture internationale. Cette ouverture à l'échelle européenne se traduit surtout de deux manières :

- d'une part, l'ESGT a intégré un cursus franco-allemand avec la Fachhochschule de Mayence. Une mise en commun des moyens pédagogiques de l'ESGT et de la FH Mainz permet à certains étudiants d'effectuer un cursus mixte avec des étudiants allemands, six mois à l'ESGT, puis un an à Mayence, pour terminer ensuite leur scolarité à l'ESGT. Ces étudiants reçoivent le diplôme de l'ESGT mais également celui de la FH Mainz, ce qui leur ouvre des portes pour exercer dans d'autres pays européens.

- d'autre part, les étudiants de l'ESGT sont affiliés à l'IGSO (International Geodetic Student Organization), ce qui les amène à se réunir tous les ans, avec le soutien de l'école, dans un pays voisin, en petite équipe d'une dizaine d'étudiants pour partager leurs expériences et leurs connaissances. A la suite de cette rencontre s'établissent des contacts permanents avec les autres étudiants européens de ce secteur. Cette démarche, initiée par les étudiants, vient compléter le voyage de promotion dans un pays voisin, effectué en seconde année.

D'une façon générale, le cursus proposé par l'ESGT apporte les notions techniques nécessaires au géomètre-expert pour exercer sa profession. Cette école tient également compte des nouvelles aspirations du géomètre évoquées dans l'historique en première partie, en intégrant clairement le secteur de l'urbanisme dans son enseignement. Ce secteur fait d'ailleurs l'objet d'une spécialisation mais reste centré sur la propriété foncière et son évolution.

1-2- L'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes : une référence de la formation d'architecte

La réputation de la profession d'architecte dépend de la qualité de l'enseignement dispensé, s'agissant d'une profession basée sur la connaissance. Partant de ce principe, le CAE a mis en place en 2005 un groupe de travail réfléchissant conjointement avec l'Association Européenne des Ecoles d'Architecture (AEEA) à la question de la formation en architecture à l'échelle européenne. La profession veille à s'assurer que les diplômés des écoles d'architecture soient formés de manière adéquate par les écoles d'architecture afin qu'ils puissent rapidement assurer de manière complète leur fonction d'architecte dans un environnement concurrentiel. Les écoles veillent à ce que l'enseignement dispensé aux architectes soit tout à fait équilibré et ne privilégie pas un aspect du profil de l'architecte plutôt qu'un autre. La collaboration entre la profession et les écoles d'architecture permet d'assurer un équilibre entre les besoins de la profession et les écoles, et elle sert également de plate-forme d'échange d'idées et d'expérience en relation avec les développements législatifs européens.

Aussi, pour comprendre comment s'organise la formation de l'architecte, et particulièrement comment celle-ci intègre le champ de l'urbanisme à son programme, il s'agit d'analyser des exemples, en France, avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes, et plus tard en Allemagne.

L'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes (ENSAN) est un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche du Ministère de la Culture et de la Communication fondé en 1974. Elle prépare au diplôme d'État d'architecte et assure également, seule ou en lien avec l'Université, d'autres formations de 3^{ème} cycle dans les domaines de l'architecture navale et de la scénographie (DPEA), de l'urbanisme (Master) et des ambiances architecturales et urbaines (Master, Doctorat).

1-2-1- Une école poursuivant des objectifs précis

Concernant la formation conduisant au diplôme d'État d'architecte, l'ENSAN défend l'objectif général de former des architectes généralistes capables de maîtriser la conception architecturale et urbaine dans tous ses aspects conceptuels, formels et constructifs. Cet objectif tient compte des mutations du contexte sociétal qui ont modifié en profondeur les conditions d'élaboration du projet architectural et urbain. La complexification du système d'acteurs, les nouvelles technologies, l'évolution des modes de vie ainsi que l'enjeu du développement durable constituent les principaux éléments de la nouvelle donne de la production de la ville et de l'architecture, à laquelle l'enseignement

doit préparer au mieux les futurs diplômés en architecture. Le projet pédagogique prend acte de ces transformations sociales et de l'évolution du métier d'architecte.⁶⁵

Pour autant, la volonté de répondre aux nouveaux champs d'activités de l'architecte quel que soit son mode d'exercice (libéral ou salarié) et son domaine d'intervention (maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage, développement,...) ne se traduit pas par une recherche éperdue de spécialisations censées répondre à la diversification des métiers de l'architecture. Au contraire, cet objectif s'appuie sur la spécificité irréductible de la démarche de l'architecte comme concepteur d'espaces. Le programme d'enseignement de l'ENSAN vise à ce que l'étudiant acquiert des connaissances spécifiques à la culture de projet, capable de fonder l'adaptation aux différents métiers et pratiques professionnelles et non l'inverse. Le corps enseignant compte à la fois des architectes concepteurs en exercice et des spécialistes des diverses disciplines. De plus, la présence de deux laboratoires habilités permet d'articuler l'enseignement à la recherche.

Un des buts recherchés par l'ENSAN est de développer chez l'étudiant une autonomie de pensée en le dotant de compétences spécifiques réparties sur quatre grands champs qui sont intégrés à différentes étapes du processus de formation : les sciences techniques pour l'architecture (STA), l'histoire de l'architecture (HA), l'expression artistique ou arts et techniques de la représentation (ATR), et les sciences humaines et sociales (SHS). Ces champs sont dispensés sous différentes formes qui font la richesse de la formation, l'étudiant étant confronté à diverses phases d'apprentissage imbriquant théorie et pratique. La multiplicité des composantes des études à l'ENSA Nantes est confirmée par la mise en place du LMD qui, en plus de la mobilité au sein des établissements d'enseignement de l'architecture en France et en Europe, a instauré l'intégration d'options.

Après un premier semestre commun destiné à initier les étudiants à la notion de projet architectural et à acquérir un minimum d'outils de base de la conception, le cursus est organisé selon une offre d'options qui permettent à l'étudiant de personnaliser progressivement son parcours de formation, parallèlement aux enseignements de tronc commun.

1-2-2- L'organisation générale des études proposées à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes

L'ENSAN ayant d'ores et déjà complètement intégré le processus de Bologne, la formation s'organise en trois cycles : un cycle de trois ans conduisant au diplôme d'études en architecture et conférant le grade de Licence, un cycle de deux ans conduisant au diplôme d'État d'architecte et

⁶⁵ Source : ENSAN, *Livret de l'Étudiant 2006.2007*

conférant le grade de Master et un Doctorat en architecture (Bac+8). A ce cycle de formation s'ajoute une spécificité propre aux ENSA : la délivrance de la Certification Professionnelle permettant l'exercice de la maîtrise d'œuvre. En effet, alors que l'obtention du Master permet l'exercice du métier d'architecte en tant que salarié d'une agence d'architecture ou de toute autre structure, privée ou publique, liée au domaine architectural et urbain et requérant les compétences d'un architecte, les diplômés qui souhaitent exercer comme concepteurs doivent également obtenir « l'habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en leur nom propre ». Cette habilitation est décernée, sous forme d'une licence à l'issue d'une année de mise en situation professionnelle de six mois minimum et d'une formation théorique (150 heures de cours) en alternance. Elle peut également être obtenue par validation des acquis de l'expérience professionnelle.

1-2-3- L'urbanisme : un enseignement intégré au cursus d'études menant au Diplôme d'Etat d'architecte

En détaillant le programme de la formation qui figure dans les tableaux en annexe, il convient de se focaliser sur les unités d'enseignements des cycles licence/master qui conduisent au diplôme d'Etat d'architecte et s'appliquent au champ de l'urbanisme, objet de la présente étude.

a) Pour le cycle de licence

Les objectifs fixés par l'ENSAN⁶⁶ énoncent que le cycle de licence *« doit permettre à l'étudiant d'acquérir les bases :*

- *d'une culture architecturale,*
- *de la compréhension et de la pratique du projet architectural par la connaissance et l'expérimentation des concepts, méthodes et savoirs fondamentaux qui s'y rapprochent,*
- *des processus de conception dans leurs rapports à divers contextes et échelles et en référence à des usages, des techniques et des temporalités, dans un cadre pédagogique explicite. »*

Au regard de ces objectifs, il apparaît que les enseignements sont fortement centrés sur le bloc construction, son aspect sociologique, technique et organisationnel. La première année transmettant les bases nécessaires aux étudiants pour mener à bien leurs études, la formation évolue en intégrant le projet individuel à une échelle de plus en plus grande, prenant en compte d'autres aspects. Quelques exemples d'unités d'enseignement, mettant l'accent sur l'urbanisme et dispensés dans le cadre du premier cycle, illustrent cette évolution.

⁶⁶ Source : *Ibid.*

Le premier exemple porte sur l'unité « Histoire de la Ville et Sociologie urbaine » enseignée au cours du second semestre de deuxième année de licence. Sous forme de cours magistraux et d'un voyage d'étude, cette unité présente l'échelle urbaine comme domaine de pertinence d'interrogation du devenir des formes urbaines et des forces qui les régissent, à travers deux composantes :

- une première composante historique dont le but est de retracer un panorama des faits urbains (formations, stratifications et ruptures) dans la ville occidentale jusqu'au XVIII^e siècle, pour pouvoir développer un regard critique sur l'évolution des villes,
- et une seconde composante sociologique, explorant de manière thématique les principales approches du phénomène urbain, en ses configurations et interactions, afin d'étayer la culture générale des étudiants sur les faits socio-spatiaux, notamment sur les questions liées aux recompositions de la centralité urbaine ou encore de la dialectique territoire réseau, de la privatisation de l'espace...

En troisième année de licence, l'unité d'enseignement « Architectures urbaines », choisie comme deuxième exemple, correspond au projet architectural n°4 basé sur l'interrogation et l'articulation du rapport entre l'architecture et la ville. Elle se fixe quatre objectifs :

- initier l'étudiant, à travers des échelles différentes, aux spécificités de l'architecture urbaine en interrogeant des questions de contexte, d'usage, de temporalité, de spatialité et de construction.
- prendre conscience de l'importance du site et du programme dans la mise en forme d'un édifice.
- développer l'imagination critique de l'étudiant en relation avec l'évolution et la complexité des modes de vie contemporains.
- sensibiliser l'étudiant à la nature interdisciplinaire du projet et développer sa maîtrise des outils de conception, d'analyse et de communication.

Cette unité d'enseignement englobe plusieurs composantes (cours théorique, atelier, discipline associée) qui se répartissent entre deux options. Les étudiants ont le choix entre l'atelier « Transit city », centré sur la mobilité de l'homme à l'origine du changement dans le rapport à la ville et à l'architecture, s'intéressant plus particulièrement aux espaces de transit transformant le territoire urbain et son occupation ; et l'atelier « Partition muséale », traitant de la ville comme d'un musée. Dans les deux cas, comme pour chaque unité d'enseignement relative au projet architectural, la particularité de l'ENSA est d'intégrer à la partie « atelier » une semaine intensive permettant d'articuler le projet avec d'autres champs disciplinaires. A ces différentes phases s'ajoute la partie intitulée « Histoire de la Ville : Transformations urbaines », commune aux deux options, qui aborde la ville occidentale comme la résultante d'une chaîne de transformations successives, tant dans ses composantes que dans son ensemble, sur trois siècles :

- le XVIII^e siècle à l'origine de l'élaboration des outils de contrôle et de maîtrise de l'espace urbain par les pouvoirs publics,
- le XIX^e siècle, insistant sur les questions sanitaires ainsi que sur la circulation et sur les traverses urbaines
- et enfin, le XX^e siècle, inventant une nouvelle approche de la planification urbaine sous le nom d'urbanisme.

Un troisième exemple concerne l'unité « Le logement social : héritages et stratégies de mutations » qui aborde la question du logement et plus spécifiquement du logement social qui constitue un champ de connaissance à la croisée de différentes disciplines universitaires et de domaines d'actions. L'ensemble des composantes de cette unité (histoire du logement social, sociologie urbaine, T.D. la barre « Démolir et remolir ») permettent à l'étudiant de collecter un certain nombre de données de références. Ces données l'amènent à développer un regard critique sur un sujet où la question spatiale n'est jamais dissociable du contexte et des enjeux socio-économiques et socio-politiques, pour ensuite se positionner sur les notions de patrimonialisation, de ségrégation et de requalification urbaine.

L'unité d'enseignement « Projet architectural n°5 » du second semestre de la troisième année de licence fait figure de quatrième exemple. De nouveau, les étudiants ont le choix entre deux options, chacune associée à deux dominantes disciplinaires : « Espaces publics et habiter » liée aux sciences et techniques de l'architecture (STA) ainsi qu'aux espaces et territoires (ET) et « Aérosol » qui fait référence aux sciences humaines et sociales (SHS) et à l'histoire et la culture architecturale (HCA). En choisissant la première option, l'étudiant doit se forger son propre mode de pensée en déterminant sa démarche conceptuelle et constructive, alors qu'il passe de l'exercice à l'élaboration d'un projet urbain dans un contexte précis et en confrontation avec l'espace de la ville. Dans le choix de la deuxième option, décomposée en séminaire et en atelier, l'étudiant aborde pleinement l'échelle du projet urbain en prenant assise sur des territoires de grande dimension relevant de la ville ou de la métropole, qui nécessitent d'assimiler de nouveaux outils de compréhension et de représentation.

L'unité d'enseignement « Règles juridiques et économiques du projet urbain » est également à intégrer au champ de l'urbanisme car elle initie les étudiants à la compréhension du contexte dans lequel s'inscrit le projet urbain. Cette unité réunit le cours de droit de la construction, des marchés du bâtiment et un cours consacré à la programmation urbaine qui justifie le projet urbain en terme de besoins d'équipements et de cohérence fonctionnelle au regard des objectifs politiques.

Le cycle de licence s'achève par un stage de suivi de chantier qui a pour objectif d'appréhender le monde professionnel à travers ses acteurs et le suivi hebdomadaire d'un chantier, par l'analyse des processus techniques et administratifs de la réalisation d'un programme, des interactions entre le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre, le bureau de contrôle et les entreprises.

b) Pour le cycle de master

En ce qui concerne le cycle de master conduisant au diplôme d'Etat d'architecte, l'ENSAN rassemble, dans le contenu de sa formation, tous les éléments permettant à l'étudiant « *de maîtriser :*

- *une pensée critique relative aux problématiques propres à l'architecture,*
- *la conception d'un projet architectural de manière autonome par l'approfondissement de ses concepts, méthodes et savoirs fondamentaux,*
- *la compréhension critique des processus d'édification dans leurs rapports à divers contextes et échelles, en référence aux différents usages, techniques et temporalités.*

*Ce cycle doit également permettre à l'étudiant de se préparer aux différents modes d'exercice et domaines professionnels de l'architecture ainsi qu'à la recherche en architecture.*⁶⁷ »

Les enseignements de deuxième cycle sont organisés en quatre semestres répartis sur douze unités dont quatre sont exclusivement consacrées au projet, ce qui représente 65 % du temps d'enseignement. Le programme des premiers semestres des deux années de Master est identique et les seconds semestres fonctionnent également ensemble, ce qui signifie que plusieurs thématiques, répercutées d'une année sur l'autre, sont proposées aux étudiants. Ainsi, les étudiants choisissent le projet sur lequel ils souhaitent chaque année travailler, projet constitué d'un séminaire et d'un atelier, conditionnant le choix du cours théorique qu'ils doivent suivre. Ces projets s'organisent autour des quatre grands ensembles suivants : conditions métropolitaines, cultures constructives, arts et méthodes du projet architectural et urbain, projections architecturales.

Parmi les propositions de l'ENSAN sur les semestres 7 et 9, deux unités peuvent être retenues :
- l'unité d'enseignement « A l'épreuve du générique », centrée sur la question : « *la ville contemporaine est-elle toujours pareille ? Souvent vulgaire, réputée impersonnelle, sans identité ni qualité, cette ville générique investit le paysage, alors que proportionnellement montent les critiques à son encontre.*⁶⁸ » Cette unité d'enseignement vise à explorer cette notion à travers une entrée spécifique qui, en 2006-2007, était orientée sur la problématique de la densité urbaine et de la ville diffuse. L'objectif était alors de comprendre les mécanismes de l'étalement urbain, d'en établir une critique pour ensuite faire des propositions

⁶⁷ Source : ENSAN, *Livret de l'Étudiant 2006.2007*

⁶⁸ *Ibid.*

alternatives à l'échelle urbaine comme architecturale. A cette unité de projet est associée le cours théorique « Cultures urbaines », basé sur la culture urbaine occidentale de la première moitié du XX^e siècle.

- l'unité d'enseignement « Architecture et scénologie urbaine », qui propose à partir d'un cadre théorique, d'une programmation urbaine, un approfondissement en matière de conception sur le projet urbain. Cette unité s'inscrit dans une dynamique de transformation urbaine et se veut exploratoire des formes et des pratiques émergentes de la ville. Le projet se déroulant dans un contexte en mutation est prétexte à un approfondissement autour des thématiques du paysage urbain, du développement durable et des données réglementaires. Cette unité se base sur deux séminaires : « Nouvelles pratiques urbaines » et « Aménagement et Assistance Maitrise d'Ouvrage ». A cette unité de projet est associée le cours théorique « Insertion professionnelle » qui vise à valoriser la présentation du projet et à faciliter sa mise en œuvre et d'autre part à identifier les différents domaines d'intervention de l'architecte et à maîtriser les différents cadres juridiques, financiers, fiscaux et sociaux de la pratique professionnelle.

Le détail de certaines propositions est également réitéré pour les semestres 8 et 10 du Master, où les projets suivants révèlent un intérêt certain dans le champ de l'urbanisme :

- l'unité intitulée « Utopies ferroviaires : mobilités, architecture et territoire » basée sur l'étude des infrastructures ferroviaires qui sont passées d'une vocation strictement technique et fonctionnelle (liaisons entre centres isolés) à une vocation sociologique et commerciale (articulation ville/périphérie).

- l'unité « Ville combinatoire » qui étudie la mise en relation des processus dynamiques qui composent la ville. Cette unité aborde les notions de mobilité, de durabilité et d'évolutivité des modes de vie axées sur la temporalité qui doit être intégrée au projet d'urbanisme. Ces deux unités sont complétées par le cours théorique sur les « Théories et débats urbains » qui a pour objectifs de qualifier les évolutions actuelles des villes et de permettre une appropriation critique des enjeux et des problématiques actuelles.

- l'unité d'enseignement « Ici et ailleurs : modèles comparés Europe-Asie » qui traite des mutations spatiales et urbaines au travers des questions patrimoniales et environnementales liées au développement accéléré des grandes métropoles hors d'Europe.

- et enfin, l'unité d'enseignement « Participation et contexte opérationnel » : les étudiants élaborent un projet réel, dans son intégralité -du diagnostic à l'esquisse- en réponse à une volonté politique d'aménagement. Le séminaire intégrant cette unité se décline en trois volets : ambiances architecturales et urbaines, gestion / planification, nature et composition urbaine. A cette unité est associé le cours de « Planification et gestion du projet urbain » visant à définir le cadre législatif et réglementaire qui

prévaut dans l'élaboration des documents d'urbanisme ainsi que les conditions de la viabilité financière des opérations d'aménagement.

Le cycle de Master se caractérise également par un stage de formation pratique de deux mois et par la rédaction d'un mémoire sur l'une des quatre grandes thématiques précédemment citées, sur lesquelles les étudiants ont travaillé en petits groupes dans le cadre de séminaires de première année.

1-2-4- Le master 2 professionnel « Ville et territoire » : pour une spécialisation en urbanisme

A l'enseignement propre à toutes les écoles d'architecture s'ajoute le Master 2 Professionnel « Ville et territoire : Politiques et pratiques de l'urbanisme ». Proposée en co-habilitation avec l'Université de Nantes (Faculté de droit et sciences économiques et Institut Géographique et d'Aménagement Régional de l'Université de Nantes [IGARUN]), cette formation spécifique s'organise autour de quatre unités d'enseignements : l'histoire et les théories de l'urbanisme et de l'aménagement, les dynamiques et recompositions contemporaines des territoires, l'urbanisme opérationnel, l'aménagement et le développement durable des territoires. Le master inscrit également à son programme un atelier, deux séminaires et des activités d'initiative étudiante (voyage d'étude, séminaire, stage, conférence...).

Le triple partenariat universitaire mis en œuvre montre clairement la volonté d'échapper aux clivages habituels de l'enseignement et d'aborder « l'urbanisme » de façon globale et pluridisciplinaire. Le Master 2 professionnel est accessible aux titulaires d'un Master 1 (en aménagement, architecture, géographie ou droit), aux ingénieurs et professionnels justifiant d'une expérience dans le domaine de l'urbanisme.

Selon Michel Bertreux, architecte à Nantes et enseignant à l'ENSAN, ce master est un complément en urbanisme pour les étudiants en architecture qui souhaitent se spécialiser, rappelant *« qu'avant tout les étudiants de l'ENSAN sont formés pour être architectes. Il leur appartient ensuite de choisir le secteur sur le lequel ils souhaitent se distinguer pour exercer.⁶⁹ »*

Même si ce master ne fait ici l'objet que d'une analyse succincte, il est opportun de le mentionner pour distinguer, parmi les propositions de formation de l'ENSAN, le cursus inscrit dans le cadre propre à l'ensemble des écoles d'architecture de la spécialisation en urbanisme proposée en partenariat avec l'Université.

⁶⁹ Entretien avec Michel BERTREUX

La pertinence de la formation en architecture est de proposer un ensemble d'enseignements cohérent sur cinq années minimum, autour d'un travail axé sur l'élaboration de concepts qui intègrent des échelles différentes et tiennent compte de nouveaux enjeux au fur et à mesure de la progression de l'étudiant à l'intérieur du cursus. Ces différents éléments viendraient alors répondre favorablement aux souhaits exprimés par Jean Frébault et Bernard Pouyet dans leur rapport⁷⁰ : « *La figure de l'architecte-urbaniste est incontournable, les concepteurs urbains ont pris une importance accrue avec le développement des projets urbains, encore faut-il qu'ils disposent d'une formation solide, ouverte aux autres disciplines et à la maîtrise d'une diversité d'échelles. De fortes attentes s'expriment à l'égard des écoles d'architecture, lesquelles devraient d'avantage collaborer avec les autres établissements d'enseignement supérieur et notamment les universités.* » Cette collaboration est le fruit du processus d'harmonisation européen, qui permet ici de rapprocher l'école d'architecture de l'université.

1-3- Le Département Aménagement de l'Ecole Polytechnique de Tours : une formation de référence pour l'urbaniste

1-3-1- Du Centre d'Etude Supérieures d'Aménagement au Département Aménagement de l'Ecole Polytechnique de Tours

L'ouverture de l'urbanisme aux écoles d'ingénieurs citée dans le rapport Frébault-Pouyet est illustrée par la transformation, en 2002, du Centre d'Etudes Supérieures d'Aménagement (CESA) en Département Aménagement de l'Ecole Polytechnique de Tours. Créé en 1969 au sein de l'université François-Rabelais de Tours, le CESA porte alors un projet novateur en défendant un aménagement fondé sur le respect de l'environnement, précurseur du développement durable. L'enseignement dispensé est qualifié de pluridisciplinaire, laisse une grande place à l'application des savoirs engrangés dans le milieu professionnel et au développement des relations internationales et de la recherche.

Le début des années 90 mettant en avant, à l'image d'autres pays, le nécessaire positionnement en France de l'aménagement de l'espace et de l'urbanisme comme discipline scientifique autonome, l'esquisse d'une future adaptation du CESA est apparue, pour proposer alors une formation intégrée à un pôle scientifique. La mise en exergue de nouveaux enjeux, tels que l'évolution du travail et des conditions d'emploi dans le champ de l'urbanisme et la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur, ont appuyé cette adaptation. C'est ainsi qu'en 2002, le CESA devient le Département Aménagement de l'Ecole Polytechnique de Tours, révélé sous la spécialité « Génie de l'Aménagement » dans le réseau Polytech constitué de dix écoles d'ingénieurs. L'Ecole Polytechnique

⁷⁰ FREBAULT-POUYET (2006), *Op.cit.*, p. 32

de Tours, reconnue par la Commission du Titre d'Ingénieur (CTI), est une composante d'un pôle scientifique de l'université.

En terme de notoriété, à l'image du CESA, la formation en Génie de l'Aménagement habilitée par le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche le 17 février 2005 se révèle unique en France. A ce titre, en mai 2006, l'APERAU souligne son caractère original et considère qu'elle remplit les critères définis par la charte de l'APERAU. Elle figure également dans la liste des instituts d'urbanisme et des formations de troisième cycle spécifiques en urbanisme et agréées par la SFU. Le Président de la SFU est le parrain de la première promotion d'élèves-ingénieurs qui sera diplômée en septembre 2008.

1-3-2- La formation du Département Aménagement fondée sur des objectifs clairement définis

Son caractère original se justifie par la position que le Département Aménagement occupe. En effet, le Département Aménagement se défend d'être assimilé aux formations orientées vers la maîtrise d'œuvre, à celles visant à former à la conception et gestion des systèmes techniques urbains (ingénierie urbaine) ou encore à celles visant uniquement à former à la composition des espaces urbains (architecture, etc.). L'objectif du Département Aménagement est, de fait, de « *former des ingénieurs en génie de l'aménagement ayant compétence à concevoir, piloter et mettre en œuvre des projets complexes d'aménagement et d'urbanisme* »⁷¹. A travers le domaine de l'aménagement est alors considéré par le Département Aménagement « *tout projet, quel que soit son objectif – de la définition des grandes orientations d'un projet de territoire à l'aménagement d'une parcelle –, quelle que soit son échelle spatiale d'application* »⁷² qui s'organise sur quatre niveaux d'activités ainsi déterminés :

- le niveau stratégique dans lequel sont définies les orientations possibles en matière de transformation ou de préservation d'une situation donnée,
- le niveau de la programmation où est choisie une orientation et est défini son programme,
- le niveau de la conception à partir duquel est conçu l'espace de réalisation correspondant au programme retenu,
- et le niveau de la réalisation qui constitue la mise en œuvre du projet.

Le Département Aménagement met en avant les interrelations entre la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage et envisage également le projet sous l'angle de l'ingénierie -peu enseignée en France,

⁷¹ *Ibid.*, p.120

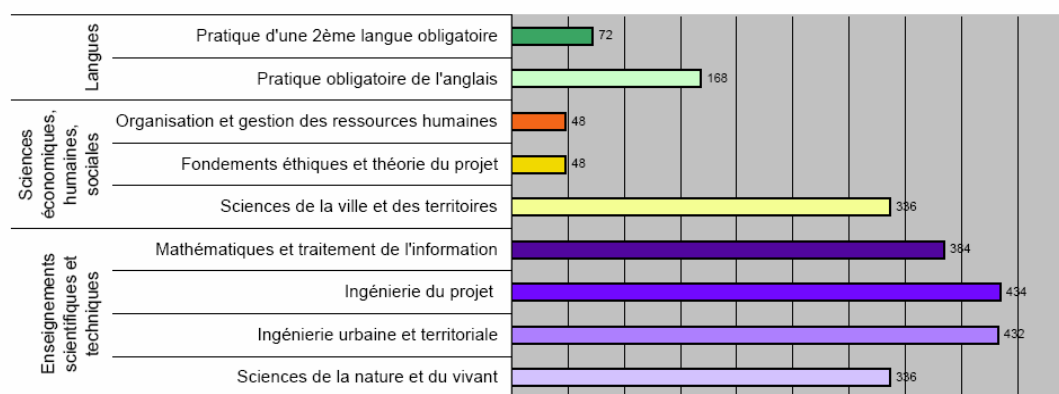
⁷² *Ibid.*, p.120

contrairement à d'autres pays-, tout en poursuivant l'interdisciplinarité dispensée par le CESA et en intégrant à sa formation la dimension internationale aux questions d'aménagement. En effet, Christophe Demazière, Directeur du Département Aménagement, considère que de nouveaux horizons se sont ouverts en aménagement, intégrant récemment la dimension européenne et internationale. C'est pourquoi, il souligne que « *Délivrer le titre d'ingénieur en génie de l'aménagement permettra peut-être de ne pas laisser le champ libre aux puissantes facultés ou écoles d'ingénieur existants dans certains pays étrangers* »⁷³.

1-3-3- L'organisation générale de la formation du Département Aménagement : un enseignement structuré

Le Département Aménagement s'attache tout d'abord à transmettre aux étudiants, sous forme de cours ou de travaux dirigés, les connaissances fondamentales à la compréhension de l'organisation, du fonctionnement et de l'évolution de l'environnement et des espaces habités au travers de deux grands enseignements intitulés les « Sciences de la nature et du vivant » et les « Sciences de la ville et des territoires ». Pour être également préparés à la démarche de projet et à son environnement, les étudiants puisent leur savoir dans l'« Ingénierie urbaine et territoriale », l'« Ingénierie de projet » et les « Sciences du traitement de l'information et les mathématiques » par des cours, des travaux pratiques et des stages. La formation intègre également -comme toutes les autres formations- des cours de langues, indispensables dans le contexte d'ouverture sur l'Europe. Ces grandes unités d'enseignements se retrouvent dans la classification suivante :

■ Répartition des unités d'enseignements (en nombre d'heures) ■



Source : Département Aménagement de l'EPUT

Réalisation : Anne-Charlotte JOSSE

⁷³ *Ibid.*, p.121

Au cours de la dernière année, les étudiants doivent choisir entre l'option ingénierie urbaine et l'option ingénierie territoriale. La première option est une réponse à la demande croissante de former des personnes compétentes pour organiser et conduire des projets en milieu urbain en tenant compte des problématiques spatiales et sociétales qui le composent. La seconde option envisage la conception et l'organisation de l'aménagement à des échelles stratégiques du développement du territoire national et européen, c'est-à-dire les espaces infrarégionaux, régionaux et interrégionaux.

1-3-4- La dimension urbanistique : une constante dans les trois années d'enseignement

En terme de répartition, les enseignements qui intègrent plus particulièrement la dimension de la ville représentent environ 57 % des enseignements dispensés au Département Aménagement pour environ 80 %, du temps du CESA. Ce contraste est dû au fait que le Département Aménagement intègre un pôle scientifique. Il convient à présent de détailler cette répartition sur les trois années, la répartition de l'ensemble des cours étant précisée dans le tableau suivant.

■ Répartition des cours du Département Aménagement de l'EPUT ■

	Ing1				Ing2				Ing3				TOTAL To.
	CM	TD	TP	To.	CM	TD	TP	To.	CM	TD	TP	To.	
Sciences de la nature et du vivant	108	108	0	216	60	60	0	120	0	0	0	0	336
Physique et chimie atmosphérique, climatologie	24	24		48									48
Géologie, pédologie et géomorphologie	24	24		48									48
Mécanique des sols, résistance des matériaux					12	12		24					24
Hydrologie et sciences de l'eau					24	24		48					48
Biologie, systématique animale et végétale	24	24		48									48
Biodiversité et génétique des populations	24	24		48									48
Phytologie	12	12		24									24
Ecologie des organismes, des populations, des territoires					24	24		48					48
Sciences de la ville et des territoires	108	108	0	216	60	60	0	120	0	0	0	0	336
Histoire de la ville et de l'aménagement du territoire	24	24		48									48
Géographie urbaine et régionale	24	24		48									48
Sociologie et sociétés urbaines	12	12		24	12	12		24					48
Sciences économiques	12	12		24	12	12		24					48
Sciences politiques et aménagement					12	12		24					24
Droit de l'urbanisme et de l'environnement	12	12		24	12	12		24					48
Droit des collectivités locales	12	12		24	12	12		24					48
Droit budgétaire et finances locales	12	12		24									24
Ingénierie urbaine et territoriale	72	72	0	144	72	72	0	144	24	72	48	144	432
Théorie de l'urbanisme	12	12		24									24
Génie urbain et développement durable					12	12		24	12	12		24	48
Composition urbaine et architecture	12	12		24	12	12		24					48
Programmes urbains	12	12		24	12	12		24		24	24	48	96
Analyse spatiale	12	12		24									24
Génie rural et environnemental					12	12		24	12	12		24	48
Aménagement et politiques territoriales	12	12		24	12	12		24					48
Ingénierie du développement local et régional	12	12		24	12	12		24		24	24	48	96

Ingénierie urbaine et territoriale	72	72	0	144	72	72	0	144	24	72	48	144	432
Théorie de l'urbanisme	12	12		24									24
Génie urbain et développement durable					12	12		24	12	12		24	48
Composition urbaine et architecture	12	12		24	12	12		24					48
Programmes urbains	12	12		24	12	12		24		24	24	48	96
Analyse spatiale	12	12		24									24
Génie rural et environnemental					12	12		24	12	12		24	48
Aménagement et politiques territoriales	12	12		24	12	12		24					48
Ingénierie du développement local et régional	12	12		24	12	12		24		24	24	48	96
Ingénierie du projet	0	0	72	72	48	48	96	192	48	96	122	266	530
Théorie du projet et fondements éthiques					12	12		24	12	12		24	48
Modélisation du projet et méthodes de prospective					12	12		24	12	12		24	48
Organisation et gestion des ressources humaines					12	12		24	12	12		24	48
Ingénierie financière					12	12		24	12	12		24	48
Pratique du projet			72	72			96	96					168
<i>Option Ingénierie urbaine</i>													
Analyse comparée des politiques urbaines										24		24	24
Projet et planification urbaine										24	122	146	146
<i>Option Ingénierie territoriale</i>													
Analyse comparée des politiques territoriales										24		24	24
Projet et planification territoriale										24	122	146	146
Mathématiques et traitement de l'information	48	84	36	168	24	72	48	144	24	36	12	72	384
Prétopologie et théorie des graphes	12	12		24	12	12		24					48
Recherche opérationnelle et théorie des jeux									12	12		24	24
Statistiques et analyse de données	12	12		24									24
Informatique, algorithmique et programmation	24	24		48					12	12		24	72
Modélisation, gestion et représentation des données		12	12	24		24	24	48					72
Géomatique et ingénierie de l'espace					12	36	24	72		12	12	24	96
Représentation et visualisation du projet		24	24	48									48
Langues	0	84	0	84	0	84	0	84	0	72	0	72	240
LVI Anglais		60		60		60		60		48		48	168
LVII Espagnol, Allemand, Italien, ou Portugais		24		24		24		24		24		24	72
Total étudiant	336	456	108	900	264	396	144	804	96	276	182	554	2258
Projets et stages													
Projet individuel	3 semaines												
Stage de groupe	12 semaines												
Projet de fin d'études	300 h,												
Stage individuel	12 semaines												

Source : Département Aménagement de l'EPUT

En première année quatre fondamentaux sont à retenir dans l'ensemble « Science de la Ville et des territoires ». « L'histoire de la ville et de l'aménagement du territoire » constitue le premier enseignement fondamental qui permet de développer une culture sur les contraintes et les potentialités d'évolution des villes au fil des années à travers l'histoire de différentes techniques. Vient ensuite le cours de « Géographie urbaine et régionale » qui analyse, entre autres, la structuration actuelle et à venir de la ville. Le cours « Sociologie et sociétés urbaines » donne la matière pour analyser les phénomènes sociaux constitutifs de l'environnement urbain à travers l'étude de grandes théories et de concepts et celui de « Droit de l'urbanisme » transmet les données réglementaires nécessaires. A travers l'unité « Ingénierie urbaine et territoriale » est enseignée la « Théorie de l'urbanisme », c'est-à-dire les grands courants urbanistiques qui ont encadré les projets urbains. A l'issue de ce cours, les étudiants sont en mesure de comprendre les rapports entre organisation spatiale et dimension spatiale

d'un projet social et de maîtriser la notion de composition urbaine. Le cours de « Composition urbaine et architecture » met en avant la place essentielle qu'occupe l'architecture dans l'analyse, entre autres, de l'espace urbain, par des exercices de dessin et de croquis. Les « Programmes urbains » portent à la connaissance des étudiants les principales politiques publiques et urbaines dans les domaines de l'habitat, du patrimoine et des espaces publics. Enfin, l'« Analyse spatiale » est fondée sur l'apprentissage des grands modèles d'analyse de référence.

Outre ces transmissions de savoirs fondamentaux, la première année se caractérise par l'analyse d'un territoire rural et urbain. Dans le cadre de la présente étude, l'élément à retenir est l'analyse du territoire urbain, dont le support n'est autre que la ville de Tours ou des communes proches, décomposé en îlots, échelle d'étude pour les groupes d'étudiants. Ce travail vise à « *savoir appréhender l'espace urbain dans son ensemble et lire un morceau de ville dans une approche plurielle* » et « *à acquérir des outils de lecture de cet espace* »⁷⁴. Un voyage d'étude vient compléter ce programme de première année et permet d'approfondir les enseignements reçus, au regard de projets d'aménagement urbain originaux et spécifiques, en réponse à des problématiques parfois complexes. Ce voyage induit également la rencontre et le dialogue avec des professionnels et des décideurs locaux qui témoignent de leur expérience et de leur participation en qualité d'acteurs de projet. Enfin, les étudiants s'impliquent dans l'élaboration d'un projet individuel. Ce projet inclut un diagnostic territorial ciblé, dans lequel l'étudiant s'exerce à poser un regard critique sur un espace circonscrit d'où émanent un ou des dysfonctionnements, susceptibles d'être réglés par l'intervention d'un aménageur, qui doit alors fournir et défendre une ou des propositions. L'étudiant répond alors aux dysfonctionnements constatés par l'élaboration d'un projet spécifique abouti ou par la présentation de scénarii.

En deuxième année, l'accent est mis sur les enseignements relatifs à l'« Ingénierie urbaine et territoriale » d'une part, et à l'« Ingénierie de projet » d'autre part.

Concernant l'« Ingénierie urbaine et territoriale », l'enseignement intitulé « Génie urbain et développement durable » complète les cours d'hydrologie urbaine et de traitement de l'eau. Il présente l'articulation entre l'urbanisme et les réseaux techniques urbains et permet la compréhension de la conception de ces réseaux dans un contexte de « ville durable ». Le cours de « Composition urbaine et architecture » définit la composition urbaine « *comme l'activité de conception qui vise à rendre cohérent et agencé un ensemble, à partir de l'aménagement d'une ou plusieurs de ses parties* »⁷⁵. Au regard de cette définition, cet

⁷⁴ Source: Département Aménagement de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours, *Livret de l'Etudiant 2006.2007*

⁷⁵ *Ibid.*

enseignement vise à former les étudiants à la lecture et la compréhension de l'organisation spatiale d'ensembles urbains, à leur apporter les éléments de base de la composition urbaine. Ce cours les initie à porter un regard critique sur des projets existants. L'enseignement « Programmes urbains » porte sur la protection et la valorisation du patrimoine en procurant aux étudiants toutes les connaissances et outils indispensables pour permettre de valoriser et protéger le patrimoine existant, à travers l'étude d'exemples français et étrangers. Cet enseignement comporte également un cours sur les politiques de la ville mettant en valeur d'autres enjeux de l'urbanisme fortement liées aux politiques mises en œuvre. Par ailleurs, plusieurs enseignements relatifs à l'« Ingénierie du projet » sont dispensés au cours de cette deuxième année, notamment pour préparer les étudiants au stage de groupe en leur donnant des éléments sur la conduite et le suivi d'un projet. Le projet est alors abordé sous l'angle du processus organisationnel et des méthodes de participation des différents acteurs et de la population garantissant son bon fonctionnement. Dans cette partie sont également traités la mission de « chef de projet » et l'aspect financier du projet.

Pour clore la seconde année, les étudiants réalisent un stage de groupe qui représente la composante majeure de cette année et la particularité de cette formation. Quatre à six étudiants répondent à une commande professionnelle pendant douze semaines. Outre la mise en application du savoir transmis par leurs enseignants, les étudiants sont formés à la gestion du temps au regard des différentes phases du projet, au travail de groupe en coopération avec le commanditaire et l'enseignant-conseiller. Intégrés au milieu professionnel, à son organisation, ils doivent, à ce titre, assimiler les différents réseaux qui existent pour travailler tant avec les élus qu'avec les techniciens et l'ensemble des acteurs.

En troisième année, les enseignements fondamentaux se poursuivent durant le premier semestre, répartis entre l'« Ingénierie urbaine et territoriale » et l'« Ingénierie de projet ». Ces enseignements en tronc commun permettent de développer et renforcer les compétences acquises en matière d'ingénierie du projet d'aménagement.

En ce qui concerne l'« Ingénierie urbaine et territoriale », le cours de « Génie urbain et développement durable » abordé en seconde année, traite plus particulièrement en dernière année de la question de la mobilité et de sa traduction dans le traitement de l'espace public de la « ville durable ». Les « Programmes urbains » portent sur l'articulation entre la planification stratégique et opérationnelle à travers l'analyse des différents intervenants dans la mise en œuvre d'opérations d'aménagement. Ce module a également pour objectif de montrer l'évolution des métiers de l'aménagement pour s'adapter

aux contextes structurels et conjoncturels. Le cours d'« Ingénierie du développement territorial » a notamment pour objectif d'appréhender les dimensions spatiales des projets stratégiques de territoire, pour raisonner et agir dans un contexte en mutation et en milieu décisionnel complexe et fragmenté. Ce cours propose également une analyse comparée d'exercices de planification stratégique à l'échelle des régions urbaines dans différents pays, grâce à la participation d'intervenants étrangers. Le cas allemand est étudié dans le cadre des « Metropolregionen ». Cette analyse comparée permet d'appréhender les articulations et les décalages entre les différentes démarches de planification spatiale et est aussi le moyen de s'inspirer des modèles étrangers pour élaborer de nouvelles solutions. Un voyage d'étude à l'étranger permet encore de renforcer cette démarche comparative.

L'unité d'enseignements « Ingénierie du projet » poursuit le programme de seconde année sur la gestion du projet dans le cours « Ingénierie financière » et sur les méthodes de conduite d'un projet dans le cours « Organisation et gestion des ressources humaines ». Le module « Théorie du projet et fondements éthiques » intègre également cette unité d'enseignement et étudie la pratique professionnelle sous l'angle de l'éthique. Enfin, le cours « Modélisation du projet et méthodes de prospective » permet d'appréhender cette démarche particulière, constitutive du modèle de formation préconisé dans le rapport Frébault-Pouyet.

A ce tronc commun s'ajoutent les deux options présentées précédemment : « Ingénierie urbaine » et « Ingénierie territoriale » qui renforcent l'unité « Ingénierie du projet ». Ces options se traduisent sous forme d'ateliers - deux pour chaque option d'une durée de cinq semaines - qui reprennent les thématiques des cours dispensés en parallèle. L'atelier est un travail collectif qui peut être directement commandité par un organisme professionnel, qui est relatif soit à l'analyse de « *systèmes projet* » (outils, acteurs et actions), soit à la « *conception d'une partie ou de la totalité d'un système projet* », soit à la « *production d'une partie ou de la totalité d'un projet* » (résultat d'un système projet)⁷⁶. Ces options restent toutefois « légères » pour préserver le caractère généraliste de l'ingénieur. Elles ont donc été mises en place pour apporter une coloration à la formation en fin de cursus et non pour donner une spécialisation à l'étudiant.

Cette troisième année initie également les étudiants à la recherche, selon deux objectifs :

- « *Accroître les compétences des étudiants en matière de pratique professionnelle par la mobilisation de connaissances et de techniques, dont les fondements et contenus ont été explorés le plus finement possible afin d'en assurer une grande maîtrise intellectuelle et pratique,*

⁷⁶ Source: Département Aménagement de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours, *Livret de l'Etudiant 2006.2007*

- *Accroître la capacité des ingénieurs en génie de l'aménagement à innover tant en matière de méthodes que d'outils mobilisables pour affronter et résoudre les problèmes complexes posés par l'organisation et la gestion des espaces habités* ». ⁷⁷

La formation à la recherche se traduit par la réalisation d'un projet de fin d'études qui prend en compte ces objectifs. Le projet de fin d'études consiste à développer une nouvelle méthode ou un nouvel outil pour traiter de façon innovante un problème en aménagement ou bien à tenter de résoudre une question d'aménagement complexe par l'approfondissement des connaissances de base.

Enfin, cette dernière année doit assurer le passage de la formation à la profession. Ce passage est rendu possible par la participation d'intervenants français ou étrangers qui témoignent de leur démarche professionnelle mais surtout par la validation d'un stage individuel de seize semaines minimum en France ou à l'étranger. Ce stage est en quelque sorte le « trait d'union » entre la formation et la vie professionnelle.

1-3-5- La prise en compte de l'Europe dans la formation du Département Aménagement

Outre les cours dispensés sur l'urbanisme et l'aménagement, à l'échelle internationale, et les séminaires organisés pour identifier les différentes formes d'exercice dans ce domaine, le Département Aménagement poursuit la démarche initiée par le CESA en 1989 sur l'ouverture d'échanges avec des universités étrangères et développe, depuis quelques années, la possibilité d'effectuer un stage à l'étranger. En ce qui concerne le territoire européen, le Département Aménagement est relié à treize universités dans le cadre d'ERASMUS, parmi lesquelles l'Université de Technologie de Hambourg et l'Université de Hanovre en Allemagne.

A un autre niveau, le Département Aménagement est membre de deux associations qui travaillent sur la mise en valeur des formations en urbanisme entre les différents pays à l'échelle européenne et internationale. Il s'agit de l'APERAU et de l'Association of European Schools Of Planning (AESOP) présentées précédemment.

Le Département Aménagement de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours est une formation complète qui présente une autre dimension de l'urbanisme que celles exposées auparavant. Par la richesse et la diversité des enseignements dispensés et par les différentes formes de mise en pratique des connaissances engrangées, les étudiants font leurs preuves tout au long de ces trois

⁷⁷ Source: *Ibid.*

années. Ils abordent, en effet, les diverses étapes du projet urbanistique dans des conditions professionnelles multiples. De même, le Département Aménagement a su prendre place au sein de l'Europe, aussi bien par l'intégration d'un enseignement sur les pratiques européennes et d'échanges avec des pays européens dans le cursus, que par sa participation au sein d'associations menant des réflexions de fond à cette échelle.

2- Les formations en Allemagne

2-1- L'organisation générale du système universitaire allemand

Pour comprendre l'organisation du système universitaire en Allemagne, il convient d'étudier quelques terminologies qui jouent un rôle essentiel dans le classement des différentes formations. Le domaine d'étude ou « Studienbereich Architektur » intègre trois « Fachbereich »⁷⁸, unités de formation et de recherche : « Architektur » (architecture), « Stadt- und Regionalplaner » (planification urbaine et régionale), « Landschaftsarchitektur » (paysagisme) et des sous-catégories, filières universitaires ou « Studiengang », dans lesquelles sont dispensés un certain nombre de diplômes, présentés dans la suite de cette étude. Un recensement des différents établissements intégrant ce classement est effectué par le Hochschulrektorenkonferenz (HRK), structure rassemblant plusieurs établissements d'Etat agréés. Le HRK accompagne les « Hochschulen » (établissements d'enseignements supérieurs) et notamment leur adaptation au processus de Bologne. Cette structure dynamique intervient auprès des politiques pour assurer la pérennité de la qualité des formations dispensées dans ces établissements et publie plusieurs études et ouvrages, dont les bilans des changements survenus dans le cadre du processus.

2-1-1- Les formations allemandes organisées selon trois types d'établissements

En Allemagne, trois types d'écoles forment aux professions de l'architecture⁷⁹ :

- les Fachhochschulen ou écoles techniques supérieures,
- les Universitäten und Gesamthochschulen/Technische Hochschulen, l'équivalent des universités polyvalentes et des écoles polytechniques,
- et enfin les Kunstakademien und Kunsthochschulen ou académies de l'art et universités de l'art,

⁷⁸ BAUMEISTER Nicolette (2004), *Abenteuer Architekt*, dans SÜSS Sabine (Sous la direction de) (2004), INTERNATIONALEN FORUM FÜR GESTALTUNG ULM, *Design und Architektur: Studium und Beruf – Fakten, Positionen, Perspektiven*, Basel, Birkhäuser -Verlag für Architektur, p 125-140

⁷⁹ LAUGIER Robert (2005), *Op.cit.*

dans lesquelles se répartissent les différentes filières attachées au domaine d'étude. La différence entre ces trois types d'écoles se situe dans le contenu de leurs enseignements et dans le diplôme qu'elles dispensent, ainsi que dans le déroulement des études, leur durée et le choix des orientations.

a) Les Fachhochschulen ou écoles techniques supérieures

Les Fachhochschulen répondent à un profil de formation précis, clairement défini par le „Bundesministerium für Bildung und Forschung“ (BMBF), Ministère de l'éducation et de la recherche, dans sa brochure „Fachhochschulen in Deutschland“⁸⁰. Il montre que les Fachhochschulen ont une mission de formation bien particulière axée sur la pratique. Cette formation est orientée principalement sur les exigences et les besoins inhérents à la vie professionnelle.

Dans une Fachhochschule, les études s'organisent généralement sur huit semestres, pendant lesquels sont dispensées des matières dominantes obligatoires auxquelles s'ajoutent quelques matières optionnelles. La formation intègre également un ou deux semestres de stage.

Les enseignements sont répartis sur deux cycles :

- un premier cycle « Grundstudium », d'une durée de trois à quatre semestres, à l'issue duquel un examen intermédiaire « Vordiplomprüfung » régit l'accès au deuxième cycle.
- un deuxième cycle « Hauptstudium », dans lequel les étudiants ont la possibilité de choisir leurs matières principales.

Au cours du huitième semestre, les étudiants doivent rédiger un mémoire de fin d'études pour prétendre à l'obtention d'un diplôme de grade universitaire « Diplom-Ingenieur » avec la mention FH. Cette organisation se voit remise en question par la mise en place du système Bachelor/Master, qu'un certain nombre de Fachhochschulen ont déjà intégré.

La particularité des Fachhochschulen est donc d'être une référence en terme de pratique professionnelle par rapport aux deux autres formes d'établissements en proposant des études structurées, où enseignements, examens et stages sont rigoureusement planifiées.

b) Les Universitäten et Technische Universitäten ou universités polyvalentes et écoles polytechniques

Concernant les Universitäten et Technische Universitäten, la durée des études, moins réglementée, est généralement plus longue -de huit à dix semestres-. Les étudiants sont plus libres

⁸⁰ SÜSS Sabine (2004), *Op.cit.*, p.32 „Fachhochschulen haben innerhalb des deutschen Hochschulwesens eine eigenständigen Bildungsauftrag : das Studium an Fachhochschulen ist in besonderem Masse an der Anforderungen und dem Bedarf des Berufslebens orientiert. Diese Praxisorientierung ist eines der Markenzeichen der Fachhochschulen seit ihrer Gründung“

quant à la programmation de leurs enseignements. Contrairement aux Fachhochschulen, aucun semestre n'est réservé à la pratique, bien que les établissements recommandent aux étudiants de développer des expériences pratiques : par conséquent, les étudiants doivent effectuer leurs stages sur leur temps libre ou lors d'un semestre quand l'établissement le leur permet. Cette organisation n'est donc pas en adéquation avec les objectifs à atteindre pour former des jeunes à la vie professionnelle.

Les universités et écoles affiliées à l'urbanisme fonctionnent quasiment comme les Fachhochschulen, sur un schéma de deux cycles d'études. L'élaboration du mémoire permet de valider un diplôme de grade universitaire.

Ces universités mettent en place le système Bachelor/Master, qui implique la disparition des diplômes jusqu'ici décernés. La durée d'études dans les universités est, de fait, mise à mal par la nécessaire refonte de l'organisation des enseignements et des périodes d'examens et l'intégration de périodes de stage, absentes du cadre actuel de ces études. Toutefois, les universités continuent d'offrir un privilège particulier aux étudiants, un enseignement « à la carte » permis par la liberté de manœuvre quant au choix des cours.

c) Les Kunstakademien und Kunsthochschulen ou académies de l'art

Les Kunstakademien et Kunsthochschulen proposent des formations créatives et artistiques. Le contenu des études dispensées équivaut à celui des universités, mais les enseignements sont moins structurés que dans les universités. L'organisation en deux cycles d'études ne fait pas partie du schéma traditionnel de ces établissements et les étudiants, libres du choix de leurs cours, doivent être particulièrement vigilants et disciplinés. Ces études s'organisent sur huit ou dix semestres autour de la thématique de l'art avec des enseignements de base en artisanat et technologies. L'obtention d'un diplôme universitaire ou d'un diplôme propre à l'école marque la fin des études. Les Kunstakademien permettent de poursuivre vers l'enseignement.

2-1-2- L'accréditation des formations dans le cadre du processus de Bologne : vers une labellisation des formations

Le 1er mars 2002, la conférence des ministres de l'Education et des Affaires culturelles des Länder « Kulturministerkonferenz » (HRK) fait suite aux décisions de 1998 et décide d'établir durablement un système d'accréditation des formations en Allemagne conformément au processus de Bologne, en respectant trois prémisses : promouvoir la diversité, assurer la qualité et garantir une transparence. Se démarquant de l'autorisation d'Etat, ce système intitulé « Akkreditierungsverbund für

Studiengänge der Architektur und Planung » (ASAP)⁸¹ est organisé de façon décentralisée et fondé sur le conseil de l'accréditation « Akkreditierungsrat » composé de représentants de Hochschulen, des Länder, des professionnels, des étudiants, des experts étrangers et des représentants des agences d'accréditation. Le conseil définit ainsi l'accréditation comme « la garantie de la qualité de l'enseignement et des études, par le constat d'éléments standards de référence. Le processus d'accréditation doit contribuer à favoriser la mobilité des étudiants et à améliorer la reconnaissance internationale des diplômes. »⁸² Cette marque de reconnaissance au sein de la société et plus particulièrement dans le monde du travail est envisagée comme un gage de réussite pour les détenteurs des diplômes concernés. Ce processus constitue également une démarche de modernisation du système universitaire allemand et une réponse à la concurrence internationale, mais cela nécessite que les organisations d'accréditation des différents pays de l'Union Européenne échangent sur leurs visions de l'accréditation, afin d'établir un système le plus exact et le plus homogène possible.

Concrètement, l'accréditation fait suite au travail d'agences, qui, aidées et contrôlées par le conseil d'accréditation, produisent une expertise des établissements et la compare à un référentiel, dans lequel figurent les différents critères établis par le conseil de l'accréditation, pour pouvoir prétendre recevoir le cachet d'accréditation. Ces critères tiennent compte de quatre aspects : la qualité de l'enseignement, les débouchés, le personnel enseignant et les prestations matérielles qu'offre l'établissement. L'accréditation est demandée par les établissements qui souhaitent que leurs formations soient authentifiées comme des formations de qualité qui ont su se renouveler et s'adapter au contexte européen.

Le tableau suivant traduit le nombre de filières qui sont accréditées en 2007 dans le domaine spécifique de l'urbanisme. L'architecture comptabilise une majorité de Masters accrédités avec 41 filières Master pour 27 filières Bachelor, ce qui représente 9 % des filières ingénieurs accréditées. Les secteurs de la planification spatiale et de la géométrie n'apparaissent toutefois que très peu dans cette accréditation, justifiant qu'elles ne soient pas mentionnées dans cette étude.

⁸¹ LAUGIER Robert (2005), *Op.cit.*

⁸² SÜSS Sabine (2004), *Op.cit.*, p.51 „ Ziel der Akkreditierung ist es, zur Sicherung von Qualität in Lehre und Studium durch die Feststellung von Mindeststandards beizutragen. Die Akkreditierungsverfahren sollen zudem dazu beitragen, die Mobilität der Studierenden zu erhöhen sowie die internationale Anerkennung der Studienabschlüsse zu verbessern.“

■ **Nombre de formations accréditées du domaine des « Sciences de l'Ingénieur »** ■

	Filière Bachelor	Filière Master	Bachelor et Master
Sciences de l'ingénieur	407	335	747
Architecture	27	41	68
Planification spatiale	1	6	7
Géométrie	8	4	12

Source : Site de l'HRK

A ce jour, minoritairement délivrée aux établissements, l'accréditation est un moyen d'impulsion et d'intégration du nouveau système de diplôme au marché du travail, alors qu'étudiants comme professionnels restent réservés sur ces changements. Toutefois, ce processus de garantie de la qualité des formations enclenche une dynamique dans le système universitaire allemand et européen.

2-2- *Les formations en architecture et en urbanisme organisées au sein d'une classification*

Les formations en architecture et en urbanisme en Allemagne répondent à une classification très particulière et sont regroupées dans le domaine d'étude de l'architecture. Il convient alors d'explicitier l'articulation de cette classification. Tout d'abord, ce domaine d'étude se décompose en sous-catégories ou branches qui sont l'architecture, l'aménagement des villes et la planification régionale, l'architecture paysagère et l'architecture d'intérieur, elles-mêmes constituées de différentes filières. L'intérêt est ici porté particulièrement sur les deux premières sous-catégories qui s'articulent de la façon suivante :

- la branche de l'architecture présente cinq filières: architecture (Architektur), filière internationale de l'architecture (internationaler Studiengang Architektur), pratique intégrée de l'architecture et urbanisme (praxisintegrierend Architektur und Städtebau), architecture et aménagement des villes (Architektur und Stadtplanung), architecture et design (Architektur und Design), filière en marge de ce sujet.
- la branche de l'aménagement des villes et de la planification régionale est constituée de quatre filières : aménagement des villes et planification régionale (Stadt-und Regionalplanung), bâti et transport urbain (Stadtbauwesen und Stadtverkehr), aménagement des villes (Stadtplanung) et aménagement de l'espace (Raumplanung).

Cette classification reste floue pour les étudiants, la terminologie n'étant pas suffisamment précise et l'intitulé des filières variable en fonction des établissements. Cet effort de classification des différentes filières sous des vocables communs doit être poursuivi en vue d'améliorer le repérage des formations proposées par les différents établissements.

2-2-1- L'organisation générale de la branche architecture

Les études en architecture, comme il convient de le rappeler, sont proposées dans trois types d'établissements qui délivrent un diplôme d'ingénieur. Classiquement axées sur l'image de la profession d'architecte comme précurseur du projet, les formations en architecture se composent de différentes matières principales, telles que la planification, le montage de projets, la construction ...auxquelles s'ajoutent toutes les matières traitant des aspects philosophiques, sociaux et économiques. De plus, pour permettre aux étudiants de développer des aptitudes particulières en modélisation, les formations d'architecture accordent une large place aux cours d'informatique.

Au cours du premier cycle d'études « Grundstudium », les techniques de base sont enseignées dans les matières suivantes, classées en trois catégories :

- les matières générales : présentation et conception, dessin, construction du bâti, aménagement des villes, planification de l'espace, organisation des transports,
- les matières techniques : physique du bâti, conduite des travaux, techniques et matériaux de la construction,
- et les matières théoriques : histoire et théorie de l'architecture, sociologie.

Le deuxième cycle d'études « Hauptstudium » tient lieu d'approfondissement des connaissances déjà acquises et de développement d'aptitudes plus spécifiques. Cette seconde étape des études est centrée sur le projet, détaillé de A à Z, afin d'en cerner les différentes étapes et d'en comprendre les enjeux. Par le biais d'études de cas réels ou fictifs, les étudiants exercent leur regard critique et leurs aptitudes à la conduite de projet.

Après en moyenne onze semestres d'études dans les écoles techniques supérieures ou treize semestres dans les universités et écoles d'art, les étudiants diplômés sont prêts à aborder le monde du travail.

La formation en architecture est principalement centrée sur la partie conception : la priorité est donnée, par un certain nombre d'établissements, au « prestige » des enseignements axés sur la création, au détriment des enseignements plus pragmatiques. Elle intègre, en marge, l'apprentissage du travail en équipe. L'étudiant en architecture a parfois tendance à se satisfaire de son statut de concepteur alors qu'en qualité de futur architecte, il se doit de développer d'autres compétences notamment en communication, pour s'inscrire dans un projet interdisciplinaire. La réforme Bachelor/Master peut être un moyen de pallier à cette faiblesse. Dans cette optique, les formations en architecture peuvent s'aligner sur ce que proposent les formations de la branche urbanisme et planification régionale.

2-2-2- L'organisation générale de la branche urbanisme et planification régionale

a) Les objectifs et la diffusion de la branche Stadt- und Regionalplanung au sein du système de formation

Les études intégrées à la branche « Stadt- und Regionalplanung » préparent les futurs diplômés aux multiples devoirs de l'urbaniste qui consistent à planifier et coordonner un développement urbanistique durable du point de vue de l'écologie, de la technique, de l'économie, du social et de la culture⁸³. De cette définition de la mission élémentaire de l'urbaniste découlent des secteurs d'intervention plus précis développés par les urbanistes et classés sous ces thématiques générales : projets urbanistiques et planification d'aménagements (planification de secteurs résidentiels, de petites cités et d'espaces privés), aménagement des transports, diagnostic des évolutions et salubrité de la ville. L'urbaniste intègre également dans ses missions la direction des travaux.

La section d'étude aménagement des villes et planification régionale est intégrée à dix établissements. Elle est principalement présente dans les facultés d'architecture mais également dans les écoles polytechniques (Technische Universität) et les écoles techniques supérieures (Fachhochschule). Elle existe aussi dans certains établissements sous d'autres intitulés, comme « Planification de l'espace » (Raumplanung) ou encore « Bâti et transports urbains » (Stadtbauwesen und Stadtverkehr), spécialisées sur deux secteurs précis de l'urbanisme.

Le contenu de la formation de cette section ne doit pas être confondu avec la partie urbanisme et planification régionale, enseignée dans le cadre du cycle supérieur de la section architecture en tant que spécialisation.

b) L'enseignement de l'urbanisme : une comparaison entre Fachhochschule et Technische Universität

Dans le cadre du premier cycle « Grundstudium » les études se déroulent de façon similaire à celles de la section architecture. Le projet, la planification et la représentation en sont les principales composantes. Un semestre, en moyenne, est consacré au stage, dans les Fachhochschulen. Au cours du second cycle « Hauptstudium » sont traités les problèmes concrets liés à l'urbanisme. Les réponses apportées se traduisent en terme d'approches urbanistiques, infrastructurelles et paysagères.

Pour répondre à la question : « Quelles sont les connaissances nécessaires à acquérir pour pouvoir répondre aux missions de l'urbaniste ? » les tableaux suivants permettent de donner le contenu même des formations dispensées par une Fachhochschule et une Technische Universität.

⁸³ SÜSS Sabine (2004), *Ibid.*, p.51 "Das Studium im Bereich Stadt- und Regionalplanung bereitet Studierende auf die vielfältigen Aufgaben des Stadtplaners vor. Aufgabe des Stadtplaners ist es, eine nachhaltige städtebauliche Entwicklung in ökologischer, technischer, wirtschaftlicher, sozialer und kultureller Hinsicht zu planen und zu koordinieren".

Les données suivantes permettent de faire ressortir quelques grandes lignes et éléments de comparaison entre les deux types de formations proposées, sur les matières enseignées, leur répartition tout au long du cursus et les méthodes d'enseignement.

■ Exemple du programme d'étude en urbanisme de la Fachhochschule de Nürtingen ■

UNITE Matière	Nombre d'heures par semaines au cours de chaque semestre								Total	Forme	
	1	2	3	4	5	6	7	8			
ETUDES DOMINANTES											Projet
Conception	4	4		3	3				14		
Planification de l'urbain, du bâti et des espaces libres	4	4		3	3				14		
Management de projet (montage, conseil, réalisation)	4	4		3	3				14		
Développement de projet (Idée, analyse, conception)							4	4	8		
REPRESENTATION									14		Exercice
Dessin manuel	1	1		1	1						
Introduction à la conception	1	1									
Géométrie	1	1		1	1						
Dessin sur informatique	2										
URBANISME									11		Cours
Aménagement de l'espace					1						
Planification du développement des villes		1		1							
Paysagisme											
Aménagement des villes et urbanisme	1	1		1							
Théorie de la planification et éthique	1										
Histoire des villes-Conservat ^o monuments historiques				1	1						
ARCHITECTURE									9		Cours
Conception du bâti	1	1		1							
Construction du bâti	1	1			1						
Ecologie du bâti					1						
Histoire du bâti et théories de l'architecture	1	1									
ECOLOGIE - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT									7		Cours
Ecologie du paysage	1	1									
Ecologie urbaine		1		1							
Protection de l'environnement		1									
AMENAGEMENT DES INFRASTRUCTURES									6		Cours
Aménagement des transports	1			1							
Techniques urbaines		1			1						
Voirie et réseaux				1	1						
SCIENCES SOCIALES									6		Cours
Sociologie des villes et communes rurales		1		1	1						
Etudes sociales empiriques						1					
Méthodes de participation avec le public et animation		2									
DROIT									9		Cours
Droit de la construction et de l'aménagement		1		2	2						
Droit de l'environnement						1					
Droit administratif et public						1					
Droit privé du bâti				1	1						
ECONOMIE									9		Cours
Management de projet	2										
Economie de l'immobilier				2							

Comptabilité des entreprises et contrôle	2									
Economie communale										
Marketing					2					
Somme par semestre	28	28	5	24	24	4	4	4	121	

Les colonnes rayées correspondant aux semestres de pratique

Source : SÜSS Sabine (2004), p 162-163

Les trois premiers semestres correspondent au premier cycle d'étude qui s'achève par un stage pratique. Les cours sont concentrés sur les deux premiers semestres de chaque cycle. Ils portent sur l'apprentissage des bases. Dès le début de la formation, un travail important sur des projets est également mené pendant 12 heures par semaine, et ce, jusqu'au second semestre pratique, afin d'assimiler le déroulement d'un projet, pour pouvoir aux semestres 7 et 8, concevoir un projet dans sa totalité, parallèlement au mémoire.

D'une façon générale, les matières enseignées dans les autres unités sont des cours magistraux, sauf pour l'unité représentation qui inclut la pratique. Ces matières se répartissent sur les deux cycles, exceptions faites de l'unité de droit principalement intégrée au second cycle et des disciplines liées à l'écologie dispensées dès le premier cycle.

Le tableau suivant permet la comparaison entre les enseignements de cette formation et l'enseignement dispensé dans une université technique. Cette comparaison est toutefois limitée au contenu des enseignements, ne disposant pas des sources permettant de faire coïncider le volume horaire avec l'unité d'enseignement correspondante.

■ Exemple du contenu du programme d'étude de la filière urbanisme de la Brandenburgischen Technischen Universität Cottbus ■

Unité A : Théorie et fondements	Ecologie générale
	Théorie de la planification et de l'architecture
	Histoire de l'urbanisme et du bâti
	Conservation et restauration des monuments historiques/ Inventaire du bâti
	Connaissances générales de base en économie et en droit
	Sociologie urbaine et régionale
	Option obligatoire sur les théories et les bases d'un projet interdisciplinaire ou projet comme option obligatoire
Unité B : Représentation, présentation et informatique	Dessin, Peinture, Représentations plastiques
	Représentations architecturales, techniques de représentation
	Exploitation des cartes et photos aériennes
	Représentations par informatique

Unité C : Projet d'étude de conception urbanistique et architecturale	Projet d'étude urbanistique
	Etude intégrant urbanisme, architecture, ingénierie en bâtiment
	Projet d'étude architectural
	Projet d'étude de courte durée
	Etude des types de bâti
	Excursions
Unité D : Management, technique de planification et de construction	Construction du bâti, salubrité des immeubles
	Systèmes de portées– plans de sustentation
	Matériaux, chimie et physique de la construction
	Technique de la construction
	Connaissances liées à l'administration et management urbain
Unité E : Aménagement des villes et planification régionale	Urbanisme et aménagement des communes rurales
	Aménagement des villes – Conduite d'opération et instruments
	Techniques urbaines et en matière de transport
	Planification des transports
	Aménagement des espaces libres et paysagisme
	Planification régionale
	Planification de l'environnement (protection de l'air, du sol et de l'eau)
	Droit de l'urbanisme, de la construction, du sol et de l'environnement

Source : SÜSS Sabine (2004), p 164-165

Même s'il est difficile de mettre en corrélation les différentes appellations, la formation proposée par la Fachhochschule semble être organisée de manière plus thématique que celle de la Technische Universität, où chaque unité paraît réunir des enseignements autour d'une notion de référence. Telle qu'elle est présentée ici, cette formation semble aborder certaines thématiques plus en profondeur à l'exemple de l'écologie ou encore des sciences sociales. La façon d'aborder le projet varie également puisque la Technische Universität propose six types de projets qui sont thématiques alors que la Fachhochschule base son apprentissage sur les diverses phases du projet, privilégiant, d'une certaine manière, la méthode de travail au champ d'action.

Ces exemples permettent de comprendre les deux approches de l'urbanisme que proposent les Fachhochschulen et les Technische Universitäten et leurs variantes. L'exemple suivant présente une formation en urbanisme intégrant d'autres enjeux, dont l'incidence de la réforme de Bologne.

2-3- La formation Stadtplanung à Hamburg : de la TUHH à la HCU, l'exemple d'une formation à l'urbanisme en évolution

Comme dans l'exemple français de Tours, la formation en urbanisme d'Hambourg, également adhérente à l'AESOP, a intégré une nouvelle structure, avec de nouveaux enjeux.

2-3-1- L'organisation de la formation au sein de la HafenCity Universität

A Hambourg, la formation en urbanisme prend sa place en 1983 comme formation de second cycle au sein de la Technische Universität Hamburg-Harburg (TUHH), au rang de spécialisation suite à un premier cycle en architecture. En 1997, des débats politiques et scientifiques auxquels participent un certain nombre d'organisations professionnelles remettent en cause la structure de cette formation. C'est en 1999 que celle-ci se détache de l'architecture pour intégrer de manière autonome la TUHH, proposant une formation interdisciplinaire sur cinq années⁸⁴.

En 2003, le Maire de Hambourg, Monsieur Dohnanyi, et le Sénateur, Jörg Diäger, souhaitent restructurer les formations en architecture et mettent en place une commission de réflexion. Les formations en architecture sont effectivement considérées en crise : trop de diplômés arrivent sur le marché du travail et les formations ont mauvaise réputation⁸⁵. La segmentation en deux types de formations pose également problème, car elle révèle deux philosophies. D'un côté, les Fachhochschulen, par leur enseignement technique, préparent les architectes à la pratique et de l'autre côté, les Kunsthochschulen présentent l'architecte comme l'homme de l'art. Suite à ce constat, Monsieur Dohnanyi souhaite créer une nouvelle université intégrant ces deux types de formations en proposant des modules. Il souhaite également regrouper d'autres secteurs pour proposer une université de la construction.

La formation en urbanisme étant bien implantée dans l'université technique, il n'est, au départ, pas prévu de l'intégrer à cette nouvelle université, mais face à l'ampleur que prend le projet, cette formation est perçue comme un élément stabilisant de la formation en architecture. Jusqu'ici, ces deux formations faisaient l'objet de collaborations ponctuelles sur certains projets, par des groupes de travail mixtes, les architectes travaillant sur le bâti et les urbanistes sur son environnement. L'objectif de cette nouvelle université est de créer, à terme, des modules interdisciplinaires.

En 2005, la formation Stadtplanung de la TUHH met en place le processus Bachelor/Master et en 2006, elle intègre cette nouvelle université «HafenCity Universität», composée de trois autres domaines d'étude : l'architecture, le génie civil et la géomatique. La HCU a pour objectif de mettre en place des échanges interdisciplinaires permettant de développer de nouvelles solutions, visions et projets, pour créer la ville du futur par la mise en relation de méthodes techniques, sociologiques et artistiques.

⁸⁴ INFORMATIONSKREIS FÜR RAUMPLANUNG (IFR) (2003), *Raumplanung, Schwerpunkt: Ausbildung*, Dortmund, n°110, octobre 2003

⁸⁵ Entretien avec Henrik STOHR, enseignant à la HCU

2-3-2- Les grandes thématiques composant l'enseignement de l'urbanisme

La formation en urbanisme est constituée de trois instituts de recherche qui se partagent les enseignements à la HCU. Ces trois instituts sont les suivants : urbanisme, planification régionale et environnement (Stadt-, Regional- und Umweltplanung), économie et sociologie urbaine et régionale (Stadt- und Regionalökonomie/-soziologie) et urbanisme et développement de quartier (Städtebau und Quartiersentwicklung).

Le premier cycle conduisant au « Bachelor of Science » est axé sur les principes d'analyse d'un processus de planification faisant intervenir les notions d'économie, de sociologie et d'écologie...et d'interprétation des résultats de cette analyse pour proposer des actions. Ceci se traduit par la réalisation de trois projets au cours de ces trois premières années et par des enseignements de base, de culture générale, d'outils méthodologiques, d'orientations structurées, de conception du travail de groupe, de connaissances et de méthodes liées à l'aménagement...

Le deuxième cycle de Master combine plusieurs modules, présentés dans le tableau suivant, et offre la possibilité d'approfondir ses connaissances dans l'une des quatre options suivantes : l'aménagement du territoire et des infrastructures (Raumentwicklung und Infrastruktur), ville et société (Stadt und Gesellschaft), composition urbaine (Entwurf) et projet et opérations immobilières (Projekt und Immobilie). Les modules proposés permettent d'identifier, d'analyser et de trouver des solutions à des situations complexes de l'aménagement. L'étudiant doit choisir des enseignements au sein de ces neuf modules intitulés : projet d'étude, conception urbaine, ville et région, droit et organisation, projet et quartier, analyse et méthodes, compétences complémentaires (management), séjour à l'étranger et stage (de douze semaines).

■ Contenu des modules du Master en « Stadtplanung » à la HCU d'Hambourg ■

Module « Projet étudiant »	Projet de groupe sous un thème donné
Module « Conception »	Conception avec accent mis sur le traitement des espaces publics ou du bâti
Module « Ville et région »	Urbanisme et développement urbain ▪ développement régional ▪ planification des transports intégrée/régionale ▪ techniques urbaines: énergie et assainissement dans la ville ▪ histoire du développement des villes ▪ économie régionale ▪ sociologie urbaine et régionale ▪ marketing urbain, gestion d'entreprise ▪ structuration de l'espace et modèle d'utilisation ▪ planification du paysage et de l'environnement ▪ territoire urbain et développement durable ▪ transport et logistique
Module « Droit et organisation »	Théories et méthodes de planification ▪ techniques urbaines dans le contexte de globalisation et de libéralisation ▪ droit de l'urbanisme européen ▪ droit des infrastructures ▪ approfondissement du droit de l'urbanisme ▪ finances des communes et des villes ▪ management de l'immobilier ▪ entreprise et management des systèmes de transport

Module « Projet et quartier »	Protection du patrimoine ▪ économie locale ▪ développement du projet ▪ habiter en ville ▪ évaluation et révision du projet de développement urbain ▪ concepts et stratégies du développement de quartier ▪ théorie du bâti ▪ théorie des espaces publics
Module « Analyses et méthodes »	Méthodes de « soutien à la décision » ▪ méthodes de construction et de visualisation informatique ▪ système de « monitoring » ▪ évaluation de l'espace et analyse des besoins ▪ méthode d'expérimentation du SIG- concepts de recherche en urbanisme ▪ statistiques ▪ espace public /système de « monitoring » ▪ méthodes et stratégies du développement de l'espace et de l'environnement ▪ modélisation et recherche des transports
Module « Compétences complémentaires »	Méthodes de discussion ▪ rhétorique ▪ « Business-planning » ▪ management de carrière ▪ ressources humaines
Module « Voyage d'étude »	Séjour d'étude à l'étranger
Module « Stage pratique »	Douze semaines de pratique en milieu professionnel

Source : Site de la HCU

Pour conclure sur cette seconde partie, chaque formation étudiée peut être caractérisée par ce qu'elle apporte à l'urbanisme.

En France, la formation de géomètre permet au diplômé de prendre part à l'urbanisme, en intégrant des enseignements s'y rapportant. Toutefois, cette partie de l'enseignement n'est qu'une approche, qui, centrée sur la propriété foncière et son évolution, reste par conséquent limitée. Ce sont en effet principalement des compétences pour traiter de l'aspect réglementaire et technique de l'urbanisme qui sont transmises au géomètre par cette formation. Pour l'Allemagne, la formation de géomètre ne s'attachant qu'à la technique, il n'en a pas été fait mention dans ce mémoire.

Les formations en architecture en France et en Allemagne concordent dans leur appropriation de la conception comme cœur du processus urbain et dans leur volonté d'offrir de nouvelles spécialisations par le Master. Une différence entre ces deux pays réside toutefois dans le niveau d'implication de l'architecte formé, au sein du processus. Alors que l'école d'architecture française prépare les étudiants à travailler sur la conception de projets d'échelles variées, abordant des thématiques diverses, et à prendre part avec les autres acteurs aux stratégies politiques qui en découlent, la formation allemande reste principalement centrée sur l'aspect conceptuel et technique du projet.

Concernant les formations en urbanisme, une logique certaine entre les deux pays apparaît avec évidence. Ces deux formations généralistes et pluridisciplinaires offrent aux étudiants une vision globale du déroulement d'un projet et des grands enjeux qui en découlent. Soucieuses de prendre en compte les réseaux de coopérations qui se constituent autour du projet, elles forment toutes deux aux méthodes de travail en équipe. En revanche, la formation française peut être qualifiée de plus large en

abondant des échelles plus diversifiées intégrant « l'aménagement du territoire ». En France, cette diversification passe également par le nombre important d'exercices pratiques qui intègrent le programme sous une multitude de formes et le plus souvent en lien avec le monde professionnel. Cet aspect constitue une richesse de la formation française. En Allemagne, les travaux pratiques prennent des formes moins variées, le stage de groupe n'existant pas, mais par contre, elles donnent, entre autres, aux étudiants une véritable expérience en conception. Cette thématique, moins présente dans la formation française, découle du rattachement du « Stadtplanung » au domaine d'étude de l'« Architektur ». Ce rattachement déjà évoqué en première partie est intéressant dans le cadre de la HafenCity Universität, où la formation en urbanisme autonome, mais reliée à celle en architecture par le biais de cette université, peut développer des enseignements communs et des coopérations avec cette dernière, dans le cadre de la réforme.

Cette coopération peut alors tenir lieu de modèle pour les autres pays, permettant ainsi de construire un système de formations complémentaire, chacune apportant sa vision et ses compétences propres à l'évolution et la transformation des villes. L'urbanisme prend petit à petit sa place dans le système de formation européen. Il semble être appréhendé de façon plus complète dans le cadre des dernières formations qui répondent alors exactement à la trame de socle commun définie dans le rapport Frébault-Pouyet⁸⁶ au début de cette partie.

Il reste à présent à déterminer si ces formations conviennent aux professionnels et répondent à leurs pratiques.

⁸⁶ Cf. mémoire p.39-40

TROISIEME PARTIE : LES REGARDS CROISES DES PROFESSIONNELLS SUR LEURS PROFESSIONS

« Quels nouveaux chemins les architectes peuvent-ils ouvrir à leur profession, quelles qualifications et reconnaissances doivent-ils exiger pour réorienter les formations ?⁸⁷ ». Cette question que pose Nicolette Baumeister, architecte, met en exergue le rôle essentiel que jouent les professionnels dans la redéfinition des formations et implique de se pencher sur la place concrète qu'occupent ces professions dans le monde du travail.

Cette troisième partie expose le regard des professionnels vis-à-vis de leur profession à travers une analyse des formations actuelles et de leur propre situation professionnelle. Ces regards croisés sont rendus possibles par l'examen des sources bibliographiques et par des entretiens avec des professionnels ciblés, dans chacune des professions⁸⁸ : enseignants, jeune diplômée, personnes d'expérience intégrées à certains organismes professionnels... Ces entretiens se sont déroulés sur la base d'un questionnaire (joint en annexe) resté volontairement large pour ouvrir la discussion.

La mise en commun de ces différents témoignages permet dans un premier temps d'explorer les critiques formulées sur les formations présentées, dans leur contenu et les objectifs qu'elles se fixent, et sur l'impact du processus de Bologne quant à la réorganisation de celles-ci. Au cœur des réflexions sur les formations sont également soulevées deux questions qui ont un impact direct sur le milieu professionnel et sa définition et pour lesquelles les professionnels donnent volontiers leur point de vue : comment la formation doit-elle intégrer et faire cohabiter la théorie et la pratique ? et, doit-elle former des généralistes ou des spécialistes ? Ces questions amènent à traiter, dans un second temps, du passage de la formation au monde du travail, en analysant les emplois occupés par les diplômés des écoles -lorsqu'elles disposaient de ces données- et le point de vue des employeurs sur ces jeunes diplômés. Pour clore la troisième partie de ce mémoire, par ces regards croisés, est dressé le portrait des professions étudiées à travers leur pratique de l'urbanisme et les rapports qu'elles entretiennent.

⁸⁷ BAUMEISTER Nicolette (2004), Op.cit. p. 126 „Welche Potentiale und Möglichkeiten die Architektinnen haben, das „Abenteuer Architektur“ erfolgreich zu bestehen, welche neuen Wege sie gehen können, welche Qualifikationen und Erkenntnisse notwendig sind und – last, not least – inwieweit damit eine Neuorientierung der Ausbildung einhergehen muss.“

⁸⁸ Cf Remerciements

A - La critique des professionnels vis-à-vis des formations

1- Le contenu et la portée des formations étudiées passés au crible par les professionnels

1-1- *La formation de l'Ecole Supérieure de Géomètres et Topographes jugée satisfaisante par les géomètres français*

Pour Nicolas Millet, géomètre-expert à Rezé (44), « *les jeunes diplômés de l'ESGT sont bien préparés pour la théorie, parfois même mieux que le professionnel qui oublie.* »⁸⁹ Cependant, « *pour la pratique rien ne peut remplacer l'expérience* ». Il précise alors que les jeunes diplômés « *manquent d'assurance* » et qu'ils n'ont « *pas toujours de bonnes perceptions des moyens à mettre en œuvre face à une demande* ».

Selon Philippe Lhuillier et Ghislain Ferré, géomètres et enseignants à l'ESGT, « *Les professionnels sont mieux formés qu'auparavant grâce à de nombreux stages et de longues périodes de formation en entreprise et la formation de l'ESGT est complète.* »⁹⁰ Si, par le passé, la gestion de l'entreprise n'était pas le point fort des jeunes diplômés, Ghislain Ferré reconnaît qu'aujourd'hui, l'ESGT les y prépare mieux. En revanche, Philippe Lhuillier fait le constat des lacunes des jeunes diplômés de l'ESGT quant à l'apprentissage des techniques de base. Rendu trop dense par les enseignements qui viennent se greffer sur les cours purement techniques, le programme, inscrit dans une durée trop courte des études, ne permet pas aux étudiants d'assimiler l'ensemble des notions techniques essentielles. Cependant, la volonté du directeur de l'ESGT de « *former de futurs ingénieurs et non des techniciens* » montre que les dispositions actuelles de l'école ne tendent pas à y remédier.

Ces témoignages d'enseignants sont complétés par celui d'une jeune diplômée de l'ESGT, Aurélie Blanchet, qui vient d'intégrer le monde du travail et dresse un bilan de ses années passées à l'ESGT. Elle qualifie cette formation de « *très complète, très variée et qui touche à tous les secteurs d'activités du géomètre sur différentes échelles de territoires* »⁹¹. Elle ajoute que cette formation qui reste parfois trop théorique « *donne des bases à différents niveaux, mais qu'il est toutefois regrettable de ne pas pouvoir aller plus loin dans chaque domaine : le rythme d'apprentissage des savoirs est en effet très rapide et condensé* ». Elle explique également que l'enseignement technique nécessiterait d'être développé, de manière à atteindre un niveau suffisant de pratique. L'aspect pratique est toutefois rendu possible par l'intervention de nombreux professionnels qui témoignent de leur expérience et par les différentes périodes de stages qui ponctuent les trois années. Elle considère que cette relation au monde professionnel est

⁸⁹ Entretien avec Nicolas MILLET

⁹⁰ Entretien avec Philippe LHUILLIER et Ghislain FERRE

⁹¹ Entretien avec Aurélie BLANCHET

primordiale et demanderait d'être accentuée. Alors que les études à l'ESGT donnent à l'ingénieur l'ensemble des bases nécessaires à une bonne adaptabilité dans différentes situations, Aurélie Blanchet admet que « *les étudiants ne sont pas opérationnels pour mettre en place des projets urbanistiques, malgré le nombre d'heures d'enseignement assez conséquent dans ce domaine* ». Même si les cours d'urbanisme dispensés par des urbanistes parisiens s'accompagnent de visites de terrains, l'ensemble demeure très théorique.

1-2- Des avis partagés sur la formation d'architecte : une limite de sa portée urbanistique

1-2-1- La formation en architecture pour les professionnels français : un socle solide nécessitant d'être complété

Michel Roulleau, architecte D.P.L.G., Président de l'Union nationale des syndicats français d'architecture (UNSF), membre du Conseil des Architectes Européens et du Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA), diplômé de l'École d'Architecture de Nantes en 1976 et d'un DESS en Aménagement en 1983 au CESA de Tours, souligne que « *la richesse des métiers est engendrée par la diversité des savoirs (droit, sociologie...) dispensés par la formation donnée*⁹² ». Il précise aussi, que « *la règle qui prime à l'École d'Architecture est de former des spécialistes (les architectes) qui visualisent toutes les dimensions du projet* ». Dans son analyse de la formation en architecture, Michel Roulleau compare ensuite l'architecte allemand et français : « *Le premier reçoit une formation d'ingénieur-architecte. Les écoles françaises, quant à elles, axent leur formation sur la dimension créatrice* ». Il illustre cette différence en donnant l'exemple du permis de construire en Allemagne, où, lors du dépôt, le projet est précisément établi et donc figé. Il précise alors que le projet est analysé de façon technique et que l'aspect culturel est ainsi négligé. Michel Roulleau souligne toutefois que la dimension créatrice de la formation n'est pas suffisante et que les étudiants français doivent maîtriser d'autres compétences. Dans la continuité de cette réflexion, il inscrit la notion de doute au centre de l'enseignement de l'architecture en France : « *Les champs de réflexion et de connaissances permettent de développer un esprit de synthèse où s'installe le doute* ».

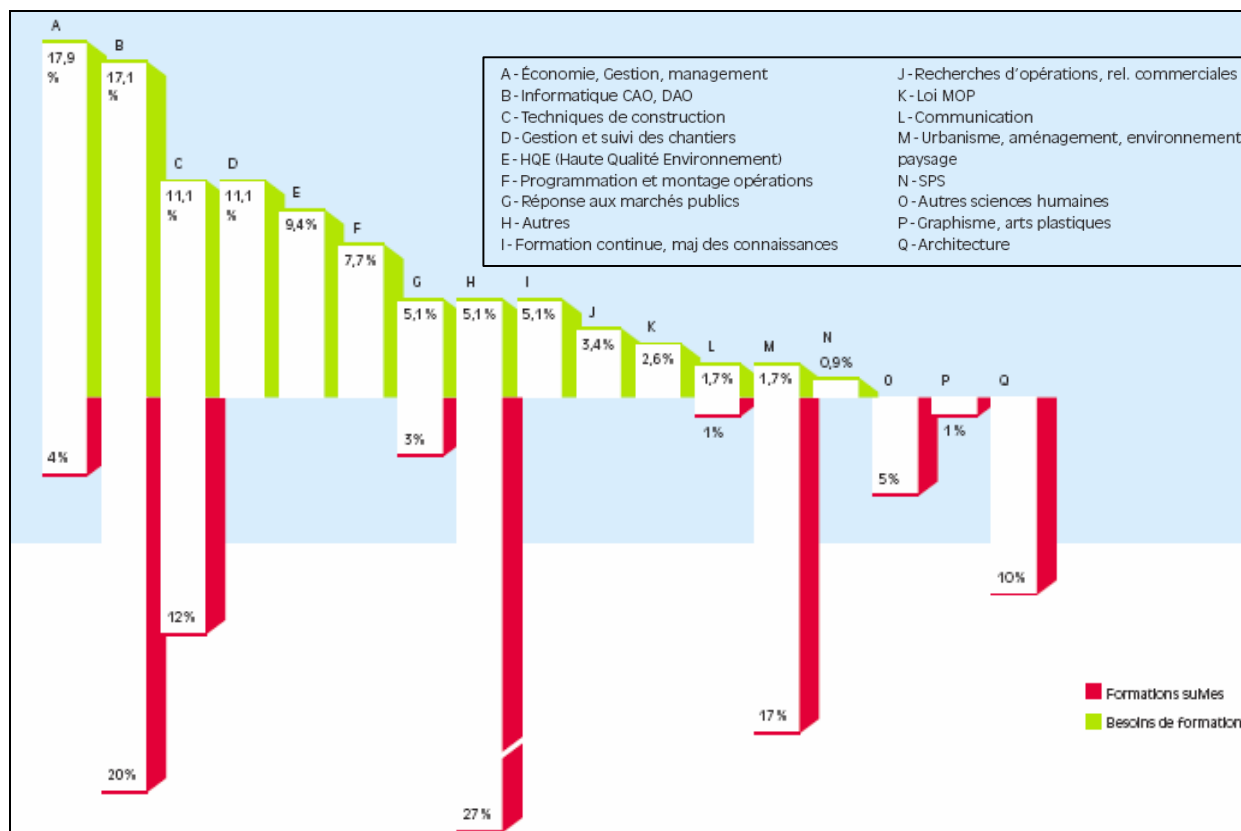
Selon Michel Bertreux, architecte du cabinet TRETAC à Nantes et enseignant à l'ENSAN, pour être urbaniste, il n'existe pas de formation prédéfinie. Cependant, la formation en architecture est « *la formation initiale indispensable pour attaquer les problématiques complexes de grande échelle de l'architecture ou du paysage et donc pour ensuite devenir urbaniste*⁹³ » même s'il rappelle que les étudiants ne sont pas urbanistes à la fin du cycle d'étude et qu'il faut pour cela qu'« *ils se spécialisent dans le cadre d'un autre master* ». Il juge également la formation de l'école d'architecture très complète, mais relève toutefois un certain « *manque*

⁹² Entretien avec Michel ROULLEAU

⁹³ Entretien avec Michel BERTREUX

de savoir-faire » chez les étudiants. Pour compléter ces remarques, le graphique suivant -extrait d'une enquête menée auprès des diplômés des écoles d'architecture de Grenoble, Lyon et Saint-Etienne- montre ce nécessaire besoin de se spécialiser pendant ou après les études. La spécialisation en urbanisme, aménagement environnement et paysage répond alors à 1,7 % des besoins de formation mais représente 17 % des formations complémentaires suivies, jugées indispensables pour exercer dans ce domaine.

■ Besoins et formations complémentaires suivies ■



Source : Observatoire Régional des Débouchés Professionnels des Diplômés en Architecture de Rhône-Alpes, p 14

Pour faciliter le passage au monde du travail, Michel Bertreux fait également référence au projet de l'ENSAN de créer, à l'intérieur de sa structure, des « Juniors entreprises », sorte de pépinières pour les jeunes diplômés, moyen de se procurer un savoir-faire avant d'intégrer des cabinets extérieurs.

Pierrick Tigeot, architecte, représentant du Syndicat des Architectes de Loire-Atlantique au CAUE, constate chez les étudiants sortant de l'École d'Architecture « un manque de réalisme : ils n'ont pas assez fait de chantier et ne peuvent donc pas s'installer tout de suite. Ils éprouvent particulièrement des difficultés dans

*l'estimation de faisabilité technique et ne font pas se conjuguer originalité architecturale et réalisme constructif*⁹⁴». Il considère que « *les études ne forment pas très bien à la profession* » et qu'ainsi le titre d'architecte reste insuffisant, car « *il porte sur un savoir mais ne rejoint pas la capacité à exercer* ». Comme Michel Rouleau, Pierrick Tigeot met en valeur l'aspect créatif des écoles françaises comparativement à l'Allemagne qui « *à travers une disparité de diplômes, forme plus des constructeurs que des ingénieurs* ». D'une façon plus générale et pour conclure, Pierrick Tigeot déplore « *la difficulté de faire se rencontrer les professionnels et la filière formation* ». Il considère effectivement que cette rencontre est essentielle pour faire réellement progresser les formations en architecture et faciliter l'entrée des étudiants dans le monde du travail.

Pour Viviane Claude, architecte et professeur à l'Institut d'urbanisme de Lyon, les écoles d'architecture font figure de laboratoires des nouvelles approches de l'urbanisme qui se traduisent par la mise en place du projet urbain intégrant conception architecturale, lecture historique et géographique du territoire, participation des habitants, planification stratégique.... Elle met en avant leur capacité à « *faire travailler les architectes à l'échelle des villes européennes et de leur histoire et à donner une nouvelle importance aux processus de transformation des territoires, à la connaissance et la maîtrise de ces processus et à l'adaptabilité des propositions à la conjoncture* »⁹⁵ Elle souligne leur prise de distance vis à vis de la pratique de la construction depuis l'après-guerre, pratique qui était un frein à l'intégration de cette profession dans le domaine de l'urbanisme. Elle fait en effet référence au critique d'art et poète Robert de Souza qui définissait l'urbanisme comme « l'art de ne pas construire » par opposition aux architectes urbanistes à qui il reprochait de voir en l'urbanisme un « prolongement de l'architecture ».

Dans le rapport Frébault-Pouyet, Jean-Yves Choquin, consultant, donne son point de vue sur l'enseignement de l'urbanisme aux architectes. Il considère que « *la formation des architectes à l'urbanisme s'avère peu adaptée dans la perspective du polycentrisme, de la mobilité, de la complexité et de différentes temporalités qui caractérisent l'urbain aujourd'hui* »⁹⁶. Il dévoile des limites quant à l'intervention des architectes dans le domaine de l'urbanisme, limites également reconnues par Yves Dauge, sénateur, qui considère cependant qu'elles peuvent être dépassées en améliorant les formations pour répondre aux nouveaux enjeux de la société. Ces « *nouveaux enjeux imposent une ouverture vers les autres disciplines en vue de favoriser l'émergence d'une culture commune* »⁹⁷. Pour cela, les formations en architecture doivent envisager deux directions d'évolution :

⁹⁴ Entretien avec Pierrick TIGEOT

⁹⁵ CLAUDE Viviane (2006), *Op.cit.*, p 222

⁹⁶ FREBAULT-POUYET (2006), *Op.cit.*, p. 168

⁹⁷ DAUGE Yves (2005), Rapport d'information du Sénat, *Op.cit.*, p. 51

- « *L'urbanisme doit faire partie de la culture de base de tous les architectes. [...] A ce titre, il paraît hautement souhaitable d'encourager un rapprochement entre les écoles d'architecture et les instituts d'urbanisme pour instituer des passerelles et des références communes* »,

- « *un rapprochement entre la formation des architectes et celle des ingénieurs* » doit être réalisé, car ces deux formations constituent « *une complémentarité dans la conception et la finalisation d'un projet*⁹⁸ ».

1-2-2- La formation en architecture pour les professionnels allemands : une préparation complète pour traiter de l'urbanisme

D'une façon générale, Matthias Sauerbruch⁹⁹, professeur à l'académie d'Etat de formation à l'art, située à Stuttgart, estime que les formations allemandes en architecture ne méritent pas la mauvaise réputation portant sur leur contenu. Il considère en effet que ces formations dispensent un savoir plus important que celles de tous les autres pays de l'Union européenne mais qu'elles ne doivent pas omettre de prendre en compte les évolutions du champ d'activités des professions afin que les étudiants ne soient pas désorientés à leur entrée dans le monde du travail.

Pour sa part, Nicolette Baumeister¹⁰⁰, architecte, constate que la formation se concentre sur le montage de projet au détriment de l'apprentissage des connaissances de base nécessaires à la profession. Elle reconnaît cependant que réduire la partie projet ou diviser la formation en secteurs spécifiques ne serait pas la solution, car la formation telle qu'elle se présente actuellement reste, sans conteste, une excellente préparation à l'auto-organisation, à la prise de décision et à l'expression des idées par le dessin et les mots. Enfin, Nicolette Baumeister insiste sur deux qualités à transmettre aux étudiants : être pragmatique, l'architecte devant veiller au respect des coûts et des délais de réalisation d'un projet, et être pratique, l'architecte devant apporter une solution optimale, fonctionnelle et constructive à un problème.

Pour l'architecte Carl Fingerhuth¹⁰¹, la formation en architecture reste la voie la plus judicieuse pour traiter de l'urbanisme, car cette voie prend en compte les aspects économiques, artistiques et philosophiques, composantes essentielles de l'urbanisme, et conduit également à se pencher sur la

⁹⁸ *Ibid.*, p. 52

⁹⁹ SAUERBRUCH Matthias (2004), *Man muss sich den Virus Architektur einfangen*, dans SÜSS Sabine (Sous la direction de) (2004), INTERNATIONALEN FORUM FÜR GESTALTUNG ULM, *Design und Architektur: Studium und Beruf – Fakten, Positionen, Perspektiven*, Basel, Birkhäuser -Verlag für Architektur, p 118-121

¹⁰⁰ BAUMEISTER Nicolette (2004), *Op.cit.*

¹⁰¹ FINGERHUTH Carl (2004), *Der Treubänder der Stadt*, dans SÜSS Sabine (Sous la direction de) (2004), INTERNATIONALEN FORUM FÜR GESTALTUNG ULM, *Design und Architektur: Studium und Beruf – Fakten, Positionen, Perspektiven*, Basel, Birkhäuser -Verlag für Architektur, p 170-180

combinaison des stratégies politiques et des besoins émanant de la population. L'architecte est alors compris comme administrateur de la ville.

1-3- Des regards portés unanimement vers la pluridisciplinarité : atout majeur de la formation en urbanisme

1-3-1- La vision des professionnels français : une formation généraliste comportant des atouts et des faiblesses

Michel Roulleau, architecte DPLG ayant suivi une spécialisation en aménagement au CESA dans le cadre du DESS, reconnaît la qualité des enseignements reçus, qualité renforcée par l'intervention de professionnels qui transmettent aux étudiants « *une pratique, une perception globale et un esprit de synthèse de l'aménagement urbain* ¹⁰² ». D'une façon plus générale, il met en garde les formations à l'urbanisme sur la place qu'elles donnent à l'aspect juridique : « *Que l'urbanisme soit avant tout traité sous l'angle juridique est une vision erronée, cet aspect étant juste un moyen - et non pas un objet - à utiliser de façon critique et avec souplesse* ».

Aussi, Marie-Anne Simonneau, ancienne étudiante du Département Aménagement de l'École Polytechnique de Tours, dans son mémoire de dernière année sur « L'évolution des métiers de l'aménagement » a réalisé une enquête auprès des professionnels, anciens élèves du CESA. Sur les 400 personnes interrogées, 109 ont répondu et donné leur point de vue sur cette formation. Il y est question d'une formation « *de qualité* », « *de bon niveau* », « *généraliste* », « *polyvalente* », « *multidisciplinaire* », « *interdisciplinaire* », « *innovante* », « *opérationnelle* », « *professionnalisante* », « *qualifiante* », d'« *une formation de base indispensable à la compréhension des grands enjeux d'aménagement* » et qui « *permet de préparer à beaucoup d'emplois différents, donc adaptable par rapport au marché du travail* ¹⁰³ ». Au regard de ces appréciations, cette formation contribue à une insertion professionnelle satisfaisante de ses diplômés qui fait la notoriété du CESA, et celle du Département Aménagement, qui lui succède. Dans cette enquête, les professionnels font également l'éloge des qualités acquises au cours de leur formation : « *une méthode permettant une ouverture d'esprit* », « *humainement enrichissante par les horizons divers* », « *une faculté à intégrer les contraintes des autres acteurs* », « *un esprit organisationnel* », « *qui apprend à être autonome* », « *conforme à la promesse de devenir un généraliste de l'aménagement* », « *stratégie, synthèse, analyse critique* ¹⁰⁴ ».

Cependant, quelques points négatifs sont tout de même évoqués dans les résultats du questionnaire de Marie-Anne Simonneau. Ces critiques négatives sont centrées sur l'aspect généraliste

¹⁰² Entretien avec Michel ROULLEAU

¹⁰³ SIMONNEAU Marie-Anne (2005), Mémoire de recherche, Op.cit., p.71

¹⁰⁴ *Ibid.*, p.71

de la formation qui, bien qu'il constitue un atout, engendre un « *manque d'implication opérationnelle dans les différents cours* » ou encore un « *manque d'outils méthodologiques* »¹⁰⁵. Il est aussi reproché à la formation d'aborder trop de domaines. Le besoin de spécialisation apparaît alors comme une orientation à privilégier dans le témoignage des anciens élèves du CESA, qui reconnaissent néanmoins la richesse de cette formation. Cette question récurrente de la généralisation ou de la spécialisation, soulevée par les professionnels de l'urbanisme fera l'objet d'un autre point de ce mémoire.

1-3-2- Une formation relativement complète aux yeux des professionnels allemands demandant quelques approfondissements

La longue liste des champs de compétences proposée par la SRL en première partie explique l'aptitude des étudiants à mener des projets puisqu'au travers de ces différentes disciplines ils sont bien préparés à la complexité des réseaux interdisciplinaires auxquels ils seront confrontés. Mis en condition par leur formation en urbanisme et planification régionale et par le profil exigé par le monde du travail, les urbanistes et planificateurs régionaux se définissent comme des acteurs interdisciplinaires au sein d'une équipe et se démarquent de cette manière des personnes ayant suivi des formations exclusivement en architecture.

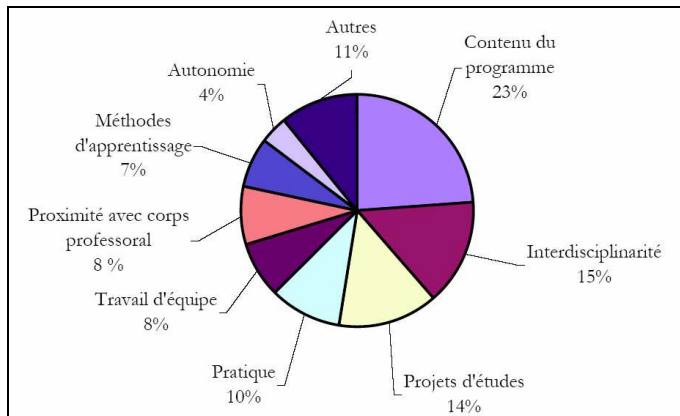
Thomas Krüger¹⁰⁶, professeur à la HafenCity Universität d'Hambourg, considère dans le magazine « *Raumplanung* » que la formation en « *Stadtplanung* » ne forme pas seulement les étudiants à la description et à l'analyse du monde urbain, mais également à sa transformation positive. Pour cela, il évoque trois piliers de cette formation à l'urbanisme : historiquement, le premier pilier prend ancrage dans l'architecture et le paysagisme, le second se fonde sur l'organisation des infrastructures et des compétences propres à la planification urbaine et spatiale et le troisième pilier, plus récent, représente le management du projet qui prend en compte le développement de concepts, la conduite et l'animation et l'orientation des différents acteurs. Thomas Krüger, considère alors que la formation à la HCU prépare les étudiants à cette démarche.

Dans ce même magazine, Jürgen Glaser, chercheur dans l'institut « économie urbaine et régionale » de la HCU, Jörg Pihlan, ingénieur, et Bettina Schломaka, étudiante à la HCU, ont réalisé en 2003 une étude auprès des diplômés en « *Stadtplanung* » alors intégrés à la TUHH, pour connaître leur point de vue sur la formation dispensée. Le questionnaire a été soumis à 240 professionnels parmi les

¹⁰⁵ *Ibid.*, p.72

¹⁰⁶ INFORMATIONSKREIS FÜR RAUMPLANUNG (IFR) (2003), *Raumplanung, Schwerpunkt: Ausbildung*, Dortmund, n°110, octobre 2003

330 diplômés de la TUHH et 36 % d'entre eux ont répondu. Le diagramme circulaire suivant récapitule les réponses des personnes interrogées quant aux aspects positifs de la formation qu'ils ont suivie.



Qualités de la formation à la TUHH

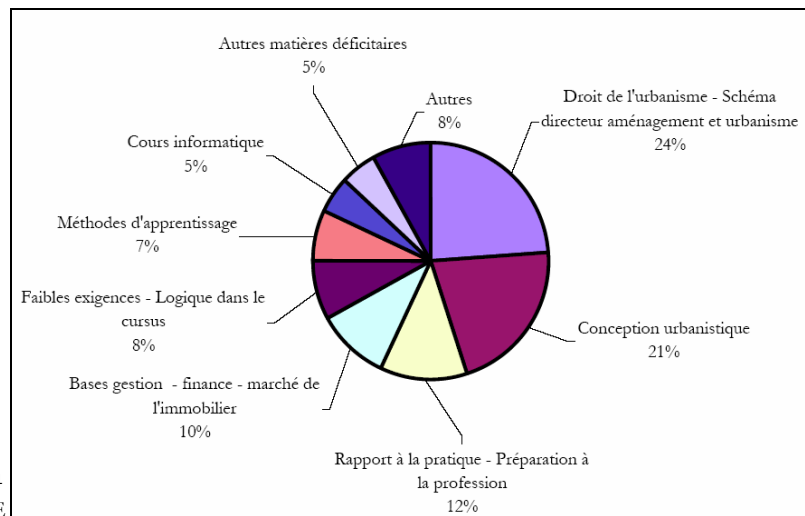
Source : IFR(2003), p 4

Réalisation/traduction : Anne-Charlotte JOSSE

Les professionnels expriment unanimement que la principale force de cette formation est d'intégrer des personnes aux profils variés (29 % de géographes, 26 % d'architectes, 19 % de planificateurs urbains et territoriaux, 8 % de sociologues, 6 % de paysagistes, 4 % de techniciens génie civil et 8 % de secteurs divers). L'analyse du graphique montre que trois aspects positifs dominent : le contenu de l'enseignement (24 % des réponses), l'interdisciplinarité (15 %) et le projet d'étude (14 %), auxquels s'ajoutent l'expérience pratique, le travail d'équipe, la proximité avec le corps professoral et les méthodes de transmission des connaissances. Le questionnaire met également en exergue les éléments acquis lors de cette formation qui sont, aux yeux des professionnels, primordiaux pour intégrer le monde du travail. Le développement de compétences liées au social (communication, travail d'équipe...) est un élément positif récurrent puisqu'il correspond à 40 % des réponses. De même, l'aspect méthodologique occupe une place essentielle dans la formation des professionnels avec 37 % de réponses dans ce sens. L'apprentissage de savoirs plus techniques répond, comme le soulignent 24 % des personnes interrogées, à des interventions plus spécifiques dans la vie professionnelle.

Des critiques négatives de la formation en « Stadtplanung » à la TUHH sont également révélées par ce questionnaire et synthétisées dans ce diagramme circulaire :

■ Déficiences de la formation à la TUHH ■



Source : IFR(2003), p 4

Réalisation/traduction : Anne-Charlotte JOSSE

Ce diagramme présente un manque d'approfondissement principalement dans quatre disciplines : le droit de l'urbanisme -avec notamment l'étude du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme qui est un des principaux outils réglementaires en Allemagne-, la conception urbanistique, la pratique et la mise en situation professionnelle, ainsi que les bases en gestion, finance et marché immobilier. Pour les deux premières et la dernière des disciplines, l'intervention de nouveaux enseignants permettrait, selon les intéressés, de pallier à cette carence. En ce qui concerne la partie conceptuelle, ils restent septiques sur les possibles évolutions. Les professionnels font également d'autres suggestions, notamment par rapport à la pratique, souhaitant que soit créé un répertoire d'urbanistes, un réseau pour faciliter l'entrée dans le monde du travail. C'est ainsi que l'université doit repenser, au sein du processus de Bologne, son évolution dans l'avenir pour confirmer son identité acquise au fil des réformes.

A ce titre, Dieter Läßle¹⁰⁷, professeur d'économie urbaine et régionale à la TUHH, revient, dans ce même article, sur l'évolution de la filière « Stadtplanung », en indiquant qu'au fil du temps cette formation a réussi à se structurer pour transmettre un profil clair aux étudiants, axé prioritairement sur la résolution de problèmes complexes et du manque d'actions sur les territoires urbains. Par l'approfondissement de la filière urbanisme et sa réorganisation pour devenir une filière interdisciplinaire bien ancrée, son entrée dans la concurrence internationale entre les établissements et les différents diplômes délivrés a été rendu possible. Selon Dieter Läßle, la compréhension de l'urbanisme est alors transformée et la HCU l'envisage aujourd'hui par une réorientation stratégique vers un urbanisme de coopération, en ouvrant les champs d'expérimentation. De cette manière, Dieter

¹⁰⁷ *Ibid.*

Läpple apporte une réponse à l'un des aspects négatifs soumis par les professionnels interrogés. En effet, il indique que la formation répond à cette ouverture et donc au manque d'approfondissement de certains cours soulevé précédemment, en proposant des interventions de nouveaux professionnels. Certaines matières sont donc renforcées alors que de nouvelles sont intégrées au cursus. Par l'élargissement du programme sont également élargies les possibilités de trouver du travail. Pour conclure, Dieter Läpple souligne la mission de la formation en Stadtplanung en indiquant que celle-ci doit apporter la théorie et les méthodes pour que les étudiants-urbanistes puissent apprendre leur rôle d'homme de réflexion et d'anticipation pour répondre aux exigences du futur.

2- La perception par les professionnels de l'impact de la réforme Licence/Master sur les formations

2-1- Des critiques négatives plus nombreuses chez les professionnels allemands que français

2-1-1- En France : une perception négative limitée du rôle de la réforme

La mise en place du processus de Bologne est perçue avec difficulté par certaines organisations professionnelles comme l'évoque l'AESOP dans son rapport¹⁰⁸. En effet, les arguments évoqués dans ce sens, sont, dans ce rapport, des problèmes inhérents à la communication entre ces organisations professionnelles et les établissements de formation ainsi que des problèmes liés à la complexité du système, rendant difficiles les actions de collaboration. Ce n'est donc pas une opposition aux objectifs de ce processus que ces organisations professionnelles dénoncent, mais plutôt la manière de les mettre en place.

Nicolas Millet, géomètre-expert, considère la mise en place du système LM « *sans réelle importance* ». Il ajoute pour justifier cette réponse que « *la profession est peu répandue et n'est ouverte qu'à peu de diplômés. Tous les ingénieurs ont le même diplôme, peu importe qu'ils soient bac + 5 ou 7, l'essentiel porte plus, à mon sens, sur le savoir acquis* ¹⁰⁹ ».

2-1-2- La réforme Bachelor/Master : une remise en cause des spécificités des types de formations allemandes

L'AESOP¹¹⁰ souligne que, comme en France, la plupart des structures professionnelles allemandes n'apportent pas un soutien favorable au système LM. En effet, depuis le début du projet de

¹⁰⁸ DAVOUDI Simin, ELLISON Paul (2006), in Association of European Schools Of Planning (AESOP), *Bologna Survey 2006*, Oxford, Oxford Brookes University, juin 2006, 180 p.

¹⁰⁹ Entretien avec Nicolas MILLET

¹¹⁰ DAVOUDI Simin, ELLISON Paul (2006), *Op.cit.*

réforme, la Chambre des Architectes émet quelques réserves. Selon cette institution, la réforme a pour objectif de standardiser la durée des études à cinq ans, ce qui met hors jeu les formations des Fachhochschulen, d'une durée de quatre ans. De même, l'admission restreinte au master pose un problème, car le Bachelor ne permet pas de délivrer un titre d'architecte ni de prendre place sur le marché du travail. Bon nombre d'établissements allemands considèrent effectivement que le raccourcissement des études rend difficile l'apprentissage de l'urbanisme, au regard des multiples disciplines qui composent cet enseignement.

Pour Uwe Drost¹¹¹, professeur en architecture ayant exercé dans le monde entier, dirigeant du cabinet DEK à Hambourg, l'introduction du système Bachelor/Master relance la discussion autour de la qualification des professions. En effet, il revient sur le fait qu'avec un Bachelor, le jeune diplômé est dans l'impossibilité de pouvoir envisager son inscription à la liste des architectes, la durée du cycle d'étude étant trop courte. Sa critique de la réforme des diplômes va plus loin puisqu'il déplore le fait que, par souci d'harmonisation des formations, la distinction entre les Fachhochschulen et les Technische Universitäten s'amenuise, et par conséquent fasse perdre aux jeunes diplômés le label technique qui les distinguait sur le marché de l'emploi. Une alternative à ce schéma doit donc être pensée pour pouvoir préserver ces deux types de structures et pour éviter de recouvrir totalement un domaine de compétences par un autre.

D'une façon générale, Uwe Drost ne promeut la réforme et les évolutions des formations que sous l'angle d'une intégration améliorée durable de la pratique aux formations et de nouvelles réorientations dans le contenu des études pour élever le niveau des futurs professionnels. Par rapport au contenu des formations, Uwe Drost cite le contexte de la concurrence internationale qui implique aux différents établissements d'être toujours « à la page » et compétitifs. Pour cela, la qualité du savoir des enseignants et de leurs méthodes d'apprentissage pourrait être garantie dans le cadre de la réforme par des experts internationaux. Pour des disciplines spécifiques, notamment en rapport avec la communication, la transmission des connaissances aux étudiants peut se faire par l'intervention de professionnels extérieurs. Dans l'optique de former les étudiants aux équipes interdisciplinaires, dans lesquelles ils auront à évoluer ensuite, des modules de travail où des étudiants de différentes sections pourraient élaborer des projets ensemble seraient à développer. Ces modules seraient des modèles de coopération permettant de présenter, par exemple, des projets où les questions de droit et d'économie

¹¹¹ DROST Uwe (2004), *Die Architekturlehre heute – oder von der Notwendigkeit einer neuen Selbsterkenntnis*, dans SÜSS Sabine (Sous la direction de) (2004), INTERNATIONALEN FORUM FÜR GESTALTUNG ULM, *Design und Architektur: Studium und Beruf – Fakten, Positionen, Perspektiven*, Basel, Birkhäuser -Verlag für Architektur, p 141-153

seraient abordées. Enfin Uwe Drost précise que le but de la réforme n'est pas de proposer des écoles conformes et restreintes à un modèle strict, mais plutôt de se faire médiatrice de l'apparente et indissoluble opposition entre, d'une part, les polémiques intellectuelles et artistiques des architectes et, d'autre part, les exigences portées par le monde du travail, basées sur un savoir pratique et des aptitudes techniques. Il s'agit de transmettre aux étudiants des compétences qui leur permettent de contribuer activement au processus de construction de la société.

2-2- Une majorité de professionnels favorables au processus de Bologne

2-2-1- La réforme Licence/Master : le moyen d'atteindre une multitude d'objectifs pour les professionnels français

Michel Troquet, promoteur de Bologne et directeur de Polytech' Marseille, présente le processus de Bologne comme « *un formidable levier pour développer et harmoniser l'enseignement supérieur à condition de bien comprendre sa dynamique centrée sur l'acquisition de compétences*¹¹² » et rappelle ainsi sa mission première de donner aux étudiants le potentiel nécessaire à l'intégration du monde professionnel.

Nicolas Millet, modère quant à lui sa précédente critique du système LM, en considérant, d'une part, ce système comme un « *intérêt personnel pour le diplômé qui chercherait à se défendre en dehors de la profession avec un contexte concurrentiel différent*¹¹³ » et d'autre part, en évoquant son bien fondé dans le contexte européen futur.

Michel Bertreux considère le système LM « *comme une très bonne réforme*¹¹⁴ ». Selon lui, cette réforme est une réponse au manque de savoir-faire des étudiants diplômés évoqué précédemment. En effet, il explique que « *les jeunes architectes devraient travailler entre la licence et le master* ». Dans ce contexte, il donne une véritable identité à la licence et au master, puisqu'il considère une étape intermédiaire entre les deux cycles bien distincts de la formation, pendant laquelle l'étudiant discerne sur la suite à donner à ses études. Michel Bertreux voit en la licence « *une formation initiale pour la maîtrise des outils qui permet de s'engager dans le processus* ». Partant de cette considération, il conçoit alors que l'étudiant se forge une première expérience professionnelle qui lui permet de mûrir et d'affiner ses choix pour son avenir dans la profession. A travers cette perception de la réforme, le système LM est pertinent puisqu'à l'issue de la licence, un choix s'opère entre les différentes spécialisations offertes par les Masters.

Pierrick Tigeot confirme le point de vue de Michel Bertreux lorsqu'il souligne que le système LM permet de « *proposer des passerelles sans tout perdre* » et « *également de récupérer d'autres compétences* ». En

¹¹² TROQUET Michel (2007), *L'application du processus de Bologne en France – Bilan et perspectives*, Polytech' Marseille, 5 p.

¹¹³ Entretien avec Nicolas MILLET

¹¹⁴ Entretien avec Michel BERTREUX

effet, auparavant les études d'architecture étaient longues et ne proposaient pas de diplômes intermédiaires. Une fois les étudiants lancés dans le cursus perdaient leurs acquis s'ils se rendaient compte que ces études ne leur correspondaient pas, alors que le système LM permet désormais aux étudiants de bifurquer en cours de cursus pour choisir de développer telle ou telle compétence.

Le Sénateur Yves Dauge, au regard des formations en architecture, voit en la mise en place de la réforme le moyen de « *rendre l'enseignement de l'architecture plus exigeant, pour l'ouvrir davantage à la diversité des métiers, et d'accentuer sa dimension pratique grâce au recours à des périodes de formation complémentaire professionnalisante* ».

Il convient également d'exposer les points de vue de quelques représentants du secteur de la formation à l'urbanisme sur le système Licence/Master. Marc Bonneville, directeur de l'Institut d'Urbanisme de Lyon, voit en cette réforme un enjeu majeur, celui « *d'arriver à préserver l'urbanisme dans le domaine large des sciences sociales et de leur environnement*¹¹⁵ ». L'enjeu porte donc sur la définition même du champ de l'urbanisme. Christophe Demazière, directeur du Département Aménagement de l'Ecole Polytechnique de Tours, envisage les répercussions de cette réforme à une échelle supranationale, celle de l'Europe. Il considère que « *La mise en place du dispositif LM et de la capitalisation des crédits expose à terme les formations françaises à une forte concurrence étrangère, d'autant plus que le niveau européen devient primordial dans les politiques d'aménagement*¹¹⁶ ». Yves Lichtenberger, président de l'Université de Marne-la-Vallée, avance que « *L'enjeu est la capacité à construire des repères communs autour de nouveaux diplômes. Cette orientation implique une évolution des parcours individuels et de la gestion des ressources humaines dans les entreprises. En retour, celles-ci auront toujours besoin de repères forts concernant les diplômes proposés par les universités*¹¹⁷ ». Cette dernière remarque laisserait enfin sous-entendre que la réforme soit également le moyen d'établir un dialogue plus poussé entre le système de formation et le système professionnel.

2-2-2- La réforme Bachelor/Master : une ouverture des formations sur d'autres compétences et d'autre pays pour les professionnels allemands

L'AESOP¹¹⁸ révèle que les structures de formation en France et en Allemagne partagent l'idée que le processus de Bologne améliore la cohérence entre le profil professionnel et les études à l'échelle européenne. Cette association met également en valeur le fait que les établissements allemands considèrent le Bachelor comme une porte ouverte sur le monde du travail. Ce diplôme est une étape

¹¹⁵ FREBAULT-POUYET (2006), *Op.cit.*, p.109

¹¹⁶ *Ibid.*, p.120

¹¹⁷ *Ibid.*, p.135

¹¹⁸ DAVOUDI Simin, ELLISON Paul (2006), *Op.cit.*

pour ceux qui souhaitent poursuivre leurs études et doivent alors affiner leur discernement pour le choix du master. Comme admis précédemment par des professionnels français, l'AESOP reconnaît que l'organisation en deux cycles en Allemagne permet aux étudiants d'initier ou de développer leur expérience professionnelle entre les deux cycles.

La mise en place du système Bachelor/Master est perçue par un certain nombre de professionnels de manière positive, car elle motive les échanges européens, nivelle les formations dispensées par les différents types d'établissements et permet de « mettre la pression » sur ceux qui n'ont pas particulièrement redoublé d'efforts pour proposer des formations toujours plus performantes.

Hilde Léon¹¹⁹, architecte à Berlin, explique que la réforme des universités doit être un processus permanent pour permettre d'élargir les profils offerts aux étudiants, particulièrement lorsque la situation du marché du travail est tendue. Par exemple, la plupart des architectes jeunes diplômés travaillent dans des domaines extérieurs à celui de l'architecture car ils ont appris à penser de manière générale, à créer et mettre en place des concepts dans des systèmes complexes. Selon elle, les effets de la mise en place du système Bachelor/Master sont encore difficilement évaluables mais elle reconnaît que cette réforme facilite les liens avec les autres pays, notamment par l'accueil d'étudiants étrangers. Il reste à savoir en pratique si le diplôme Bachelor peut s'imposer dans le monde du travail.

Selon Nicolette Baumeister, la création de nouvelles filières dans le cadre de l'introduction du système Bachelor/Master participe à l'évolution de la profession. Ce nouveau système peut également permettre aux étudiants de renforcer leur acquis en se spécialisant.

3- La question de l'équilibre théorie/pratique au sein des formations : une question fondamentale pour les professionnels

Depuis fort longtemps, les professionnels affichent pleinement leur désir de travailler avec des personnes qui ont, d'ores et déjà, acquis une expérience professionnelle. Au cœur de la discussion sur la réforme des universités et des grandes écoles revient fréquemment la place importante que doivent consacrer les formations en urbanisme aux stages et projets pratiques, point fortement discuté au sein du système allemand actuel, sur lequel les « Fachhochschulen » et les « Universitäten » se démarquent. En effet, le stage pratique donne à l'étudiant une connaissance et une compréhension du contexte et des contraintes économiques dans lesquels la profession s'inscrit et doit faire sa place. L'étudiant

¹¹⁹ LEON Hilde (2004), *Keine Angst vor Theorie*, dans SÜSS Sabine (Sous la direction de) (2004), INTERNATIONALEN FORUM FÜR GESTALTUNG ULM, *Design und Architektur: Studium und Beruf – Fakten, Positionen, Perspektiven*, Basel, Birkhäuser -Verlag für Architektur, p 122-124

possède également un aperçu des processus et démarches utilisés par la structure qui l'accueille et se familiarise avec la dimension relationnelle à laquelle il peut être confronté dans le rapport au client ou au commanditaire. Les formations doivent conserver le champ privilégié qui est donné aux étudiants de pouvoir expérimenter le monde professionnel en étant protégé par un cadre, celui de leurs études. Toutefois, selon Sabine Süß¹²⁰, ce privilège ne semble pas toujours acquis en Allemagne.

Selon Barbara Hamann¹²¹, architecte et référente de la chambre des architectes de Berlin, les formations en architecture ne sont, jusqu'à présent, pas assez orientées vers la pratique technique et économique. En effet, d'après elle, ces études doivent comporter trois domaines de prédilection : la technique, l'économie et la conception. Or, les écoles d'architecture se concentrent essentiellement sur le dernier. Elle rappelle que les étudiants de ces dernières générations, de par leur curiosité, sont déjà, pour la plupart, sensibilisés aux évolutions que connaît l'architecture et ne peuvent engranger leur savoir que dans l'unique cadre de la formation, mais bien aussi dans la pratique.

D'un point de vue général, intervient la question de savoir si le devoir des établissements de formations est de simuler la pratique ou bien d'être des lieux où les étudiants « s'essaient », « se testent » et tentent de concrétiser leurs objectifs professionnels. C'est la seconde proposition qui est privilégiée par Barbara Hamann, la formation perçue ici comme « milieu test » de la pratique, prenant appui sur un socle de connaissances suffisamment large pour maîtriser les tenants et les aboutissants du domaine de l'urbanisme. La réforme du système de formation doit tenir compte des évolutions techniques et sociétales qui touchent indéniablement le domaine de l'urbanisme et intégrer, dans leur apprentissage, la complexité que peuvent entraîner ces évolutions au sein des processus de planification, ainsi que les innovations techniques qu'elles engendrent. Dans ce contexte, Barbara Hamann plaide en faveur d'une formation généraliste, apportant les fondements nécessaires aux étudiants.

Selon Matthias Sauerbuch, professeur à l'académie d'Etat de formation à l'art située à Stuttgart, le principal problème des formations réside dans leur complexité. Il évoque le fait que la filière technique occupe une place majeure dans le modèle classique, alors, qu'à l'inverse, la partie conceptuelle est une sorte de « superstructure » qui vient s'ajouter à ce modèle mais qui n'en constitue pas une base. Matthias Sauerbuch reconnaît toutefois que les écoles allemandes essaient petit à petit de

¹²⁰ SÜSS Sabine (2004), *Op.cit.*

¹²¹ HAMANN Barbara (2004), *Architektur = gestalterische, technische und wirtschaftliche Planung*, dans SÜSS Sabine (Sous la direction de) (2004), INTERNATIONALEN FORUM FÜR GESTALTUNG ULM, *Design und Architektur: Studium und Beruf – Fakten, Positionen, Perspektiven*, Basel, Birkhäuser -Verlag für Architektur, p 64–67

modifier ce principe mais elles sont encore loin des écoles anglaises pour lesquelles la conception est le fondement de la formation, la technique venant avec la pratique.

Eric Raimondeau¹²², urbaniste de Nantes Métropole et qualifié par l'OPQU, pense, comme la plupart des professionnels français interrogés, que les étudiants possèdent une très bonne approche théorique mais qu'ils ne sont pas assez préparés à la pratique. Il considère en effet que la formation correspond à « *la découverte du monde du travail* » mais que les périodes de stages ne sont pas suffisantes ni suffisamment longues pour réellement parler d'expérience. Il reproche également aux formations universitaires « *leur manque d'ouverture sur l'extérieur* », qui sous-entend une approche trop conceptuelle des enseignements vis-à-vis de la pratique urbanistique. A ce titre, Matthias Sauerbruch¹²³ pose la question du caractère parfois limité du savoir transmis par les enseignants qui n'exercent pas ou plus dans la profession, ce qui reviendrait à privilégier l'intervention de professionnels.

La place de la pratique dans la formation est donc un sujet essentiel pour les professionnels. Aucune formation, aussi réputée et complète techniquement soit elle, ne peut se substituer à la pratique, qui évolue très rapidement.

4- Le professionnel de l'urbanisme, doit-il être un spécialiste ou un généraliste ? : une question récurrente

La question de la formation générale ou spécialisée est une autre question récurrente. Longtemps les différents types d'établissements ont donné lieu à une catégorisation : les étudiants sortant de Fachhochschulen étaient destinés à devenir chefs de chantier et ceux des Universitäten pouvaient prétendre à des postes de concepteurs. Aujourd'hui, aux yeux des professionnels, cette catégorisation véhiculée par la société est caduque et tout architecte diplômé a une influence sur l'espace de vie quelque soit son type de poste, à condition qu'il mette à profit les connaissances qu'il a acquises pour comprendre et maîtriser l'environnement sur lequel il travaille.

Uwe Drost¹²⁴, professeur en architecture ayant exercé dans le monde entier et dirigeant du cabinet DEK à Hambourg, reprend cette réflexion du généraliste/spécialiste, pour la profession d'architecte, en l'intégrant à la nécessaire interconnexion entre théorie et pratique, qui doit exister pour favoriser l'entrée des jeunes diplômés sur le marché du travail. En effet, pour que cette interconnexion

¹²² Entretien avec Eric RAIMONDEAU

¹²³ SAUERBRUCH Matthias (2004), *Op.cit.*

¹²⁴ DROST Uwe (2004), *Op.cit.*

puisse se réaliser et donc pour pouvoir orienter les étudiants, il s'agit de comprendre quelle attitude occupe l'architecte : est-il généraliste ou spécialiste ? Pour cela, Uwe Drost définit de la façon suivante le champ d'action du spécialiste et du généraliste :

- le spécialiste concentre très peu son activité sur la phase de réalisation d'un projet et occupe la place de prestataire de service pour des interventions ponctuelles, perdant ainsi toute responsabilité et tout suivi de l'ensemble du projet,
- le généraliste possède un spectre de prestations beaucoup plus large et prend en charge l'intégralité d'un projet comme planificateur général.

Pour Uwe Drost, c'est cette seconde attitude que l'architecte doit adopter pour reconquérir les compétences qu'il a perdues dans le passé et pour s'assortir de compétences décisionnelles plus larges. A ce niveau intervient la responsabilité des formations, car le champ d'action est étroitement lié et déterminé par les sections d'étude, par leur contenu et les objectifs qui y sont définis. Cette responsabilité est à l'origine d'un profond dilemme, notamment sur l'apprentissage des matières professionnelles, un thème récurrent qui fait débat : les spécialistes défendent le fait que la profession d'architecte ne peut s'exercer qu'au moyen d'une spécialisation et soutiennent par là-même certaines filières qui proposent cette spécialisation. Ce débat rend donc difficile la réforme.

Entre la définition parfois flottante du généraliste, qui garde une action globale sur un projet, et celle du spécialiste, perçu comme l'homme de confiance mais sur des démarches ponctuelles, Peter Conradi, ex-président de la Bundesarchitektenkammer, tente de mettre fin au dilemme en expliquant de cette manière l'intégration des revendications des différentes parties dans la réforme. « La réforme intègre deux caractéristiques clé du secteur de l'architecture qui prennent la forme d'un paradoxe : le marché du travail actuel exige des architectes un savoir général plus développé mais également des connaissances spécifiques¹²⁵ ». Peter Conradi donne donc leur place aux deux protagonistes, mais laisse la question de la traduction de cette réalité dans le cursus universitaire en suspend.

Hilde Léon¹²⁶, professeur à l'université d'Hanovre, insiste sur le fait que l'université n'est pas une école du métier, étant donné que le lien entre l'université et le monde professionnel, qui évolue sans cesse, reste difficile à établir. L'évolution de ce monde professionnel est, en effet, difficilement prévisible. La formation se doit donc d'être assez flexible pour s'adapter aux nouvelles exigences qui se profilent. Aussi, l'université doit former des personnes dotées de multiples qualifications, aussi bien

¹²⁵ DROST Uwe (2004), *Ibid.*, p. 148 « *Eckpunkte der anstehenden Reform lassen sich klar benennen. So paradox es klingt : Der Baumarkt verlangt von den Architekten mehr Generalwissen und mehr Spezialwissen zugleich* ».

¹²⁶ LEON Hilde (2004), *Op.cit.*

généralistes que spécialistes. Hilde Léon souligne d'ailleurs que les structures importantes, qui répondent à des missions diverses, recherchent des diplômés possédant de multiples qualifications. Cette recherche, généralement fructueuse, signifie que les formations actuelles répondent déjà à cette diversité de profils.

Du point de vue des professionnels français, Michel Roulleau affirme que *« la règle qui prime à l'Ecole d'Architecture, c'est de former des spécialistes – les architectes- qui visualisent toutes les dimensions du projet.¹²⁷ »*, alors qu'Eric Raimondeau, qui a reçu la qualification d'urbaniste en 2005 à la suite de l'obtention du master Ville et Territoire à la faculté de Nantes, considère que l'urbaniste possède *« une vision généraliste pour lui permettre de travailler avec des experts¹²⁸ »*. Entre les formations à l'architecture et les formations en urbanisme, il semble donc que deux profils se distinguent pour former dans le premier cas des spécialistes, notamment en matière de conception et dans le second cas, des généralistes capables de coordonner des spécialistes.

Ces deux visions se répartissent entre les professionnels. Par exemple, du point de vue de François Asher, urbaniste, *« le champ de l'urbanisme et de l'aménagement s'ouvre de plus en plus et doit bénéficier des apports spécifiques de spécialistes de plus en plus pointus (mobilité, nouvelle technologie, design urbain ...) qui doivent apprendre à travailler ensemble¹²⁹ »*. Guy Tapie considère, quant à lui, que *« l'appartenance disciplinaire (architectes, géographes, ingénierie, droit ...) reste une référence constante mais souligne également la revendication d'une approche transdisciplinaire, l'urbanisme ne pouvant se réduire au collage voire à la synthèse des apports d'autres disciplines¹³⁰ »*. Bernard Pouyet et Michel Frébault constatent en effet dans leur rapport que le domaine de l'urbanisme nécessite la mise en place d'équipes pluridisciplinaires qui rassemblent trois types d'individus :

- *« des urbanistes "généralistes" (directeurs d'études, animateurs d'équipes, capables d'assembler plusieurs compétences plus ou moins spécialisées, consultants de haut niveau...) disposant d'un champ de compétence large et d'une vision de synthèse acquise par une solide formation et par l'expérience,*
- *des urbanistes "spécialisés" dans certains domaines (urbanisme commercial, urbanisme et déplacements, conception d'espaces urbains, montage d'opérations, organisation et gestion de débat public...),*

¹²⁷ Entretien avec Michel ROULLEAU

¹²⁸ Entretien avec Eric RAIMONDEAU

¹²⁹ FREBAULT-POUYET (2006), *Op.cit.*, p. 28

¹³⁰ *Ibid.*, p.28

- des spécialistes de domaines connexes à l'urbanisme (ingénieurs-transports et réseaux, économistes, juristes, sociologues...) qui ont l'habitude de traiter des interfaces de leur domaine avec l'urbanisme.¹³¹ »

Selon Bernard Pouyet et Michel Frébault, ces derniers correspondent plutôt à « des spécialistes urbains » qu'à des urbanistes. Les deux premières catégories représentent des professionnels au « profil hybride ». Ces professionnels se sont dotés d'une culture urbaine certaine qui a su compléter leur spécialité d'origine en ouvrant leur regard sur des horizons plus larges. Au regard des différents profils évoqués, il est difficile de déterminer un profil type de l'urbaniste, chacun défendant sa légitimité dans la complexité du processus urbanistique : « la figure de l'urbaniste polyvalent (touche-à-tout) ne peut constituer le modèle universel, d'autant que la complexité croissante des problèmes urbains requiert souvent des profils de plus en plus spécialisés¹³² ».

B - Le monde du travail : la mise en application concrètes des compétences acquises

1- La situation des professions étudiées dans le monde du travail : des écarts constatés entre la France et l'Allemagne

Les quelques données suivantes permettent de donner un bref aperçu de la situation des géomètres, architectes et urbanistes en France et en Allemagne sur le marché du travail, avant d'analyser de plus près l'intégration des diplômés issus des formations étudiées dans le milieu professionnel.

1-1- En France : des professions globalement bien intégrées au monde du travail

Au nombre de 1 800, les géomètres-experts sont regroupés en 1 600 structures qui emploient 10 000 personnes environ. Si les petites structures sont dans l'ensemble bien intégrées dans leur environnement local, les plus importantes, comptant une trentaine de personnes, connaissent des problèmes financiers similaires à ceux des bureaux d'études. C'est dans le domaine de l'aménagement, représentant 15 % de leur activité, qu'ils exercent des missions de maîtrise d'œuvre¹³³.

A propos des architectes, Yves Dauge considère qu'ils occupent une place à part dans la maîtrise d'œuvre, qui est toutefois mise à mal depuis ces trente dernières années, la complexification du domaine de la construction ayant effectivement impliqué la participation de nouveaux acteurs, repoussant ainsi les architectes aux seules missions de conception. C'est dans ce cadre que les

¹³¹ *Ibid.*, p.28

¹³² *Ibid.*, p.29

¹³³ DAUGE Yves (2005), Rapport d'information du Sénat, *Op.cit.*, p.14-15

architectes ont du repenser leur champ d'activités. Les missions sans exécution, dans les secteurs du conseil, de l'expertise et de l'urbanisme, ont alors augmenté de 61 % entre 1991 et 1997 pour représenter 28 % de leurs missions en 1990 contre 21 % au début de la décennie.

Les urbanistes, évalués quant à eux entre 3 000 et 5 000 par le CFDU, exercent dans le secteur public, associatif ou à titre libéral. Yves Dauge révèle que leurs conditions de travail dans le cadre de la maîtrise d'œuvre sont difficiles, car ils réalisent souvent des études à perte.

Suite à l'enquête réalisée en 2004¹³⁴ pour le compte de la direction de l'architecture et du patrimoine, on constate que la majorité des diplômés architectes français s'insère en règle générale sans difficulté dans la vie professionnelle (les deux tiers accèdent à un emploi en moins de trois mois). Le premier emploi des diplômés en architecture est principalement celui de salarié dans une agence d'architecture (71 %). Au regard des promotions enquêtées, 92 % des diplômés ont un emploi et seuls 4 % sont à la recherche d'un emploi, les 4% restants sont en formation, ou n'ont pas répondu. Les diplômés actifs pratiquent très majoritairement la maîtrise d'œuvre architecturale (73 %).

1-2- En Allemagne : des professions surreprésentées sur le marché de l'emploi

Les statistiques de 2002 réalisées par la «Bundesarchitektenkammer» (Chambre Fédérale des Architectes) montrent, qu'en Europe, l'Allemagne représente, après l'Italie, le pays dont le nombre d'architectes est le plus élevé, avec un architecte pour 738 habitants contre un architecte pour 2 194 habitants en France¹³⁵. Cette grande densité d'architectes allemands s'explique en partie par la forte concurrence qui persiste avec la conjoncture économique défavorable qui touche, dans le pays, le secteur du bâtiment. Les quelques chiffres suivants permettent d'illustrer ce constat : l'Allemagne compte environ 55 000 architectes et urbanistes exerçant en profession libérale auxquels s'ajoutent les 60 000 inscrits sur la liste de la Chambre des Architectes, qui travaillent dans des entreprises ou pour des collectivités et les 100 000 ingénieurs diplômés en architecture qui n'ont pas d'immatriculation. En 1994, le pourcentage d'architectes sans emploi est de 2,6 % alors qu'en 2003 il représente 9.5 %, incluant grand nombre de jeunes diplômés de l'université ou d'une Fachhochschule. En 2001, alors que seulement 2 500 à 3 000 architectes partent à la retraite, 6 500 à 7 000 diplômés arrivent sur le marché du travail¹³⁶.

La situation des jeunes diplômés allemands en architecture n'est pas des plus faciles lorsqu'ils doivent faire le pas de se lancer dans le monde du travail. Chaque année, environ 6 000 étudiants en

¹³⁴ SÜSS Sabine (2004), *Op.cit.*

¹³⁵ SÜSS Sabine (2004), *Ibid.*

¹³⁶ BAUMEISTER Nicolette (2004), *Op.cit.*

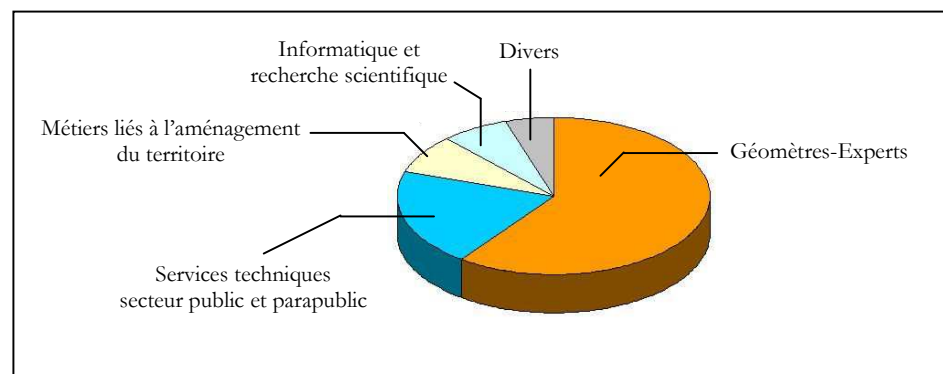
architecture sont diplômés. Une petite partie d'entre eux occupe un emploi véritablement en lien avec leurs études mais ils ne travaillent pas directement sur la mise en place de concepts, de projets. Les tâches telles que la rectification de plans, la réalisation de calculs ou encore l'étude des appels d'offre leur sont confiées. Beaucoup se voient également occuper des postes à durée déterminée ou travaillent sur des projets ponctuels, comme intervenants autonomes. Enfin, les jeunes diplômés exercent aussi dans des secteurs « périphériques » pour être expert en bâtiment, s'occuper de la surveillance des chantiers, intégrer la promotion immobilière ou encore l'industrie du design. Enfin s'ajoutent les 8 000 architectes qui restent sans emploi, soit environ 10% en 2004 ¹³⁷. De même, compte tenu de la complexité des marchés et de la forte concurrence, les petits bureaux d'étude éprouvent des difficultés à maintenir leur cap.

2- Les débouchés des formations étudiées

2-1- L'urbanisme, secteur d'emploi minoritaire des diplômés de l'ESGT

Le diagramme circulaire suivant est la seule donnée recueillie permettant d'apprécier les débouchés des anciens élèves de l'ESGT.

■ Répartition des diplômés de l'ESGT par secteurs d'activités ■



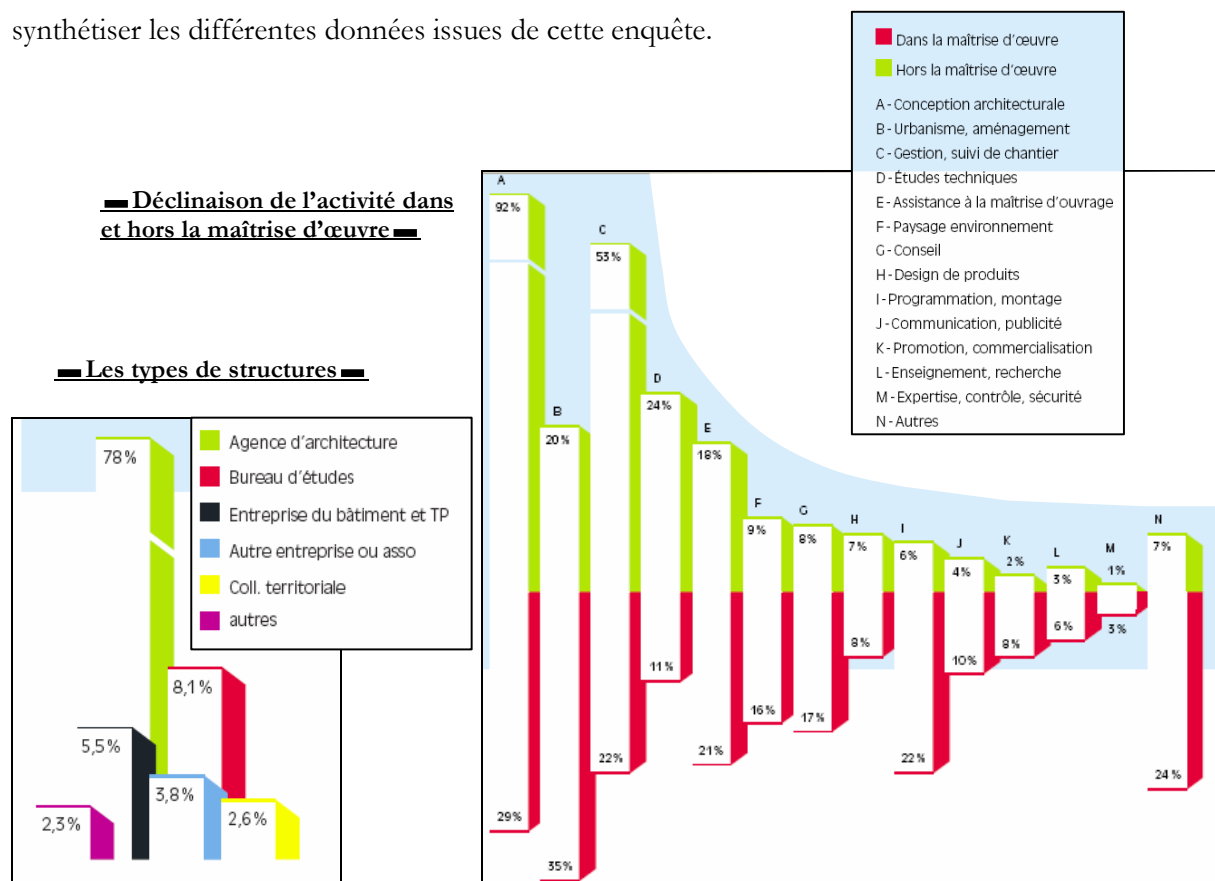
Source : Union des Ingénieurs ESGT

Il s'avère que 60 % des diplômés de l'ESGT occupent un poste de Géomètre-Expert foncier, ce qui confirme la priorité de cette école. Parmi ces Géomètres-Experts la part de ceux qui se spécialisent dans l'urbanisme n'a pu être chiffrée avec précision, mais le diagramme ci-dessus permet d'estimer la proportion d'élèves qui se sont orientés vers un métier lié à l'aménagement du territoire (environ 7 %).

¹³⁷ SÜSS Sabine (2004), *Op.cit.*

2-2- Les écoles d'architecture françaises : la part minime de l'urbanisme parmi une multitude de secteurs d'emploi

Faute d'avoir obtenu des éléments sur l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes, l'enquête réalisée par l'Observatoire Régional des Débouchés Professionnels des Diplômés en Architecture portant sur le devenir professionnel des diplômés en architecture des écoles de Grenoble, Lyon et Saint-Etienne peut servir de référence. Les graphiques suivants permettent de synthétiser les différentes données issues de cette enquête.



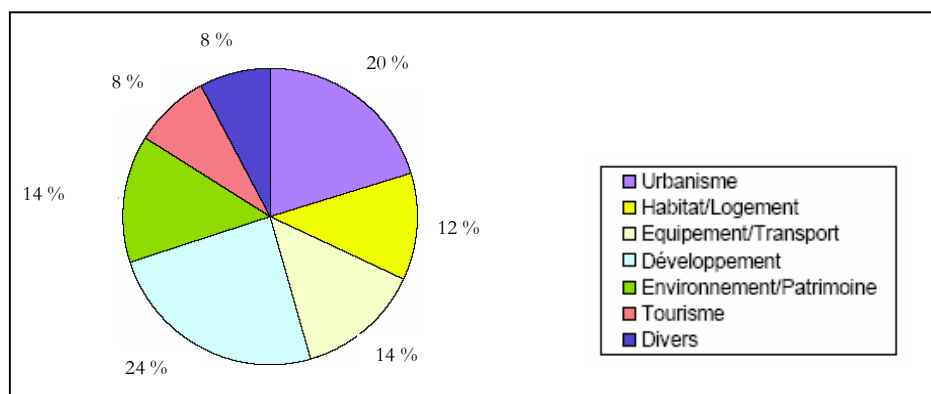
Source : Observatoire Régional des Débouchés Professionnels des Diplômés en Architecture de Rhône-Alpes, p 17 et 11

Ces graphiques font ressortir que la majorité des diplômés travaille dans une agence d'architecture, les collectivités locales ne représentant que 2,6 % des personnes interrogées. L'autre élément qui ressort de l'analyse de ces graphiques est la place prépondérante des activités liées à l'urbanisme qui occupent 35 % des personnes interrogées exerçant dans la maîtrise d'œuvre -ce qui représente 14 points de plus par rapport à l'an passé- et 20 % de celles exerçant hors de la maîtrise d'œuvre.

2-3- L'urbanisme : secteur d'emploi majoritaire des formations en aménagement et en urbanisme de Tours et d'Hambourg

Au regard de l'étude réalisée par le CESA en 2004 sur l'insertion professionnelle des diplômés, de nombreux secteurs d'activités sont représentés. La répartition des diplômés dans ces différents secteurs figure dans le diagramme circulaire suivant qui montre que les anciens étudiants s'orientent majoritairement vers le développement et l'urbanisme pour 24 et 20 % d'entre eux. Les secteurs d'activités qui suivent sont l'environnement et le patrimoine, l'équipement et le transport ainsi que l'habitat et le logement. Le tourisme s'inscrit un peu plus en marge.

■ Répartition des diplômés du CESA au 01 /10 /2003 par secteurs d'activités ■



Source : données CESA- Hervé BAPTISTE, dans SIMONNEAU Marie-Anne (2005), p 43

L'étude menée par Marie-Anne Simonneau sur les anciens élèves du CESA de Tours¹³⁸ et celle menée par Jürgen Glaser, Jörg Pihlan et Bettina Schlomaka sur les anciens étudiants de la TUHH d'Hambourg¹³⁹ permettent d'affiner ces résultats globaux et de comprendre quelles sont les perspectives de postes pour les étudiants issus de formations en urbanisme en France et en Allemagne. En effet, lors de ces deux enquêtes, les professionnels issus de ces deux écoles ont été interrogés sur leur pratique au sein du monde du travail.

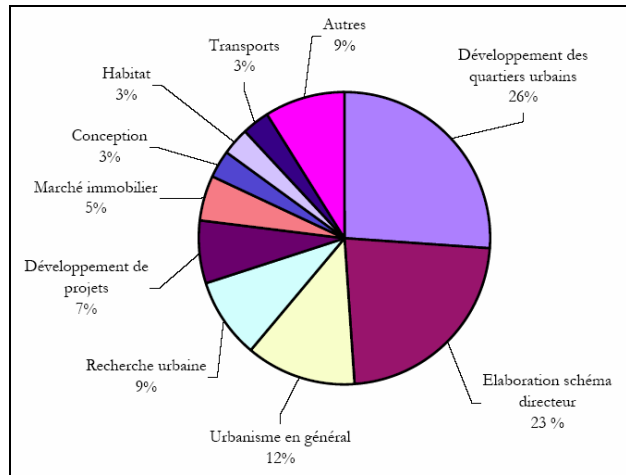
Pour les professionnels issus de la formation en Stadtplanung d'Hambourg, 72 % d'entre eux sont salariés d'une structure, 23 % sont indépendants et 5 % sont sans emploi. Ces 5 % de chômeurs sont relativisés par le fait que, globalement, les périodes de chômage n'excèdent pas six mois. L'étude révèle également que 23 % des personnes interrogées ont connu une période de chômage, intervenue

¹³⁸ SIMONNEAU Marie-Anne (2005), Mémoire de recherche, *Op.cit.*

¹³⁹ INFORMATIONSKREIS FÜR RAUMPLANUNG (IFR) (2003), *Op.cit.*

pour un tiers d'entre eux à la sortie des études. Les diagrammes circulaires suivants montrent la répartition dans les secteurs d'activités des professionnels occupés lors de ces deux enquêtes.

■ Répartition des diplômés de la TUHH en 2003 par secteurs d'activités ■



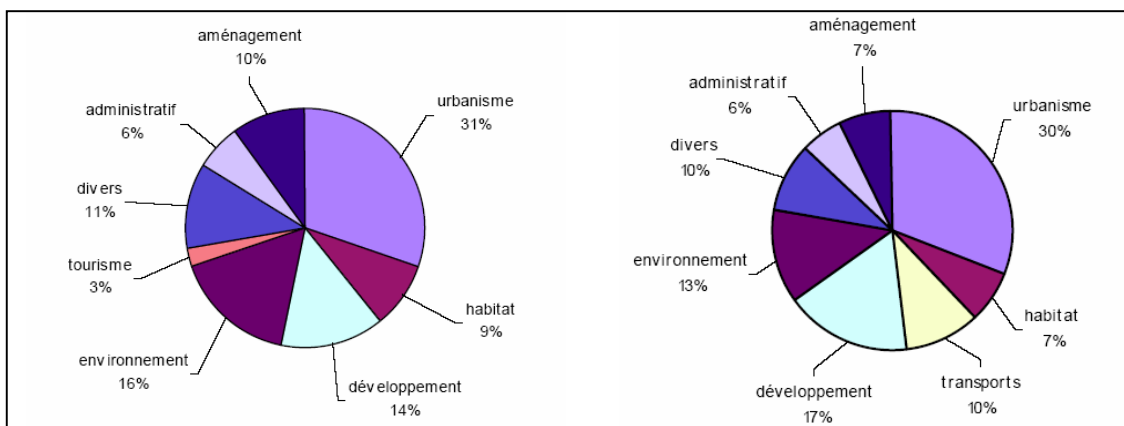
Source : IFR(2003), p 2
Réalisation/traduction : Anne-Charlotte JOSSE

Même si les secteurs d'activités évoqués dans les deux pays ne sont pas identiques, il est possible de constater la dominance du secteur de l'urbanisme. En effet, cette dominance s'exprime en Allemagne à travers les quatre premiers secteurs cités que sont le développement des quartiers urbains, le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme réglementaire, l'urbanisme en général et la recherche urbaine qui représentent 60 % des professionnels interrogés et, qui, pour tenter une comparaison avec la France, peuvent se rapprocher des 30 % recensés dans l'étude de Marie-Anne Simonneau. Cette dernière étude permet également de vérifier cette prédominance de l'urbanisme au fil du temps.

■ Répartition des diplômés du CESA par secteurs d'activités ■

1 an après la sortie du CESA (79 personnes) ■

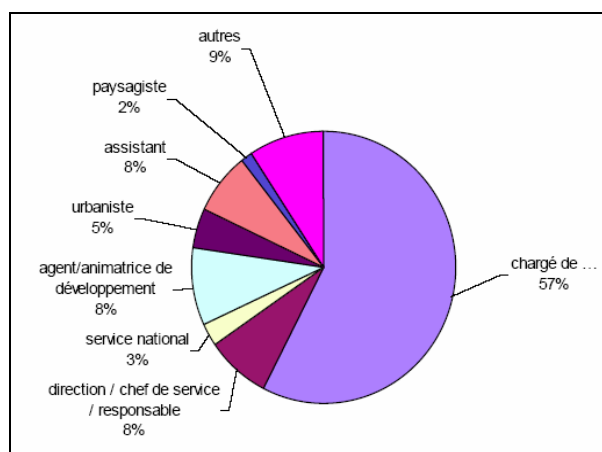
5 ans après la sortie du CESA (71 personnes) ■



Source : SIMONNEAU Marie-Anne (2005), p 42

Force est ici de constater que cinq ans après la fin des études, les professionnels exerçant dans le secteur de l'urbanisme restent majoritaires. Cependant, cette prédominance de l'urbanisme chez les professionnels issus de Tours reste relative comparée aux résultats obtenus dans l'étude allemande. En effet, les professionnels issus de la formation d'Hambourg exercent dans des secteurs d'activités diversifiés, mais qui se rattachent pour une forte majorité à l'urbanisme. Cette diversification peut s'illustrer en chiffres : alors qu'en 1997, 40 % des anciens diplômés travaillaient dans l'élaboration du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme, en 2003 ce secteur représente 23 % d'entre eux. De nouveaux enjeux à l'intérieur de l'urbanisme se sont alors développés, expliquant cette nouvelle répartition.

Plus précisément, concernant l'intitulé des postes occupés, l'étude de Marie-Anne Simonneau montre qu'alors que le processus de qualification des urbanistes est connu de 70 % des professionnels et qu'un tiers d'entre eux se sentent concernés par celui-ci, seulement 5 % des professionnels occupent un poste d'urbaniste, comme le montre le diagramme circulaire suivant. En effet, la qualification du CFDU ne semble pas convaincre unanimement les professionnels qui émettent une certaine réserve quant à sa portée, limitée par la diversité des formations qui « se disputent » le secteur de l'urbanisme. En même temps, bien que cette qualification permette une meilleure lisibilité de la profession et une clarification des compétences, les professionnels expriment la crainte d'un corporatisme, d'un cloisonnement et d'une réduction d'un domaine d'activité rendu complexe par sa diversité. A leurs yeux, le titre d'urbaniste est également reconnu comme être utilisé majoritairement par les architectes.



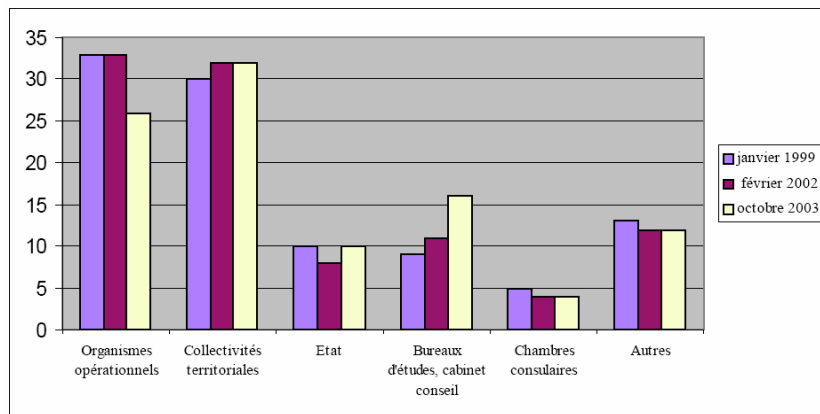
■ Intitulés des postes 1 an après le CESA ■

Source : SIMONNEAU Marie-Anne (2005), p 42

Ces deux enquêtes ont également permis de mettre en valeur la répartition de ces professionnels dans les différents types de structures qui peut être comparée aux données transmises

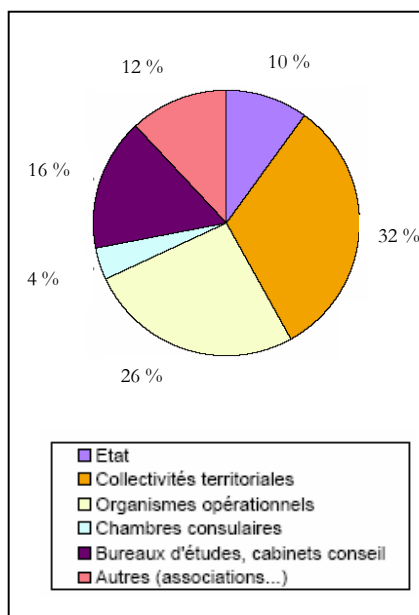
par le Département Aménagement de l'PEPU de Tours. Les différents résultats sont illustrés dans les diagrammes suivants :

■ Répartition des diplômés du CESA en 1999, 2002 et 2003 selon le statut de l'organisme employeur ■

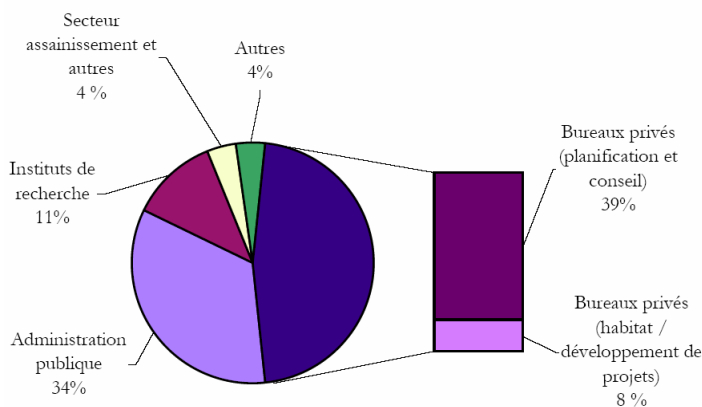


Source : SIMONNEAU Marie-Anne (2005), p 48

■ Répartition des diplômés en 2003 selon le statut de l'organisme employeur pour le CESA ■



■ Répartition des diplômés en 2003 selon le statut de l'organisme employeur pour la TUHH ■



Sources : données CESA, Hervé Baptiste dans SIMONNEAU Marie-Anne (2005), p 46 et IFR(2003), p 2
Réalisation/traduction pour celui de la TUHH : Anne-Charlotte JOSSE

En France, les deux organismes employeurs qui restent majoritaires en 2003 sont les collectivités locales et les organismes opérationnels avec 32 % et 26 % de réponses. Marie-Anne Simonneau montre que les bureaux d'études occupent également une place importante, à l'image de l'Allemagne, où ceux-ci représentent 47 % des organismes employeurs en 2003, pour 38 % en 1997.

Les collectivités allemandes sont également bien placées avec 34 % mais en perte de vitesse par rapport à 1997, où elles totalisaient 39 % des réponses.

Enfin les professionnels allemands et français interrogés occupent d'une manière générale, en début de carrière, des postes à faible responsabilité mais évoluent très rapidement. Aussi, 40 % des professionnels interrogés en Allemagne occupent en 2003 un poste de direction. Ils travaillent à l'échelle des villes, des régions ou encore au niveau national voire international, mais le Département Aménagement de l'EPU de Tours précise tout de même qu'à l'heure actuelle, les postes à l'étranger restent minoritaires.

Les résultats obtenus pour la formation en Allemagne sont légèrement atténués par les remarques qu'ont pu émettre certains professionnels, qui considèrent que la formation qu'ils ont suivie à la TUHH n'est pas la seule cause de leur réussite professionnelle, mais qu'ils la doivent également au bonus de qualification supplémentaire qu'un quart des interrogés a obtenu en suivant une formation complémentaire.

3- L'évaluation des compétences des jeunes diplômés par les employeurs

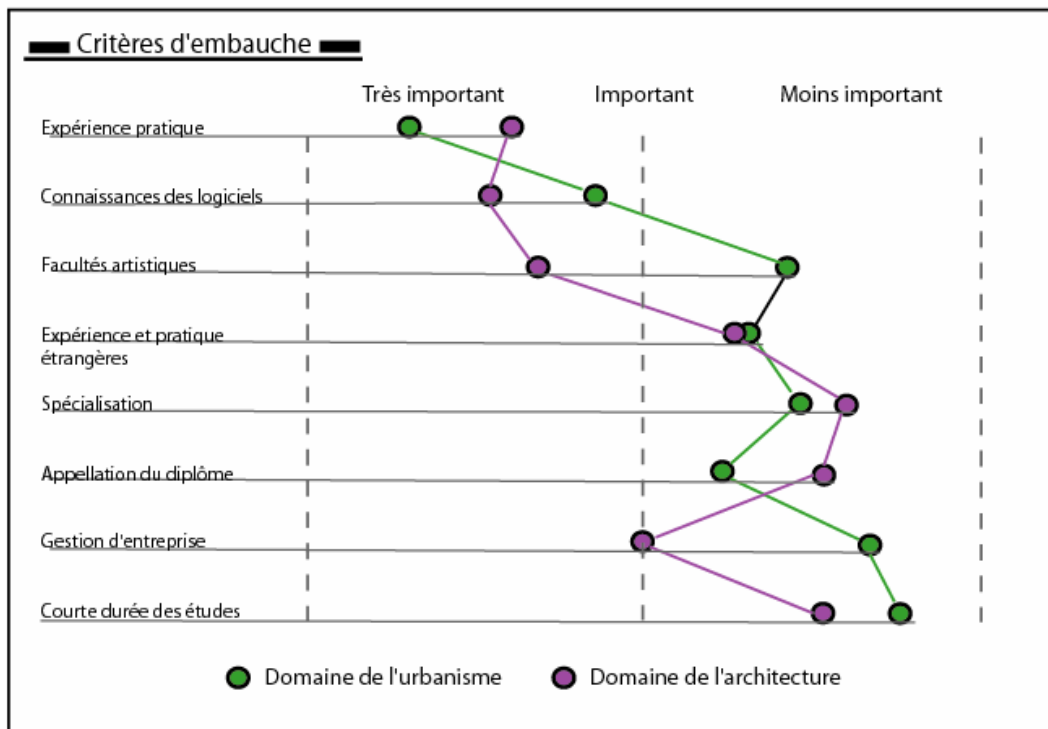
L'étude réalisée sur les formations en architecture et en design, à l'origine de l'ouvrage „Design und Architektur : Studium und Beruf, Fakten, Positionen, Perspektiven“, a donné lieu, entre mai et juillet 2003, à une enquête téléphonique auprès de 96 employeurs de cabinets d'architecture, d'agences d'urbanisme, d'administrations, de structures liées au secteur du Design.... Parmi les questions posées trois sont essentielles pour comprendre l'adéquation entre formation et monde du travail. Aux personnes interrogées il a été demandé si l'établissement de formation du candidat est un critère possible d'embauche, quels sont les critères essentiels d'embauche d'un jeune diplômé et enfin, quelles sont les évolutions à apporter aux formations.

A la première question, seulement 28 % des personnes interrogées ont répondu positivement. Ces professionnels exercent majoritairement dans des cabinets d'architecture alors que seulement 23 % d'entre eux travaillent dans une agence ou un service d'urbanisme, ce qui montre bien qu'entre les deux secteurs l'ouverture n'est pas la même. Pour les 72 % qui ont répondu par la négative, le profil de l'école n'est pas spécifique alors que celui du candidat l'est : la formation apporte des connaissances à l'étudiant que lui seul est en mesure de mettre à profit¹⁴⁰.

La seconde question fait apparaître trois critères principaux de recrutement. Le premier critère reste l'expérience pratique qui, comme le montre le schéma suivant, est considérée comme élémentaire

¹⁴⁰ SÜSS Sabine (2004), *Op.cit.*

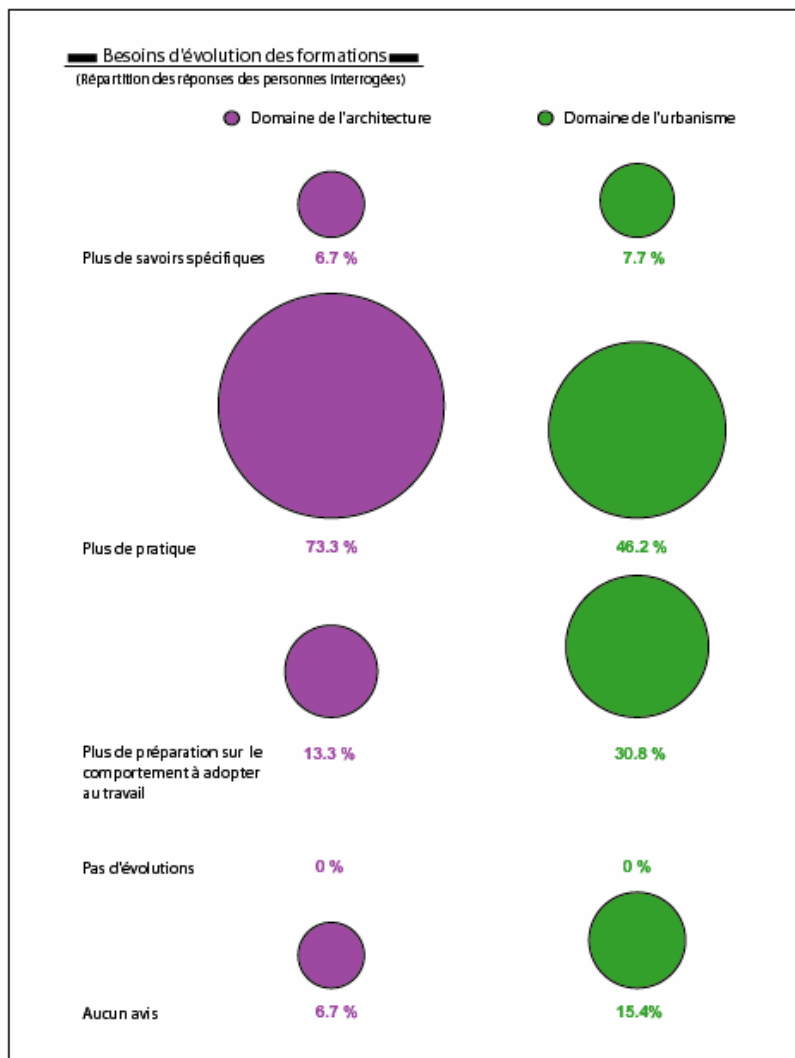
dans le secteur de l'urbanisme. Le second critère est la maîtrise des logiciels spécifiques utilisés, et le troisième critère concerne les aptitudes artistiques très importantes en architecture mais beaucoup moins en urbanisme, confirmant des orientations spécifiques. Les critères qui interviennent ensuite sont la pratique de langues étrangères et les expériences à l'étranger, des connaissances plus approfondies dans certains secteurs et, en marge, l'appellation des diplômes et la durée des études.



Source : SÜSS Sabine (2004), p 444
Réalisation/traduction : Anne-Charlotte JOSSE

D'une façon plus générale, il ressort également de cette enquête d'autres qualifications attendues par les employeurs. Ces derniers attachent de l'importance au comportement de la personne au travail, lui demande de posséder une formation générale et d'avoir une bonne maîtrise des différentes techniques de travail. En terme de comportement, ils attendent que la personne soit sociable, qu'elle possède des aptitudes à travailler en équipe, à communiquer, à présenter des projets et animer des réunions, qu'elle ait des dispositions à coopérer. Pour ce qui est des techniques de travail, le candidat doit posséder des capacités d'analyse, doit être capable de travailler de façon méthodique, structurée et interdisciplinaire ; il doit savoir s'exprimer, à l'écrit et à l'oral, il doit maîtriser les moyens de communication, être organisé et savoir gérer son temps, il doit être productif et avoir de l'ambition.

Pour la troisième question posée, les personnes interrogées ont eu à choisir entre trois directions possibles pour renforcer les formations actuelles : la transmission d'un savoir spécifique, une plus forte orientation vers la pratique ou une meilleure préparation aux responsabilités à assumer dans le monde du travail. D'une manière générale, pour 70 % des personnes du secteur de l'architecture, une intégration plus forte de la pratique dans les formations est une priorité : les stages doivent être renforcés, ils doivent intervenir plus tôt dans la formation et dans des secteurs différents. Dans le domaine de l'urbanisme, 31 % des employeurs souhaitent que les formations préparent mieux les étudiants à la manière d'exercer leurs futures fonctions en leur apprenant à travailler en équipe, à soutenir des idées et des propositions et à les présenter. C'est ici la désignation de l'urbaniste comme administrateur de la ville qui est mise en exergue.



Source : SÜSS Sabine (2004), p 446
Réalisation/traduction : Anne-Charlotte JOSSE

Pour comparer les résultats de cette étude avec le point de vue des employeurs français, il convient de prendre en compte la synthèse faite par Jean-Paul Blais de la PUCA¹⁴¹ sur l'enquête réalisée auprès de neuf employeurs de SEM, établissements publics...sur leurs besoins et le profil des personnes recrutées. Il révèle que les employeurs recherchent avant tout des diplômés à bac + 5 avec un double profil, caractérisé de généraliste. Les architectes ne sont pas vraiment la cible de leur recherche car ces employeurs travaillent en sous-traitance dès qu'il s'agit d'aspects plus spécifiques. Aussi, ils attendent des personnes qu'ils recrutent d'être opérationnelles et d'avoir développé une « culture de projet », éléments qui restent encore trop sourds chez les jeunes diplômés. Elles doivent également avoir des capacités à « faire-faire », c'est-à-dire à formaliser une commande, ce qui demeure leur principale mission. A l'issue de cette enquête, il s'avère que les employeurs interrogés mettent à égal niveau compétences et comportement, dans la mesure où ils considèrent que ces deux unités sont nécessaires pour pouvoir comprendre l'environnement de travail et avoir la capacité à travailler en équipe de vingt à trente personnes, composée d'économistes, de juristes, d'environnementalistes, d'urbanistes...

Comparé à l'enquête réalisée en Allemagne, le résultat relativement général de l'enquête de la PUCA mérite d'être affiné par le témoignage de Francis Cuillier, Directeur Général de l'Agence d'Urbanisme de Bordeaux « Métropole Aquitaine ». Selon lui, le principe de base, lors d'un recrutement, est de repérer un candidat qui soit doté d'une solide culture générale, de talents créatifs affirmés, mais aussi de capacités d'organisation, de méthodologie et de connaissances dans la gestion des projets, compétences qui correspondent le plus souvent à des profils d'ingénieurs. S'ajoutent à ces critères, des qualités rédactionnelles. Enfin, comme les employeurs interrogés par la PUCA, Francis Cuillier privilégie un candidat offrant un double profil.

C - Le devenir des professions de l'urbanisme : structurations, oppositions et complémentarités

Au regard des différentes organisations professionnelles et formations existant dans le domaine de l'urbanisme, il s'avère que de nombreux professionnels s'impliquent pour tenter de faire reconnaître leur statut. Ce constat est ainsi exprimé par Viviane Claude : « *Les métiers de l'urbanisme se sont en effet fortement diversifiés ; ils sont plus difficiles à identifier ; les frontières sont malaisées à fixer. Si le champ de l'urbanisme est plus ouvert, les quêtes d'identité et de statut comme la lutte des places sont vivées*¹⁴² ». Il convient donc à présent

¹⁴¹ FREBAULT-POUYET (2006), *Op.cit.*, p.155

¹⁴² CLAUDE Viviane(2006), *Op.cit.*, p.19

d'analyser quelle est l'identité urbanistique de chaque profession et comment se traduit en pratique cette « lutte » dont fait état Viviane Claude, où chacun doit faire la preuve de sa compétence pour passer de la maîtrise de l'événement à la formalisation de l'expérience.

1- Le géomètre, professionnel de l'urbanisme : des compétences techniques mais une identité peu visible en Allemagne et encore très limitée en France

La profession de géomètre-expert reste encore peu connue du grand public et du secteur de l'urbanisme et, comme le souligne Philippe Lhuillier¹⁴³, l'image première véhiculée auprès de la population reste celle du technicien arpenteur. Aussi, pour améliorer cette reconnaissance, l'inscription à l'Ordre constitue une première étape importante pour la profession. La qualification de géomètre-urbaniste, quant à elle, permet d'élargir le champ de compétences du géomètre et de mieux identifier la profession, le nom d'urbaniste étant, selon Philippe Lhuillier, mieux connu. Les géomètres s'identifient alors comme urbanistes par leur intervention sur les lotissements et les aménagements de bourg qui concernent plus particulièrement les territoires ruraux. A ce titre, ils sont en contact permanent avec les élus pour que le projet réalisé soit le résultat de leur volonté. Selon Aurélie Blanchet¹⁴⁴, l'intervention des géomètres se limite à un certain type de projets, car elle considère qu'au-delà d'une certaine échelle ils ne sont pas les mieux placés pour opérer. Toutefois, elle pense que l'intégration plus nette de cette profession au secteur de l'urbanisme n'est pas remise en cause, estimant que le géomètre reste un professionnel qui sait s'adapter très rapidement aux diverses situations qu'il rencontre, de par ses connaissances dans différents secteurs.

Ce point de vue est renforcé par celui de Viviane Claude qui insiste sur le fait que la profession de géomètre est l'illustration d'une profession qui s'est transformée pour suivre les évolutions du champ de l'urbanisme : « *Les mutations de l'activité des géomètres sont à l'image de l'évolution de la société française, de ses liens d'abord puissants avec la terre qui se défont progressivement avec l'urbanisation. Fidèle au milieu rural et au droit de propriété, cette activité est bouleversée dans ses domaines, outillages et perspectives entre les deux guerres* ¹⁴⁵ ». Pendant cette période, comme évoqué en première partie, un tournant s'est opéré chez certains géomètres : par la loi de 1919, l'urbanisme est devenu une possibilité d'étendre leurs activités par leur participation au développement des projets d'aménagement urbain. Le géomètre a petit à petit fait sa place en développant un nouvel intérêt pour l'urbanisme, dépassant ainsi les limites de son activité d'origine, fixée sur la stricte propriété foncière : « *Ce n'est plus uniquement à partir de son métier d'origine, mais*

¹⁴³ Entretien avec Philippe LHUILLIER

¹⁴⁴ Entretien avec Aurélie BLANCHET

¹⁴⁵ CLAUDE Viviane(2006), *Op.cit.*, p. 61

aussi à partir de ses contacts avec le milieu urbaniste et à partir de la série d'études de planification qu'il a produites et du nouveau rôle de conseiller, de pédagogue, de programmeur, que le géomètre revendique le titre d'urbaniste¹⁴⁶ ». Cette revendication du géomètre impose à l'urbaniste une « culture technique, ancrée dans la représentation, la statique, la discipline, le principe d'exactitude et la valeur d'austérité » et « une discipline rigoureuse¹⁴⁷. » mais cet impératif vient limiter son champ d'action. Pour être considéré urbaniste, le géomètre se doit aujourd'hui de dépasser le strict cadre de ses compétences originelles de « traceur de ville » et de « topographe » pour répondre aux nouvelles exigences par le travail d'enquête, la recherche et l'élaboration de l'information, la fixation du programme, la discussion avec le commanditaire. Cette nouvelle mission est rendue difficile par un manque d'expérience qui suscite un certain nombre de questions quant à la capacité des géomètres d'analyser un territoire urbain destiné à recevoir un projet d'aménagement : « Jusqu'à quel point la compétence géométrique ou topographique vient-elle lisser, figer ou parasiter la compréhension qu'ils doivent acquérir d'une agglomération, des ses complexités sociohistoriques, de ses flux économiques, de ses rugosités sociologiques et politiques ? En quoi les propositions d'aménagement et d'extension sont-elles, dans le travail de composition urbaine, commandées par la connaissance fine des mécanismes du marché foncier et de la valorisation du sol ? Comment concilier deux esprits, celui de l'alignement et celui du pittoresque ?¹⁴⁸ ». S'il n'est pas évident aujourd'hui de pouvoir assurément répondre que le géomètre possède toutes les facultés pour répondre pleinement aux enjeux portés par l'urbanisme à travers ces questions, Viviane Claude montre toutefois que le géomètre remet en cause son mode de travail, son savoir-faire, pour lui donner un nouveau sens sans pour autant renoncer à sa vocation première : le géomètre considère à présent « les plans d'alignement et de nivellement comme un moyen de l'aménagement et non comme une fin en soi¹⁴⁹ ».

2- La vocation d'architecte aujourd'hui : travailler sur la ville en déployant sa vision large et sensible sur le sujet

Karl-Heinz Petzinka, architecte et professeur d'université à Darmstadt et dans une académie d'art à Düsseldorf témoigne de son expérience professionnelle et de son choix. Il exprime tout d'abord la chance qu'offre la profession d'architecte de pouvoir évoluer dans différentes directions en utilisant le large spectre de connaissances que proposent les études. Considérant ces éléments, Karl-Heinz Petzinka s'étonne que l'image de la profession d'architecte ne se concentre très souvent que sur l'idée générale de l'architecte vu comme détenteur d'un immense potentiel en créativité. Les architectes naissants doivent travailler sur ces évolutions de la société, les explorer pour en déduire des paramètres

¹⁴⁶ *Ibid.*, p. 65

¹⁴⁷ *Ibid.*, p.67

¹⁴⁸ *Ibid.*, p.70

¹⁴⁹ *Ibid.*, p.70

de décision dans un monde en mutation. Aujourd'hui l'architecte ne se limite pas à une figure de créateur isolé dans son cabinet. Il émet la volonté de s'intégrer à des structures plus globales et complexes où différentes composantes du monde s'entremêlent.

Karl-Heinz Petzinka dresse un portrait de l'architecte en devenir, qu'il définit de cette façon : « L'architecte du futur est un homme marqué par l'interdisciplinarité et l'ouverture sur le monde. De par son savoir, il est porteur de projet et y intervient comme « chef d'orchestre », en menant une réflexion sur les diverses disciplines qui composent le projet et en partageant cette réflexion avec les autres acteurs. Enfin, c'est un homme qui communique au moyen de sa créativité et doit expliquer sa démarche au cours du projet. ¹⁵⁰ ». Trois traits fondamentaux caractérisent l'architecte : il est l'homme de la communication, le concepteur et l'administrateur ou en allemand le « Treuhänder » (qui se traduit littéralement par « mains fidèles »). Pour résumer la pensée de Karl-Heinz Petzinka, l'architecte centré sur son art, ne développant la conception que de manière unidirectionnelle, est dépassé. L'avenir de l'architecte dépend donc de sa capacité à s'adapter au nouveau marché en restant ouvert au monde et en sachant préserver son interdisciplinarité, pour faire de lui un véritable « chef d'orchestre ».

A travers la citation suivante, Nicolette Baumeister prolonge cette idée de « chef d'orchestre » en l'intégrant à l'échelle européenne : « l'architecte perçu comme acteur dans l'économie du pays doit, à l'avenir, dans l'orchestration d'un projet, mieux posséder la partition des autres solistes du marché européen, s'il veut survivre comme dirigeant, compositeur, ou auteur et légitimer son existence par la preuve de ses véritables compétences. ¹⁵¹ ». Pour occuper cette place, l'architecte doit être conscient du potentiel de connaissances que lui impose la capacité de juger -s'il y a lieu- des compétences des spécialistes, pour optimiser l'implication de chacun dans la dynamique de projet.

Pierrick Tigeot confirme aussi cette mission de « chef d'orchestre » lorsqu'il précise : « L'architecte doit essayer de rester maître du jeu, chef d'orchestre pour mettre en musique un certain nombre de contraintes. Il doit aussi solliciter des avis, être à l'écoute, anticiper sur ce qui lui sera imposé, intégrer en amont et ajuster ». Selon lui, « Cette vocation de l'architecte est importante, même si elle reste subtile ¹⁵² ». En effet, l'architecte est souvent perçu comme celui qui élabore un projet de construction, or, pour Pierrick Tigeot, « l'architecte ne produit

¹⁵⁰ PETZINKA Karl-Heinz (2004), *Der Architekt der Zukunft*, dans SÜSS Sabine (Sous la direction de) (2004), INTERNATIONALEN FORUM FÜR GESTALTUNG ULM, *Design und Architektur: Studium und Beruf – Fakten, Positionen, Perspektiven*, Basel, Birkhäuser -Verlag für Architektur, p.115

« Nicht der verschrobene Künstler, sondern der interdisziplinäre und weltoffene Know-how-Träger, eben ein Architekt, hat die Chance auf Zukunft und wird als Globalplayer unterschiedlichster Disziplinen ebenso Kreativität kommunizieren müssen, wie sie entwickeln und letztlich umsetzen. »

¹⁵¹ BAUMEISTER Nicolette (2004), *Op.cit.*, p. 130 « Der Marktpartner Architekt muss im Bauorchester künftig auch die Partituren der anderen Solisten des Baumarktes Europa besser beherrschen, wenn er als Dirigent, Komponist oder Autor überleben und seine Existenzberechtigung mit notwendiger Kompetenz unter Beweis stellen will »

¹⁵² Entretien avec Pierrick TIGEOT

pas seulement un travail marchand, mais aussi un travail pour le bien public conformément à loi de 1977 ». Ce travail pour le bien public nécessite de posséder une vision globale et d'appréhender les composantes sociales du projet. Dans cette vision urbanistique, Viviane Claude rappelle la place essentielle que prend la conception, revendiquée par les formations en architecture en précisant que « *L'étude de la composition a la valeur d'une méthode universelle : l'architecte la contrôle quelque soit l'échelle géographique concernée*¹⁵³ »

3- La vocation d'urbaniste : guider les acteurs du projet avec son statut généraliste et pluridisciplinaire

Carl Fingerhuth, conseiller en urbanisme et en aménagement pour plusieurs villes, donne sa propre définition de l'urbaniste en le comparant à un Suisse. « Il n'y a pas de profession d'urbaniste comme il n'y a pas de Suisse. Le Suisse a plusieurs langues maternelles, plusieurs cultures. Que fait l'urbaniste ? Planifie-t-il la nouvelle ville virtuelle qui, au delà des systèmes de communication électronique globaux, est mise en réseau au niveau mondial, ou bien s'engage-t-il pour la conservation des jardins familiaux de l'ouest de Francfort ?¹⁵⁴ ». A travers cette citation, Carl Fingerhuth fait référence à une profession qui se construit à partir de plusieurs expériences professionnelles d'horizons variés, d'où la comparaison avec le Suisse, mais également il évoque une profession dont le champ d'activité est à la fois large et précis. Il est large, pour la diversité des actions que l'urbaniste peut mener, et pour sa mission première : construire la ville du futur. Il est précis, pour les thématiques spécifiques sur lesquelles les urbanistes sont amenés à travailler, par exemple, ici, les jardins familiaux.

Véronique Biau, enseignant-chercheur de l'Ecole d'Architecture de Paris-Val de Seine, évoque lors du colloque de clôture du programme « Activité d'experts et coopérations interprofessionnelles » qui s'est tenu à Paris les 05 et 06 octobre 2006 dans le cadre du réseau RAMAU, la notion d'idéal-type de l'urbaniste. Elle dresse tout d'abord un profil généraliste de l'urbaniste, qui se caractérise par l'idée que sa pratique intervient à titre principal et non comme une pratique optionnelle. Le profil de l'urbaniste dépend également de sa formation intégrée à l'APERAU, qui doit donner lieu à un diplôme spécifique. Ce qui révèle ensuite l'urbaniste, c'est son expérience, le fait qu'il puisse présenter des travaux de référence variés et enfin, le fait qu'il ait la capacité d'articuler les éléments, à être le coordonnateur. Véronique Biau précise dans un second temps ce qui compose « les cœurs de métier » de l'urbaniste. Ces « cœurs de métiers » sont constitués de fonctions traditionnelles telles que la planification stratégique, le montage de projet, la gestion du territoire, la programmation et

¹⁵³ CLAUDE Viviane(2006), *Op.cit.*, p.95

¹⁵⁴ FINGERHUTH Carl (2004), *Op.cit.*, p.170

l'aménagement de l'espace, mais également de fonctions cognitives et relationnelles qui prennent de plus en plus de place dans leurs missions.

A ce titre Viviane Claude dresse la liste des qualités requises pour accomplir cette mission de coordination encore nommée management : il doit être à la fois « *méthodologue* », « *maïenticien* » et *médiateur* – ou « *inter-facteur* », « *porteur* », « *traducteur* »¹⁵⁵. Elle montre également combien cette nouvelle compétence est essentielle dans les processus urbanistiques, pour lesquels les finalités ont évolué : « *La formalisation préalable de la démarche, la construction des situations de coopération, de négociation, d'évaluation deviennent prépondérantes. On tend à privilégier les « processus » au détriment des « produits », la « planification » par rapport au « plan », le mode de formation de la décision par rapport à l'acte même de décider*¹⁵⁶ ». Cette compétence est bien évidemment rendue possible par la pluridisciplinarité évoquée auparavant par Carl Fingerhuth et par la formation, comme le souligne Christophe Demazière « *Le nouveau diplômé de demain devra, au cours de sa carrière, savoir s'adapter en permanence aux développements ultérieurs de la spécialité pour évoluer vers d'autres champs de compétences*¹⁵⁷ », faisant la force de l'urbaniste. Viviane Claude précise que cette pluridisciplinarité fait appel à une polyvalence technique et à une polyvalence en terme de compétences sociales, c'est-à-dire qu'elle implique de « *savoir parler à des gens différents, savoir à qui s'adresser, savoir combiner des demandes, repérer les leaders d'opinion et les porteurs de projet, activer des relations. Développer un quartier ou un territoire, c'est pouvoir être l'opérateur d'un travail collectif, c'est-à-dire prendre appui sur des ancrages, réseaux, intérêts locaux, mais aussi nationaux, européens voire internationaux, jouer entre les différentes échelles territoriales, savoir coordonner les enveloppes financières venues de sources variées, monter des dossiers. C'est aussi jouer des positions d'interface en alliant ces divers champs de l'action publique*¹⁵⁸ ».

Cette position d'interface est également reprise par Eric Raimondeau, urbaniste de Nantes Métropole qualifié par l'OPQU, à travers son expérience dans le secteur public. A ce titre, il évalue la place de l'urbaniste comme intermédiaire entre les décideurs politiques et les bureaux d'études. Cette position se traduit dans la préparation des dossiers reprenant les orientations stratégiques nécessaires à la réalisation des études. D'un point de vue éthique, il considère que l'urbaniste travaillant dans le secteur public occupe une position dominante vis-à-vis des autres acteurs, étant capable d'anticiper les décisions des élus et, en même temps, grâce à sa connaissance fine du terrain et des attentes de ces derniers, remplissant la mission de guide et de conseil auprès des bureaux d'études sur les propositions à élaborer. Enfin, concernant la qualification, il l'envisage surtout comme bénéfique au niveau du

¹⁵⁵ CLAUDE Viviane(2006),*Op.cit.*, p.224

¹⁵⁶ *Ibid.*, p.224

¹⁵⁷ FREBAULT-POUYET (2006), *Op.cit.*, p.120

¹⁵⁸ CLAUDE Viviane(2006),*Op.cit.*, p.225

secteur privé, car elle correspond à un label destiné à reconnaître la pratique et la capacité d'expertise en matière d'urbanisme de la personne qualifiée. Il considère que « *les autres acteurs portent un regard nouveau sur la personne qualifiée*¹⁵⁹ » qui gagne en crédibilité.

4- Les rapports entre les professions dans la pratique de l'urbanisme : à l'origine de restructurations et de luttes internes et externes

Comme le souligne Viviane Claude « *la recherche sur les pratiques professionnelles ne peut ignorer la complexité dans laquelle sont pris les acteurs*¹⁶⁰ ». Pour grand nombre de professionnels, les contours du secteur de l'urbanisme restent flous. Compte tenu de la diversité des professions qui y participent, certaines mises au point au cœur même de chacune de ces professions et dans la relation des unes avec les autres sont nécessaires : « *Il n'y a pas simple agrégation mais des transformations par action et réaction des uns sur les autres*¹⁶¹ ». Pour Yves Dauge, une véritable transformation s'est opérée faisant basculer le modèle d'organisation précis qui existait auparavant : « *Dans le partage traditionnel des tâches et des missions, les architectes étaient responsables de la conception du projet et de sa traduction spatiale, de l'esquisse à l'avant projet détaillé ; les ingénieurs et les bureaux d'études étaient chargés de la technique et de la mise au point de l'exécution ; et les économistes de la construction du contrôle des coûts du projet. Mais la complexification du processus de construction et la crise du bâtiment ont conduit les cabinets de maîtrise d'œuvre à externaliser un nombre croissant de fonctions entraînant une multiplication des métiers et un effacement des frontières qui les séparent tandis que dans le nouveau jeu des acteurs, ceux de la création s'affaiblissent et sont marginalisés.*¹⁶² ».

A travers différents témoignages recueillis, il s'agit ici de vérifier si cet « *effacement de frontières* » évoqué par Yves Dauge « paralyse » les professionnels.

L'élargissement des compétences du géomètre, énoncé précédemment, se traduit par une restructuration des cabinets de géomètres qui recrutent des personnes spécialisées. Aurélie Blanchet¹⁶³ témoigne notamment de son expérience dans un cabinet qui a recruté une personne chargée d'étudier l'impact du projet urbanistique sur son environnement. Ce processus récent au sein des cabinets de géomètre est apparu sur les conseils des architectes-conseils auxquels font appel les géomètres lors de l'établissement des plans de composition. La relation entre le géomètre et l'architecte est alors jugée conviviale et complémentaire : le géomètre présente des esquisses que l'architecte valide. Les géomètres interrogés, quelque soit leur expérience, décrivent ainsi la relation entre le géomètre et

¹⁵⁹ Entretien avec Eric RAIMONDEAU

¹⁶⁰ CLAUDE Viviane (2006), *Op.cit.*, p.81

¹⁶¹ *Ibid.*, p.90

¹⁶² DAUGE Yves (2005), *Op.cit.*, p.4

¹⁶³ Entretien avec Aurélie BLANCHET

l'architecte : les géomètres travaillent à plat alors que les architectes explorent trois dimensions. Toutefois, Philippe Lhuillier atténue cette stricte séparation en précisant que « *les géomètres développent de plus en plus le travail en trois dimensions qui constitue une zone de recouvrement avec le travail des architectes, en plus de la maîtrise d'œuvre.* ¹⁶⁴ ». Dans les relations qui unissent le géomètre à d'autres professionnels, celle avec l'architecte revient sans cesse. Aussi pour mieux qualifier cette relation, Aurélie Blanchet précise que « *les architectes sont des artistes. Ils font les choses pour qu'elles soient belles mais ne prennent pas vraiment en compte le côté pratique. Le géomètre quant à lui est carré, précis, c'est un homme de terrain mais pas un artiste. Il est en contact avec les techniciens qui réalisent le projet.* ¹⁶⁵ »

Les architectes rencontrés partagent en partie ce point de vue, mais restent globalement plus ferme sur leur manière de distinguer le rôle de chacun. Qu'il s'agisse de Michel Roulleau, Michel Bertreux, Pierrick Tigeot ou encore Dominique Citti-Claes, architecte-urbaniste à Nantes, tous considèrent que l'architecte est seul compétent pour la conception de projet et que le géomètre ne doit pas intervenir à ce niveau. Ils l'expriment alors de différentes façons, soit en indiquant que « *La formation de base du géomètre est la propriété foncière. Il doit rester au niveau de sa définition* ¹⁶⁶ » (Michel Bertreux), soit en constatant « *la réalité négative de l'aménagement des lotissements réalisés par les géomètres, les lotissements s'inscrivant dans le cadre d'une réalité où le géomètre ne se situe, pas plus dans la dimension spatiale, que sociale, qu'historique ou encore économique* ¹⁶⁷ » (Michel Roulleau) ou encore en précisant que « *La technique ne fait pas tout, elle réfrène même parfois la création. Le géomètre est un technicien, pas un concepteur, à quelques exceptions près. Quand chacun reste à sa place, il y a collaboration. Imaginer l'espace n'est pas le rôle d'un technicien.* ¹⁶⁸ » (Pierrick Tigeot). Ce décalage entre le technicien-ingénieur et l'architecte est une question récurrente et justifie pour les architectes leur monopole sur la conception, en faisant référence à « *la force de la créativité existant à partir du doute* », notion évoquée précédemment. En effet, Michel Roulleau insiste sur « *cette part de doute omniprésente chez l'architecte dès sa formation, alors que l'ingénieur, cartésien, détient la vérité* ». Partant de ce principe, l'architecte partage les aspects techniques avec le géomètre, mais il reste le seul détenteur de l'aspect conceptuel. Dominique Citti-Claess¹⁶⁹, précise toutefois que les cabinets d'architectes s'agrandissent aujourd'hui pour intégrer à leurs équipes des profils variés, qui sortent du champ de l'architecture et qui sont amenés à intervenir sur la conception après une certaine expérience en cabinet. Cette notion de pluridisciplinarité autour du projet urbanistique portée par l'architecte est

¹⁶⁴ Entretien avec Philippe LHUILLIER

¹⁶⁵ Entretien avec Aurélie BLANCHET

¹⁶⁶ Entretien avec Michel BERTREUX

¹⁶⁷ Entretien avec Michel ROULLEAU

¹⁶⁸ Entretien avec Pierrick TIGEOT

¹⁶⁹ Entretien avec Dominique CITTE-CLAESS

également soutenue par Pierrick Tigeot. Selon lui, la profession d'architecte était auparavant une profession unipersonnelle. Aujourd'hui, « *l'architecte perçoit ses limites en terme de compétences et sollicite d'autres compétences complémentaires, dans le but d'offrir un projet global grâce à une professionnalisation plus poussée*¹⁷⁰ ». Quantitativement cette modification se traduit comme pour les géomètres dans la structuration des cabinets, où un décalage entre l'Allemagne et la France peut être constaté. La structure des cabinets en Allemagne est effectivement particulière : plus de 90 % comptent moins de 5 employés et moins de 1 % compte plus de 50 employés. En France, plus de 45 % des cabinets ont plus de 5 employés, mais 30 % auraient plus de 50 employés selon une récente étude¹⁷¹. Cette situation incite les architectes à coopérer entre eux, ainsi qu'avec les comptables, les avocats mais aussi les ingénieurs avec qui les relations sont difficiles notamment en Allemagne. Par ailleurs, la spécialisation, déjà très développée, se renforce en matière de durabilité, d'écologie, de conseil. Les architectes recherchent également des marchés hors d'Allemagne. Cette différence entre les structures françaises peut s'expliquer par le fait que la France est déjà fortement engagée dans un processus de promotion de nouvelles coopérations au sein même des cabinets alors qu'en Allemagne sont promus la création et l'enregistrement de sociétés d'architectes à responsabilité limitée et le partenariat multidisciplinaire.

Les relations aux urbanistes restent quant à elles plus floues car de nombreux professionnels ne reconnaissent pas la qualification d'urbaniste. Parmi ces professionnels, Michel Bertreux perçoit toutefois l'intervention de l'urbaniste comme nécessaire dans un projet qui « *atteint de grandes échelles* » et fait appel à différents acteurs où « *chacun cherche une spécificité* ». Il reconnaît aussi, qu'entre l'architecte et l'urbaniste, « *les territoires se croisent pour répondre aux questions de gestion, d'organisation et d'esthétique*¹⁷² ».

Pour compléter ces différents points de vue issus des entretiens avec les professionnels, la vision de Claude Dorian, directrice régionale de l'équipement de Champagne-Ardenne, reprise par Anne Fantuzzi dans son article de la revue *Géomètre* sur le profil hybride de l'urbaniste-, est intéressante. Dans cet article il est question du double cursus qu'exige parfois ce profil, faisant apparaître les appellations de « *géomètre-urbaniste* » et d'« *architecte-urbaniste* ». Claude Dorian qualifie ce double cursus « *d'excellente alchimie* », car il permet une alliance entre le métier d'architecte, qu'elle considère comme « *un métier jubilatoire qui permet de projeter les volumes dans l'espace sans contrainte* » et le « *métier de touche-à-tout* », celui de l'urbaniste, qui exige « *une formation disciplinaire et méthodologique* ».

¹⁷⁰ Entretien avec Pierrick TIGEOT

¹⁷¹ BREVAN Claude, PICARD Paul (2000), *Ville, une nouvelle ambition pour les métiers*. Rapport remis en septembre 2000 à Claude Bartolone, ministre délégué à la Ville.

¹⁷² Entretien avec Michel BERTREUX

*rigide*¹⁷³». Présenté ainsi, le « titre » d'urbaniste accolé à celui d'une profession vient apporter un complément à la formation initiale et permet de lui donner un autre sens, au-delà des limites auxquelles le professionnel est confronté à l'origine. Effectivement, Anne Fantuzzi ajoute, dans son article, que ce double cursus est « *source de richesse et fertilité et permet de croiser les regards, de cultiver la pluridisciplinarité, de susciter des synergies entre professions connexes sur la base d'une culture urbaine commune assise sur des méthodologies uniformes qui forgent le cœur de métier*¹⁷⁴ ». Lors du colloque organisé par le PUCA, Véronique Biau¹⁷⁵ évoque également la notion de culture professionnelle commune reposant sur des territoires et des espaces similaires, sur la primauté de l'intérêt collectif, avec pour finalité une intervention sur l'espace axée sur les thématiques « Anticiper, Réaliser, Corriger » et faisant référence à « un collectif de fabrication ». Dans ce domaine lié à la transformation des villes, c'est bien ici la complémentarité entre des professions aux missions premières précises qui se redéfinissent autour de l'urbaniste, élément fédérateur, qui est montrée. Toutefois, cet élément fédérateur ne peut engendrer l'harmonie que dans la mesure où il est à la fois solidement ancré sur une culture urbaine et nécessairement reconnu.

De façon plus générale, Viviane Claude perçoit entre ces différentes professions un clivage entre hommes d'études et hommes de l'art, deux profils différents dont les expériences, les intérêts et les contraintes sont variés, les méthodes de travail multiples et la manière de se représenter la ville différente. Ce clivage se traduit dans la pratique par « *ceux qui travaillent sur des diagnostics en vue de l'élaboration des programmes et ceux qui sont chargés d'établir des plans*¹⁷⁶ » : l'étude et l'art. Au-delà des titres, des formations, cette discontinuité dans le travail est source de conflits, toujours selon Viviane Claude. Dans l'optique de pouvoir affiner l'articulation entre les différentes professions, il est intéressant de s'attarder sur l'analyse que Patrick Godier¹⁷⁷ propose lors du colloque organisé par la PUCA. En effet, pour définir l'articulation entre les professionnels, Patrick Godier renvoie à la notion de coopération, qui apparaît nécessaire compte tenu des multiples acteurs qui interviennent sur un projet urbanistique. Cette coopération suppose toutefois de faire face à deux difficultés. La première difficulté consiste à faire en sorte que tous travaillent ensemble. Il faut donc pour cela gérer la singularité de chacun, trouver un rythme, un référentiel commun. La seconde difficulté repose sur l'enjeu de la régulation, du fait de dispositifs d'actions complexes ou encore de la présence d'interfaces à gérer. Ces difficultés justifient alors la place primordiale qu'occupe le chef de projet qui encadre le processus. Au regard des

¹⁷³ FANTUZZI Anne (2007), *Les professionnels de l'urbanisme en quête d'identité*, Paris, Géomètre, Mensuel des Géomètres-Experts, n°2034, février 2007, p.14-15

¹⁷⁴ *Ibid.*, p.14-15

¹⁷⁵ Colloque PUCA, *Op.cit.*

¹⁷⁶ CLAUDE Viviane (2006), *Op.cit.*, p 181

¹⁷⁷ Colloque PUCA, *Op.cit.*

profils des professions étudiées, la question se pose alors de savoir qui peut le mieux prétendre à occuper la mission de chef de projet. Chacune de ces professions disposant de compétences propres à cette mission, elles aspirent toutes à être le coordonnateur, ce qui crée « cette zone de recouvrement » ou encore « ces territoires croisés », cités auparavant, dans le domaine de l'urbanisme.

« *Au cours du XXe siècle, les qualifications professionnelles des urbanistes se sont diversifiées, passant de l'art de bâtir, à la réalisation d'études, au « projet » urbain puis au management territorial* ¹⁷⁸ ». Cette citation met bien en évidence les évolutions qui ont marqué le domaine de l'urbanisme et qui justifient aujourd'hui l'intervention de multiples professionnels. Chacun tente de se démarquer par sa spécificité. En même temps, chacun cherche à répondre aux nouveaux enjeux induits par l'évolution de la société et du monde en mouvement, enjeux qui leur demandent de développer de nouvelles compétences telles que celle de manager de projet. Cette dernière compétence particulière participe à rendre flou le contour de l'urbanisme, car elle constitue une composante dialectique et instable du processus. Est entendu par instabilité le fait que chaque profession puisse s'octroyer cette compétence, s'ajoutant aux divers points de recouvrement déjà existant et rendant alors difficile la définition claire et précise de leur champ d'activité. Toutefois, que ce soit en Allemagne ou en France, chacune de ces professions est consciente de l'existence des autres, et des différents types d'activités qui composent l'urbanisme dans un système d'interdépendance, même si le contour de l'urbaniste reste flou pour certains. Partant de cette réalité, les professionnels ne peuvent adopter qu'une seule attitude : celle de coexister tout en affirmant leurs compétences propres. Ainsi, les trois profils que dresse Carl Fingeruth pour définir les professionnels qui répondent aux évolutions de la ville, sont judicieux pour résumer les compétences du géomètre, de l'architecte et de l'urbaniste transmises par leur formation. Qu'ils exercent en France ou en Allemagne, ces profils sont ainsi désignés :

- les rationalistes, qui évaluent l'efficacité des systèmes techniques : ici, les géomètres-experts,
- les créateurs, qui sont en mesure de donner de l'énergie émotionnelle et spirituelle à la population au travers de leurs créations : les architectes,
- et enfin, les professionnels ayant la capacité d'assembler et d'encadrer des réseaux et systèmes complexes : les urbanistes.

¹⁷⁸ CLAUDE Viviane (2006), *Op.cit.*, p. 224

CONCLUSION

Tout, en France, les organisations professionnelles comme les formations et la pratique, concoure à porter de manière plus ou moins prononcée les professions de géomètre et d'architecte au rang d'acteur majeur du processus d'évolution et de construction des villes, qui, par leur fondation et leur histoire, sont déjà familiarisées voire partiellement intégrées à ce milieu. L'urbaniste, aujourd'hui qualification mais peut-être demain profession s'il réussit à se légitimer vis-à-vis des autres professionnels, possède, par sa vision générale des enjeux du projet, la compétence complémentaire que recherchent ces professionnels pour pouvoir maîtriser le processus urbanistique. Pour l'Allemagne, cette question de la reconnaissance de l'urbaniste ne se pose pas de la même manière, car le géomètre est absent de ce champ d'activités et l'architecte reste plus attaché à la conception et à la gestion du projet. Le champ est laissé libre à l'urbaniste mais, titré par l'Ordre des Architectes (la BAK), son autonomie n'est que relative.

La France et l'Allemagne rencontrent donc, l'une et l'autre, des difficultés de natures différentes principalement quant à la reconnaissance de l'urbaniste dans le champ de l'évolution et de la construction de la ville. Les architectes bénéficient d'une certaine notoriété à travers leur rôle de concepteur, leur assurant une reconnaissance relative. Les géomètres français n'étant pas au même stade de réflexion que leurs confrères allemands quant à leur intégration au processus urbanistique, cette question de la reconnaissance ne peut, aujourd'hui pas être partagée par les deux pays de manière identique. Pourtant, ces deux pays favorisent cette reconnaissance en proposant des formations en urbanisme construites sur des modèles pratiquement similaires, reflet d'un effort d'harmonisation porté par le Conseil Européen des Urbanistes, et particulièrement en France, dans les organisations professionnelles s'y rattachant. Ces formations en urbanisme, illustrées dans ce mémoire par l'étude du Département Aménagement de l'Ecole Polytechnique de Tours et de la filière « Stadtplanung » de la HafenCity Universität, sont en effet représentatives de la dynamique qui s'exerce autour du profil de l'urbaniste pour pouvoir pallier au flou qui persiste, du point de vue de certains professionnels, sur la définition de ses compétences et sur la légitimité de son rôle au sein du processus. Cette dynamique particulièrement active chez l'urbaniste, surtout en France où la profession reste à construire, se manifeste dans les autres professions. En effet, dans le cadre du processus de Bologne, les formations

développent des modules complémentaires grâce à des coopérations avec d'autres établissements afin de permettre aux étudiants de développer de nouvelles compétences, tout en gardant le socle original de la propre formation, base de la spécificité de leur profession. C'est ce que traduit Viviane Claude, en comprenant ici l'urbaniste comme l'ensemble des professions participant à l'évolution et à la construction des villes : « *On observe dans les formations des urbanistes, non seulement des différences plus grandes entre des « profils » mais aussi des différences nouvelles de représentations de ce que peut être une profession entre les architectes et les ingénieurs d'un côté et les diplômés sortis de l'université de l'autre.*¹⁷⁹ »

L'« introspection » des organisations professionnelles, des formations et des points de vue des spécialistes sur tous ces éléments a permis de dresser, malgré les différences existant entre la France et l'Allemagne, le portrait du géomètre-expert, de l'architecte et de l'urbaniste afin de reconnaître leurs propres compétences à faire évoluer et construire la ville de demain. Elle a également permis de constater que ce processus d'évolution et de construction de la ville future ne peut se réaliser qu'au moyen de coopérations. Ces coopérations se concrétisent, aussi bien au niveau des organismes professionnels - par une structuration à renforcer à l'échelle européenne les coopérations dépassant les échelles nationales-, qu'au niveau des formations : des coopérations largement impulsées dans le cadre de la réforme LMD, et dans la pratique, par un dialogue constant entre les différents acteurs du projet pour montrer la légitimité de l'intervention de chacun.

Avant de mettre un point final à cette étude, un certain nombre de limites doivent être mentionnées. Tout d'abord, choisir de travailler sur deux pays de langues maternelles différentes et donc aux terminologies propres à chacune suppose une parfaite maîtrise de la langue étrangère, pour pouvoir interpréter les subtilités de langage émanant des écrits allemands. Une autre limite concerne l'absence ou le manque de données sur certains axes de réflexion de ce travail, notamment au niveau du géomètre allemand : en effet, n'apparaissent pas de références à des ouvrages concernant l'intégration de cette profession au champ de l'urbanisme, les bibliothèques explorées n'en possédant pas et les personnes rencontrées aussi bien en Allemagne qu'en France n'y faisant pas mention. Enfin, dans l'optique de définir l'application de leurs compétences dans la pratique professionnelle, c'est la rencontre avec les spécialistes et la confrontation de leur point de vue qui ont été privilégiées dans le cadre de ce mémoire. Cette approche concrète de la pratique pourrait être traitée, dans la poursuite de ces travaux, sous l'angle de l'analyse d'un projet commun, inscrit, par exemple, dans le cadre de la coopération transfrontalière.

¹⁷⁹ CLAUDE Viviane(2006), *Ibid.*, p.100

BIBLIOGRAPHIE

ARADEL (1999), *Les métiers du développeur économique*, Lyon, Les Cahiers du développeur économique, n°2, mai 1999

ASSEMBLEE NATIONALE ET SENAT (1946), *Loi n° 46-942 du 7 mai 1946* instituant l'Ordre des géomètres-experts. Paris, 15p.

AVITABILE Alain (2004), *Le projet urbain : une culture du territoire et de l'action urbaine*, dans CHALAS Yves (2004), (Sous la direction de), *L'imaginaire aménageur en mutation*, Paris, L'Harmattan, mars 2004, p. 27-47

BAUMEISTER Nicolette (2004), *Abenteuer Architekt*, dans SÜSS Sabine (Sous la direction de) (2004), INTERNATIONALEN FORUM FÜR GESTALTUNG ULM, *Design und Architektur: Studium und Beruf – Fakten, Positionen, Perspektiven*, Basel, Birkhäuser -Verlag für Architektur, p 125-140

BAUS Ursula (1997), *Architekten: Apocalypse now? Die Veränderung eines Berufsbildes*, Stuttgart, db-das buch/ DVA, 126 p.

BIAU Véronique (1998), *Faire la Ville et Rêves et aléas de l'architecte-artiste*, dans HAUMONT Nicole (Sous la direction de) (1998), *L'urbain dans tous ses états-Faire, vivre, dire la ville*, collection H habitat et sociétés, Paris, L'Harmattan, p.11-16 et 89-102

BLAIS Jean-Paul (2004), *L'imaginaire contre la ville*, dans CHALAS Yves (Sous la direction de) (2004), *L'imaginaire aménageur en mutation*, Paris, L'Harmattan, mars 2004, p.19-26

BOURDIN Alain (2001), *De la culture de l'opération à la culture de l'action*, dans MASBOUNGI Ariella (ouvrage coordonné par) (2001), *Fabriquer la ville, Outils et méthodes : les aménageurs proposent*, Club ville-aménagement, direction générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction, Paris, La documentation Française, avril 2001, p.165-175

BREVAN Claude, PICARD Paul (2000), *Ville, une nouvelle ambition pour les métiers*. Rapport remis en septembre 2000 à Claude Bartolone, ministre délégué à la Ville.

CERTU LYON (2004), *La démarche de programmation-Définir les besoins, monter le projet et le mettre en œuvre-Les Métiers de la maîtrise d'ouvrage immobilière*, Collection Références, n°47, Cachan, Lavoisier éditions, 125p.

CHALAS Yves (Sous la direction de) (2004), *L'imaginaire aménageur en mutation*, Paris, L'Harmattan, mars 2004, 340 p.

CHOAY Françoise (mars 2005), MERLIN Pierre, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, Presses Universitaires de France, 963 p.

CLAUDE Viviane (2006), *Faire la ville : Les métiers de l'urbanisme au XXème siècle*, Collection eupalinos, Marseille, Parenthèses, 253 p.

CONSEIL EUROPEEN DES URBANISTES (1985), *Charte Européenne des Urbanistes : Accord et Déclaration Internationale des Instituts Nationaux et Associations d'Urbanistes Professionnels des Pays de la Communauté Economique Européenne*, 8 p.

CONSEIL EUROPEEN DES URBANISTES (2003), *La Nouvelle Charte d'Athènes 2003 - La Vision du Conseil Européen des Urbanistes sur Les Villes du 21^{ème} siècle*, 24 p.

CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES (CNOA) (2003), *L'Ordre des Architectes*, Paris, mars 2003, 26 p.

DAUGE Yves (2005), au nom de la Commission des Affaires culturelles sur les métiers de l'architecture, *Métiers de l'architecture et du cadre de vie: les architectes en péril.*, *Rapport d'information du Sénat – Session ordinaire de 2004-2005 – n°64*, Paris, Sénat, 136 p.

DAVOUDI Simin, ELLISON Paul (2006), in Association of European Schools Of Planning (AESOP), *Bologna Survey 2006*, Oxford, Oxford Brookes University, juin 2006, 180 p.

DE MAILLARD Jacques (2000), *Les chefs de projet et les recompositions de l'action publique, Des métiers qui font la ville*, Annales de la recherche urbaine, PLAN URBANISME CONSTRUCTION ARCHITECTURE (PUCA), Paris, n°88, décembre 2000, 167p.

DROST Uwe (2004), *Die Architekturlehre heute – oder von der Notwendigkeit einer neuen Selbsterkenntnis*, dans SÜSS Sabine (Sous la direction de) (2004), INTERNATIONALEN FORUM FÜR GESTALTUNG ULM, *Design und Architektur: Studium und Beruf – Fakten, Positionen, Perspektiven*, Basel, Birkhäuser -Verlag für Architektur, p 141-153

ECOLE POLYTECHNIQUE DE L'UNIVERSITE DE TOURS DEPARTEMENT AMENAGEMENT (2006), *Livret de l'étudiant – Année universitaire 2006-2007*, Université François Rabelais, 96 p.

ECOLE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES (2006), *Programmes du cycle 1- Année universitaire 2006-2007*, Ensan, 140 p.

ECOLE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES (2006), *Programmes du cycle 2 - Année universitaire 2006-2007*, Ensan, 107 p.

ECOLE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES (2006), *Livret de l'étudiant - Année universitaire 2006-2007*, Ensan, 57 p.

FANTUZZI Anne (2007), *Les professionnels de l'urbanisme en quête d'identité*, Paris, Géomètre, Mensuel des Géomètres-Experts, n°2034, février 2007, p.14-15

FELDHUSEN Gernot(1982), *Architekten und ihre beruflichen Perspektiven : der Konflikt zwischen professionellem Anspruch und gesellschaftlicher Wirklichkeit*, Stuttgart, Deutsche Verlags – Anstalt (DVA), 208 p.

FINGERHUTH Carl (2004), *Der Treuhänder der Stadt*, dans SÜSS Sabine (Sous la direction de) (2004), INTERNATIONALEN FORUM FÜR GESTALTUNG ULM, *Design und Architektur: Studium und Beruf – Fakten, Positionen, Perspektiven*, Basel, Birkhäuser -Verlag für Architektur, p 170-180

FREBAULT Jean(2001), *Vers la fin du modèle classique d'aménageur et Une nouvelle donne qui bouscule les aménageurs*, dans MASBOUNGI Ariella (ouvrage coordonné par) (2001), *Fabriquer la ville, Outils et méthodes : les aménageurs proposent*, Club ville-aménagement, direction générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction, Paris, La documentation Française, avril 2001, p.133-135 et p.185-191

FREBAULT Jean, POUYET Bernard (octobre 2006), commandités par le Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer et le Ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, *Renforcer les formations à l'urbanisme et l'aménagement*, rapport, Paris, 284 p.

FRÖHLICH Burkhard, SCHULENBURG Sonja (2003), *Architekturstudium und dann ?*, Berlin, Birkhäuser/DBZ, 131 p.

FUBINI Alex (2004), (AESOP), *Improving Planning Education in Europe*, Milano, Franco Angeli, 469 p.

GODARD Francis(2001), *L'enjeu de la formation*, dans MASBOUNGI Ariella (ouvrage coordonné par) (2001), *Fabriquer la ville, Outils et méthodes : les aménageurs proposent*, Club ville-aménagement, direction générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction, Paris, La documentation Française, avril 2001, p.178-179

GODIER Patrice, RINGON Gérard, GAUDIBERT Françoise, TAPIE Guy (2004), OFFICE PROFESSIONNEL DE QUALIFICATION DES URBANISTES (OPQU) en collaboration avec PROFESSIONS ARCHITECTURE VILLE ENVIRONNEMENT (PAVE) *Etude portant sur le référentiel métier de l'urbaniste*, Document d'étape: Qualification, fonctions et référentiels d'activité, Paris, septembre 2004, 53 p.

HAMANN Barbara (2004), *Architektur = gestalterische, technische und wirtschaftliche Planung*, dans SÜSS Sabine (Sous la direction de) (2004), INTERNATIONALEN FORUM FÜR GESTALTUNG ULM, *Design und Architektur: Studium und Beruf – Fakten, Positionen, Perspektiven*, Basel, Birkhäuser -Verlag für Architektur, p 64–67

HARRAP'S UNIVERSAL(2004), *Dictionnaire Allemand-Français/ Français-Allemand*, Stuttgart, Ernst Klett Sprachen GmbH

HAUMONT Bernard (1998), *La maîtrise d'œuvre architecturale et urbaine en Europe : des modèles contrastés d'organisation et de gestion*, dans HAUMONT Nicole (Sous la direction de) (1998), *L'urbain dans tous ses états-Faire, vivre, dire la ville*, collection H habitat et sociétés, Paris, L'Harmattan, p.17-30

HAUMONT Nicole (Sous la direction de) (1998), *L'urbain dans tous ses états-Faire, vivre, dire la ville*, collection H habitat et sociétés, Paris, L'Harmattan, 396 p.

HENNING Klaus, STAUFENBIEL Joerg E.(1991), *Berufsplanung für Ingenieur*, Köln, Iba-Institut-Köln GmbH, 472 p.

INFORMATIONSKREIS FÜR RAUMPLANUNG (IFR) (2003), *Raumplanung, Schwerpunkt: Ausbildung*, Dortmund, n°110, octobre 2003

JANVIER Yves (2001), *Un système de production en mutation*, dans MASBOUNGI Ariella (ouvrage coordonné par), (2001), *Fabriquer la ville, Outils et méthodes : les aménageurs proposent*, Club ville-aménagement, direction générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction, Paris, La documentation Française, avril 2001, p.137-147

KROMIK Wolfgang (1999), *Das Architektbüro – Rechtsgrundlagen, Vertragswesen, Organisation*, Düsseldorf, Werner Verlag, 610 p.

LAGOUTTE Michel-Patrick (2007), *Moderniser la profession pour préparer l'avenir*, Paris, Géomètre, Mensuel des Géomètres-Experts, n°2036, avril 2007, p.8-9

LANGHAGEN-ROHRBACK Christian (2005), *Raumordnung und Raumplanung*, Stuttgart, Geowissen Kompakt/ Enke, 130 p.

LAUGIER Robert (2005), Etude réalisée pour le bureau des Réseaux Professionnels de la Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction par le Ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de la Mer, « *Les formations d'urbaniste dans cinq pays européens : Allemagne, Espagne, Italie, Pays-Bas et Royaume-Uni* », avril 2005.

LABORATOIRE ETUDE RECHERCHE FORMATION EN ACTION SOCIALE (LERFAS) (2003), Programme de recherche : « *Les collectivités territoriales et leurs politiques de gestion de l'emploi et des compétences* » - *Figures professionnelles et activités de mission. Des cadres en développement.- Rapport d'enquête*, novembre 2003.

LEON Hilde (2004), *Keine Angst vor Theorie*, dans SÜSS Sabine (Sous la direction de) (2004), INTERNATIONALEN FORUM FÜR GESTALTUNG ULM, *Design und Architektur: Studium und Beruf – Fakten, Positionen, Perspektiven*, Basel, Birkhäuser -Verlag für Architektur, p 122-124.

MASBOUNGI Ariella (ouvrage coordonné par) (2001), *Fabriquer la ville, Outils et méthodes : les aménageurs proposent*, Club ville-aménagement, direction générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction, Paris, La documentation Française, avril 2001, 230 p.

MOULIN Raymonde, CHAMPY Florent(1993), *La Formation et la profession d'architecte depuis 1914*, Encyclopaedia universalis, p.858-861

OBSERVATOIRE REGIONAL DES DEBOUCHES PROFESSIONNELS DES DIPLOMES EN ARCHITECTURE (Résultats de l'enquête menée par) (2005), *Le devenir professionnel des diplômés en architecture des écoles de Grenoble, Lyon et Saint Etienne- Rhône-Alpes*, 20p.

ORDRE DES ARCHITECTES (02 et 03 décembre 2005), *L'Architecte dans le contexte européen : Actes de la convention des architectes – Bruxelles*, Paris, 75 p.

ORDRE DES GEOMETRES EXPERTS (2006) *Profession : Géomètre-Expert*, Paris, 10 p.

ORDRE DES GEOMETRES EXPERTS (2007), *Année 2006 : Les dates clés – Rapport d'activités*, Paris, 31 p.

PENNINI Daniel et ROUSSET Michel, OFFICE PUBLIC DE QUALIFICATION DES URBANISTES (OPQU) (2006), *Le métier d'urbaniste – Domaines d'activités, fonctions et compétences*, Paris, Le Moniteur, n°5379, cahier détaché n°3, 29 décembre 2006, 19 p.

PETZINKA Karl-Heinz (2004), *Der Architekt der Zukunft*, dans SÜSS Sabine (Sous la direction de) (2004), INTERNATIONALEN FORUM FÜR GESTALTUNG ULM, *Design und Architektur: Studium und Beruf – Fakten, Positionen, Perspektiven*, Basel, Birkhäuser -Verlag für Architektur, p 114–117

POIDEVIN Jean-Luc (2001), *Quel avenir pour l'aménagement et les aménageurs? et Passer du « je sais tout » à « j'écoute les autres »*, dans MASBOUNGI Ariella (ouvrage coordonné par) (2001), *Fabriquer la ville, Outils et méthodes : les aménageurs proposent*, Club ville-aménagement, direction générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction, Paris, La documentation Française, avril 2001, p.11-14 et p.176

POUYET Bernard (2004), *Des formations et des métiers vulnérables*, Paris, Urbanisme, n°335, p.41

PROTOCOLE signé entre le ministère de l'Équipement et l'OPQU, Paris, 22 Juillet 1998

SAUERBRUCH Matthias (2004), *Man muss sich den Virus Architektur einfangen*, dans SÜSS Sabine (Sous la direction de) (2004), INTERNATIONALEN FORUM FÜR GESTALTUNG ULM, *Design und Architektur: Studium und Beruf – Fakten, Positionen, Perspektiven*, Basel, Birkhäuser -Verlag für Architektur, p 118-121

SCHADE Angelika (2004), *Qualitätssicherung : Motor oder Bremse der Hochschulreform*, dans SÜSS Sabine (Sous la direction de) (2004), INTERNATIONALEN FORUM FÜR GESTALTUNG ULM, *Design und Architektur: Studium und Beruf – Fakten, Positionen, Perspektiven*, Basel, Birkhäuser -Verlag für Architektur, p 52–59

SCHEEREN Ole (2004), *Entwicklung in der Veränderung, Anpassung im Fortschritt*, dans SÜSS Sabine (Sous la direction de) (2004), INTERNATIONALEN FORUM FÜR GESTALTUNG ULM, *Design und Architektur: Studium und Beruf – Fakten, Positionen, Perspektiven*, Basel, Birkhäuser -Verlag für Architektur, p 67–69

SIMONNEAU Marie-Anne (2005), Mémoire de recherche : *Evolution des métiers de l'aménagement – Enquête auprès des professionnels du CESA*, Ecole Polytechnique de Tours, département Aménagement, 88 p.

SPITZ René (2004), *Risiko Ausbildung – Risikoausbildung*, dans SÜSS Sabine (Sous la direction de) (2004), INTERNATIONALEN FORUM FÜR GESTALTUNG ULM, *Design und Architektur: Studium und Beruf – Fakten, Positionen, Perspektiven*, Basel, Birkhäuser -Verlag für Architektur, p 40–49.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES URBANISTES (1998), *Charte pour l'urbanisme des villes du XXI^e siècle*, 28p.

SÜSS Sabine (Sous la direction de) (2004), INTERNATIONALEN FORUM FÜR GESTALTUNG ULM, *Design und Architektur: Studium und Beruf – Fakten, Positionen, Perspektiven*, Basel, Birkhäuser -Verlag für Architektur, 504 p.

SYMES Martin, ELEY Joanna, SEIDEL Andrew (1998), *L'architecte anglais: evolution des tâches et formation*, dans HAUMONT Nicole (Sous la direction de) (1998), *L'urbain dans tous ses états-Faire, vivre, dire la ville*, collection H habitat et sociétés, Paris, L'Harmattan, p.77-87

TROQUET Michel (2007), *L'application du processus de Bologne en France – Bilan et perspectives*, Polytech' Marseille, 5 p.

VACHER Hélène(2000), *L'Ecole Supérieure de Topographie et le géomètre urbain (1900-1939), Des métiers qui font la ville*, Annales de la recherche urbaine, PLAN URBANISME CONSTRUCTION ARCHITECTURE (PUCA), Paris, n°88, décembre 2000, 167p.

VARLET Caroline (1998), *Dire et faire la Ville : fragments d'une histoire urbaine, la ZAC de Reuilly-Diderot à Paris*, dans HAUMONT Nicole (Sous la direction de) (1998), *L'urbain dans tous ses états-Faire, vivre, dire la ville*, collection H habitat et sociétés, Paris, L'Harmattan, p.51-64

VERSE-HERRMANN Angela (2000), *Architektur und Raumplanung: die Studienmappe für ein maßgeschneidertes Studium und den erfolgreichen Berufseinstieg*, Frankfurt am Main, Eichborn, 271 p.

WIESAND Andreas Johannes, FOHRBECK Karla, FOHRBECK Dorothea (1984), *Beruf Architekt : eine zusammenfassende Darstellung und Interpretation der Berufswirklichkeit und Berufsgeschichte von Architekten* , Stuttgart, Hatje/Das Beispiel, 189 p.

Sites Internet:

www.ace-cae.org : The Architects' Council of Europe – Conseil des Architectes d'Europe

www.aperau.org : Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme

www.architectes.org : Conseil National de l'Ordre des Architectes

www.bdvi.de : Bund der Öffentlich bestellten Vermessungsingenieure

www.certu.fr : Certu

www.ceu-ectp.org : Conseil Européen des Urbanistes

www.cfdu.free.fr : Conseil Français des Urbanistes

www.clge.org : Comité de Liaison des Géomètres Européens

www.dvw.de : Deutscher Verein für Vermessungswesen.e.V.

www.esgt.cnam.fr : Ecole Supérieure des Géomètres Topographes

www.fig.net : Fédération Internationale des Géomètres

www.geometer-europas.org : Geometer-Europas

www.geometre-expert.fr : Ordre des Géomètres Experts

www.hrk.de : Hochschulrektorenkonferenz

www.nantes.archi.fr : Ecole Nationale d'Architecture de Nantes

www.opqu.org : Office Professionnel de Qualification des Urbanistes

www.upa-bua-arch.be : UPA – BUA-Union Royale Professionnelle Des Architectes

www.urbanistes.com : Société Française des Urbanistes

ANNEXES

Glossaire

Questionnaire aux professionnels

Programmes de cycle 1 et cycle 2 à l'ENSAN

Questionnaire aux professionnels

Comment peut-on améliorer la reconnaissance d'une profession ?

Partie « Réglementation de la profession »

Dans le cadre actuel du monde du travail, qu'apporte l'obtention d'un titre à une profession ?

Quelles sont les contraintes liées au titre, à l'appartenance à un ordre ?

Partie « Formation »

Les jeunes diplômés sont-ils bien préparés à exercer cette profession (atouts/faiblesses) ?

Comment percevez-vous la mise en place de la réforme université L.M.D. ?

Quelle est son incidence sur le milieu professionnel ?

Partie « Champ de l'exercice de la profession »

Quelles sont les principales missions de votre profession ?

Comment se passent, sur le terrain, les relations avec les autres professions ?

A quel moment intervenez-vous sur un projet ?

Comment cette intervention s'imbrique-t-elle avec les autres acteurs du projet ?

Comment envisagez-vous les évolutions de votre profession ?

Vous inspirez-vous des modèles étrangers pour faire évoluer votre profession ?

Glossaire

ACAD : Association des Consultants en Aménagement et Développement

AESOP : Association of European Schools Of Planning

L'AESOP est un réseau d'universités et de départements d'universités qui enseignent et conduisent la recherche dans le champ de la planification urbaine et régionale.

AEEA : Association Européenne des Ecoles d'Architecture

AFUA : Association Française des Urbanistes des Agences d'urbanisme

AGU : Association des Géomètres Urbanistes

AIU : Association Internationale des Urbanistes

AMF : Association des Maires de France

APCAUE : Association des Professionnels des CAUE

APERAU : Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme

L'Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme, créée en 1984, rassemble actuellement vingt-huit institutions universitaires spécialisées dans la formation en aménagement et en urbanisme, réparties à travers toute la francophonie et dont les programmes sont fondés sur le respect de la Charte APERAU.

AUDE : Association des Aménageurs et Urbanistes Dans l'Etat

BAK : „Bundesarchitektenkammer“ Chambre Fédérale des Architectes

BDVI : „Bund der Öffentlich bestellten Vermessungsingenieure“ - Association Allemande des Géomètres Experts Fonciers, organisation fédérale des géomètres allemands

BMBF : „Bundesministerium für Bildung und Forschung“ - Ministère de l'éducation et de la recherche allemand

CAE : Conseil des Architectes d'Europe

Le Conseil des Architectes d'Europe rassemble les organisations professionnelles des architectes d'Europe autour de réflexions communes.

CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

Les CAUE sont des organismes départementaux d'information, de conseil, ouverts à tous. Ils ont été créés pour promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Ils assument des missions de service public dans un cadre et un esprit associatifs. Issus de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, les CAUE ont été mis en place dans 88 départements à l'initiative des Conseils Généraux. A la disposition des particuliers, pour les renseigner dans tout domaine qui a trait à l'acte de bâtir, rénover ou agrandir, ils assument une mission de conseil gratuit au plus près de la demande. Ils apportent également aux collectivités locales assistance et conseil dans leurs domaines de compétence et font également œuvre de sensibilisation et de formation en

organisant des rencontres techniques et professionnelles, et en participant à des expositions et des salons. Les CAUE sont financés par une taxe sur les permis de construire.

CEE : Communauté Economique Européenne

CESA : Centre d'Etudes Supérieures d'Aménagement (Université François Rabelais de Tours), devenu Département Aménagement de l'École Polytechnique de l'Université de Tours (Polytech" Tours)

CEU : Conseil Européen des Urbanistes

Le Conseil Européen des Urbanistes réunit les associations d'urbanistes à travers les différents pays d'Europe. Son rôle a été depuis 1985 d'être un lieu d'échange, de production et de diffusion d'idées et de bonnes pratiques entre les associations membres et à travers elles, les urbanistes européens.

Charte d'Amsterdam : La Charte fondatrice du CEU en 1985

Charte d'Athènes : La "Charte pour l'urbanisme des villes du XXI^e siècle" a d'abord été publiée en avril 1998. Sa publication française, élaborée par la SFU au sein du Conseil Européen des Urbanistes (European Council of Town Planners), affirmait le rôle et la responsabilité de la profession d'urbaniste. La Nouvelle Charte d'Athènes 2003 est surtout adressée aux urbanistes professionnels qui travaillent en Europe et à ceux qui s'intéressent à leur travail, afin de les orienter dans leurs actions pour configurer les villes d'Europe au fil du temps en villes cohérentes à tous niveaux dans tous les domaines.

CFDU : Conseil Français Des Urbanistes

Le CFDU est une confédération d'associations et de fédérations régie par la loi de 1901 et la loi de 1908. Le CFDU confie à la SFU (Société française des urbanistes) la délégation de le représenter au Conseil européen des urbanistes (CEU), selon des modalités définies au règlement intérieur du CFDU. Chaque urbaniste membre d'une des associations ou fédération du CFDU est ainsi représenté au sein du CEU par la SFU, membre fondateur du CEU.

CLAEU : Comité de Liaison des Architectes de l'Europe Unie

CLGE : Comité de Liaison des Géomètres Européens

CLU : Comité de Liaison des Urbanistes

CNAM : Conservatoire National des Arts et Métiers

CNOA : Conseil National de l'Ordre des Architectes

CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique

CTI : Commission du Titre d'Ingénieur

DASL : „Deutsche Akademie für Städtebau und Landesplanung“
Académie allemande pour l'urbanisme et l'aménagement régional.

DESS : Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisé

DPEA : Diplôme Propre Ecole d'Architecte

DGUHC : Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction
(du Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer)

DPLG : diplôme délivré par le Gouvernement

DVW : Deutsche Verein für Vermessungswesen » - Association allemande des ingénieurs –
géomètres, créée en 1871

ECTS : European Credits Transfer System

Le système européen de transfert et d'accumulation de crédits est un système de points développé par l'Union européenne qui a pour but de faciliter la lecture et la comparaison des programmes d'études des différents pays européens. Il fait partie du Processus de Bologne et en France a été pris en compte dans la réforme LMD.

ENSAN : Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes

ENSG : Ecole Nationale des Sciences Géographiques

ESGT : Ecole Supérieure des Géomètres et Topographes, le Mans

ESTP : Ecole Spéciale des Travaux Publics, Paris

EPU : Ecole Polytechnique Universitaire

ERASMUS : Erasmus est le nom donné au programme d'échange d'étudiants et d'enseignants entre les universités et les grandes écoles européennes. Sous-ensemble du programme Socrates. Le programme Erasmus a été lancé en 1987 avec la participation de onze pays. De sa création jusqu'en 2007, il a permis à 1,5 millions d'étudiants de participer à des échanges universitaires entre pays européens partenaires. Le nom du programme vient du moine humaniste et théologien néerlandais Érasme (XV^e siècle).

EST : Ecole Supérieure de Topographie

FH Mainz : Fachhochschule Mainz -Ecole technique spécialisée de Mayence

FIG : Fédération Internationale des Géomètres

FNAU : Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme

FN CAUE : Fédération Nationale des CAUE

FNC PACT-ARIM: Fédération Nationale des centres PACT-ARIM

Geometer Europas - Géomètres d'Europe : association créée en 1995

Grands Associés : Membres « Grands Associés », personnes physiques ou morales, françaises et étrangères, concourant fortement par leurs travaux et leurs expériences sans faire profession d'urbaniste, à la réflexion sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire, notamment au niveau national et international.

HCU : „HafenCity Universität“ d’Hambourg

HRG : „Hochschulrahmengesetz“ - Amendement relatif aux Hochschulen

HRK : „Hochschulrektorenkonferenz“ - Conférence des rectorats de l’enseignement supérieur

IGARUN : Institut de Géographie et d’Aménagement Régional de l’Université de Nantes

IGSO : International Geodetic Student Organization

INSA : Institut National des Sciences Appliquées, Strasbourg

ISoCARP : International Society of City and Regional Planners

LMD : Licence Maîtrise Doctorat

Metropolregionen : région métropolitaine fortement consolidée d’importance internationale élevée.

Musée social : La création du Musée Social est issue de la collaboration d’hommes férus d’économie sociale (notamment des membres organisateurs de la section d’économie sociale de l’Exposition universelle de 1889) dont l’un des buts était de créer à terme un nouveau champ disciplinaire dans l’enseignement supérieur. Le Musée Social participa à une vigoureuse campagne pour la mise en place de plans d’aménagement et d’extension en vue de la création d’espaces libres et de voies de circulations compatibles avec la croissance urbaine. Du Musée social émane la volonté de rationalisation des espaces urbains et du cadre bâti afin de maîtriser les conditions de la densité urbaine, rationalisation des villes que l’on qualifiera d’urbanisme.

Ordre des Architectes : L’Ordre des Architectes, institué par la loi du 3 janvier 1977 sur l’architecture, est un organisme de droit privé chargé de missions de service public. L’Ordre des Architectes est constitué des 27000 architectes et agréés en architecture remplissant les conditions fixées par la loi pour exercer leur profession : diplôme, déontologie, assurance, droits civils...

OGE : Ordre des Géomètres-Experts

L’Ordre des Géomètres-Experts représente la profession de géomètre-expert auprès des Pouvoirs Publics et assure la mise en œuvre des lois et des règlements qui la régissent. Il veille à la discipline, au perfectionnement professionnel, au respect de la déontologie et des règles de l’art.

OPQU : Office Professionnel de Qualification des Urbanistes

L’Office Professionnel de Qualification des Urbanistes, association de la loi 1901, a été créé le 03 mars 1998 avec le soutien de l’association des maires de France et de l’État pour assurer une mission de service public, dans le cadre d’un protocole signé avec le Ministre en charge de l’urbanisme, le 22 juillet 1998. L’Office est doté, notamment, de la mission d’attribuer une qualification professionnelle aux urbanistes et de la faire connaître.

PAVE : Profession Architecture Ville Environnement

Groupe de recherche mené par Guy Tapie dont l’originalité au niveau national est d’aborder la réflexion sur tout acte d’architecture

PLU : Plan Local d’Urbanisme

PUCA : Plan Urbanisme, Construction, Architecture

Le Plan Urbanisme Construction Architecture depuis sa création en 1998, développe à la fois des programmes de recherche incitative, des actions d'expérimentations et apporte son soutien à l'innovation et à la valorisation scientifique et technique dans les domaines de l'aménagement des territoires, de l'habitat, de la construction et de la conception architecturale et urbaine.

RAMAU : RAMAU est un réseau de recherche et d'information créé en 1998 et portant sur les diverses activités d'élaboration et de conception des projets de construction, d'urbanisme, d'aménagement ou de paysage en France et en Europe. Il est habilité comme réseau de la recherche architecturale par la Direction de l'architecture et du patrimoine (Ministère de la Culture) et soutenu par le Plan Urbanisme Construction Architecture.

Référentiel métiers : Le référentiel du métier d'urbaniste a été élaboré, à la suite d'une demande du Ministère de l'Équipement, par l'ensemble des représentants des organisations membres de l'OPQU. site : <http://www.opqu.org>

SCOT : Schéma de COhérence Territoriale

SEPLIS : Secrétariat Européen des Professions Libérales

SIG : Système d'information Géographique

Un système d'information géographique est un outil informatique permettant d'organiser et présenter des données alphanumériques spatialement référencées, ainsi que de produire des plans et cartes. L'information géographique peut être définie comme l'ensemble de la description d'un objet et de sa position géographique à la surface de la Terre. En France, dans son acception courante, le terme fait référence aux outils logiciels.

SFU : Société Française des Urbanistes

Institutionnellement, la SFU est l'organisation nationale française d'urbanistes du Conseil Européen des Urbanistes - CEU/ECTP – dont elle est membre fondateur.

SRL : „Vereinigung für Stadt-, Regional- und Landesplanung „ - Association pour l'Urbanisme, la Planification régionale et le Paysagisme

SRU : Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (Loi n° 2001-1208 du 13 décembre 2000)

UNGEF : Union Nationale des Géomètres Experts Français

UNSF : Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes

UT : Association des urbanistes des collectivités territoriales, Urbanistes des Territoires

TP : travaux pratiques

TUHH : „Technische Universität Hamburg-Harburg“

VAE : validation des acquis de l'expérience

VRD : Voirie et Réseaux Divers

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté